

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 9 MARS 2023

sous la Présidence de Monsieur Alain PICHON,

Secrétaire de séance : Joëlle PELTIER

La réunion s'est tenue à l'Hôtel du Département de la Vienne à Poitiers.

Ouverture de la séance à 11 h 27.

<u>Les membres ci-après étaient présents et ont constitué le quorum à la réunion du Conseil Départemental</u> :

- **Brigitte ABAUX**, Conseillère Départementale Déléguée, Présidente de la commission Habitat, Logement
- Sandrine BARRAUD, Conseillère Départementale
- **Isabelle BARREAU**, Conseillère Départementale Déléguée, Présidente de la commission Tourisme, Attractivité
- Gilbert BEAUJANEAU, Vice-Président, Président de la commission Routes, Mobilités
- Marie-Jeanne BELLAMY, Conseillère Départementale
- Rose-Marie BERTAUD, Vice-Présidente, Présidente de la commission Action Sociale, Enfance, Famille
- François BOCK, Conseiller Départemental
- Anne-Florence BOURAT, Vice-Présidente Déléguée, Présidente de la commission Santé
- Catherine BOURGEON, Conseillère Départementale
- Anthony BROTTIER, Conseiller Départemental
- Valérie CHEBASSIER, Conseillère Départementale
- **Henri COLIN**, Vice-Président, Président de la commission Education, Collèges, Université, Bâtiments
- **Benoît COQUELET**, Vice-Président, Président de la commission Insertion, Emploi, Pôles Economiques
- **Valérie DAUGE**, 1ère Vice-Présidente, Présidente de la commission Personnes Agées, Personnes Handicapées
- **Guillaume DE RUSSÉ**, Président Délégué, Président de la commission Financements Union Européenne, Etat, Région et Grands Projets
- Ludovic DEVERGNE, Conseiller Départemental

- Claude EIDELSTEIN, Vice-Président, Rapporteur Général du Budget, Président de la commission Finances
- Aline FONTAINE, Conseillère Départementale
- Jean-Olivier GEOFFROY, Conseiller Départemental
- Francis GOMEZ, Conseiller Départemental
- Pascale GUITTET, Vice-Présidente, Présidente de la commission Jeunesse, Sport, Citoyenneté
- Florence HARRIS, Conseillère Départementale
- Gérard HERBERT, Conseiller Départemental
- Alain JOYEUX, Conseiller Départemental
- Jean-Louis LEDEUX, Vice-Président, Président de la commission Agriculture, Ruralité
- Pascale MOREAU, Vice-Présidente, Présidente de la commission Aménagement du Territoire
- Jérôme NEVEUX, Conseiller Départemental
- Lydie NOIRAULT, Conseillère Départementale
- **Sybil PÉCRIAUX**, Conseillère Départementale Déléguée, Présidente de la commission Relations Internationales
- **Joëlle PELTIER**, Vice-Présidente Déléguée, Présidente de la commission Climat et Développement Durable
- **Gérard PEROCHON**, Conseiller Départemental
- Alain PICHON, Président du Conseil Départemental
- Benoît PRINÇAY, Conseiller Départemental
- Sarah RHALLAB, Conseillère Départementale, présente à partir de 11 h 38
- **Séverine SAINT-PÉ**, Vice-Présidente, Présidente de la commission Aménagement et Inclusion Numériques
- Grégory VOUHÉ, Conseiller Départemental

Les membres ci-après étaient absents mais représentés :

- **Bruno BELIN**, Conseiller Départemental Délégué, Président de la commission Culture, Evénementiel, a donné pouvoir à Marie-Jeanne BELLAMY
- **Marie-Renée DESROSES**, Vice-Présidente, Présidente de la commission Ressources Humaines, Moyens Généraux, a donné pouvoir à François BOCK

Les procès-verbaux des réunions précédentes ont été approuvés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR ET VOTES

N° d'acte	Récapitulatif des délibérations	Union pour la Vienne	La Vienne en Transition	Renaissance en Vienne	Parti Socialiste	Sens du vote	P
	1. AMENAGEMENT DU TI	ERRITOIRE E	T DEVELOP	PEMENT DU	IRABLE	9.	-
	Commission Cli	mat et Dével	oppement D	urable			
2023CD0001	Plan de sobriété énergétique	Pour	Pour	Pour	Pour	Adopté à l'unanimité	P17
	2. SOLII	PARITES, AC	TION SOCIA	LE			
	Commission Personr	nes Agées, P	ersonnes Ha	ındicapées			
2023CD0002	Adoption du plan d'action 2023- 2024 faisant suite aux Etats Généraux du Handicap du 29 septembre 2022	Pour	Pour	Pour	Pour	Adopté à l'unanimité	P41
	3. CON	MISSION DE	ES FINANCE	S			
2023CD0003	Rapport du personnel - Personnel départemental	Pour	Pour	Pour	Pour	Adopté à l'unanimité	P58
2023CD0004	Plan de Transition Numérique 2023-2027 de l'administration départementale	Pour	Pour	Pour	Pour	Adopté à l'unanimité	P66
2023CD0005	Château de Monts sur Guesnes - Approbation de la nouvelle grille tarifaire, révision du calendrier de versement de la subvention d'investissement et mise en place de l'opération "La Vienne vous invite au Château de Monts sur Guesnes "1	Pour	Contre	Pour	Pour	Adopté à la majorité	P79
2023CD0006	Compte rendu sur les marchés publics passés en 2022	L'Assemblée prend acte				P94	

¹ Alain PICHON, Isabelle BARREAU, Marie-Jeanne BELLAMY, Henri COLIN, Benoît COQUELET, Marie-Renée DESROSES et Claude EIDELSTEIN ne prennent pas part à la délibération pour la SEML Patrimoniale de la Vienne

Alain PICHON: Bonjour à toutes et à tous, vous êtes évidemment tous au courant de ce terrible féminicide à Poitiers. Une actualité tragique que j'ai apprise comme vous en début de semaine. Un homme qui a probablement défenestré sa femme depuis leur appartement dans un quartier de Poitiers. C'est terrible, c'est incroyable, mais c'est juste la réalité. Cette femme est malheureusement la 29^e depuis le début de l'année à avoir succombé aux coups ou décéder à la suite d'un féminicide. Nous ne sommes que début mars, c'est juste effrayant. J'aimerais que nous prenions un temps de réflexion et que nous ayons une minute de silence pour toutes ces victimes. Je vous dirai un petit mot ensuite avant de vous écouter si vous le souhaitez. Je vous remercie.

Minute de silence.

Alain PICHON: Je vous remercie. Avec Rose-Marie et les services, nous avons effectivement suivi ce drame de très près, les trois enfants ont été pris en charge par nos équipes. Merci pour ton implication, Rose-Marie, ainsi qu'à toutes les équipes sur ce terrible drame. 29e féminicide de l'année! En 2022 – j'ai découvert ce chiffre récemment – nous comptions 122 féminicides. C'est quelque chose d'incroyable, mais c'est juste notre réalité, la réalité de notre société. Il faut, et c'est notre devoir au lendemain de la Journée des droits des femmes, mettre à l'abri toutes les femmes qui sont victimes de violences. Il faut y travailler dès l'enfance, il faut aider. C'est ce que nous faisons dans les collèges, mais il faut que nous continuions cette action. Une femme sur dix est victime de violences conjugales. Un très gros travail en matière de prévention, évidemment, en matière d'éducation, en matière de sensibilisation, et je vous le disais, dès le plus jeune âge. Ce sont notamment déjà des actions que nous avons en cours avec nos collégiens.

C'est le sens que j'ai voulu donner à cette journée du 8 mars hier, au collège George Sand à Châtellerault, à l'occasion de cette Journée internationale des droits des femmes. Cette visite a été très intéressante. Merci à tous ceux qui ont pu se joindre à moi pour cette visite. Il y avait en même temps une exposition et un débat au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) avec les jeunes qui étaient extrêmement intéressants. Deux vidéos peuvent donner quelques éléments de ce débat. Puis le sport et l'égalité dans un deuxième temps.

Projection de la première vidéo

Alain PICHON: C'est un petit extrait de ce qu'il se passe aussi au niveau du sport.

Projection de la seconde vidéo

Alain PICHON: Merci pour cette présentation. C'étaient deux illustrations de ce que nous faisons. Je pense – ce n'est pas « je pense », je suis sûr – il FAUT que nous continuions. Selon le baromètre sexisme 2023, la situation est toujours aussi alarmante. Elle est même en train de s'aggraver, particulièrement chez les jeunes générations, d'où la nécessité de continuer et d'accentuer nos actions auprès des jeunes, évidemment, mais pas que. Auprès des jeunes collégiens, nous le faisons déjà. C'est un combat qui n'est pas facile à mener, il faut que nous le menions avec force et détermination – c'est le cas –, mais ce combat est juste pour le droit des femmes, et c'est une bataille de tous les jours. Je vous sais engagés, il faut continuer tous ensemble sur ce combat-là. Merci. Les demandes de prise de parole. Aline, Ludovic et Rose.

Aline FONTAINE: Merci. En janvier, j'ai souhaité intervenir en Commission Permanente pour vous livrer mon désarroi à la suite des conclusions alarmantes du rapport du Haut Conseil à l'égalité hommes/femmes. Aujourd'hui, il m'est impossible de ne pas parler à nouveau de ce sujet puisque, malheureusement, l'actualité est venue renforcer mon propos et mon inquiétude, et cela à plusieurs reprises. La semaine dernière, en trois jours, trois femmes ont été retrouvées poignardées par leur compagnon ou ex-compagnon. Depuis le 1er janvier, vous l'avez dit, Monsieur le Président, 29 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint. Lundi à 9 h, c'est à Poitiers, dans le quartier de Beaulieu. que les secours sont intervenus à la suite de la défenestration d'une femme enceinte de quatre mois, une maman de trois enfants. Évidemment, toutes nos pensées accompagnent les proches de la victime et nous tenons à leur adresser nos condoléances et notre soutien. Ce féminicide chez nous nous montre combien tout le monde est concerné directement. Alors aujourd'hui, je vous propose que nous soyons dignes de toutes les femmes. adolescentes et petites filles. Nous nous devons de prendre nos responsabilités pour traiter ce mal à la racine sur notre territoire, mais bien sûr au-delà, parce que cette question mérite d'être traitée au niveau national.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous propose de travailler collectivement à la rédaction d'une motion. Une motion dans laquelle nous pointerons la nécessité de repenser l'éducation au sein de nos familles, de nos écoles, de nos entreprises. Une motion dans laquelle nous demanderons un contrôle strict des réseaux sociaux et autres vecteurs d'images à caractère violent et pornographique. Motion dans laquelle nous plaiderons pour un durcissement des sanctions. Bref, une motion qui portera la voix de toutes celles et tous ceux qui ne supportent plus le sexisme sous toutes ses formes. Je vous remercie.

Alain PICHON: Tout à fait d'accord, Aline. Ludovic puis Rose.

Ludovic DEVERGNE: Oui, merci, Monsieur le Président. Nous nous associons bien sûr à tous les propos qui viennent d'être tenus. Je crois que sur ce sujet, nous voulons tous aller dans le même sens. Effectivement, l'éducation est un pilier pour lutter pour l'égalité hommes/femmes, et nous avons des leviers, vous l'avez dit – et nous pouvons les travailler encore plus – sur les collèges, les adolescents sur cette période-là. Il y a beaucoup de choses qui se jouent, il y en a qui se sont jouées avant mais, quand nous sommes jeunes adolescent, il y a des choses qui se jouent à ce moment-là de la vie. Nous pouvons intervenir en ouvrant l'esprit tout simplement et en disant que, non, les remarques sexistes, peut-être que nous les entendons à la maison, mais en fait, ce n'est pas la norme.

Ce que je voudrais aussi dire, c'est que travailler sur l'égalité hommes/femmes, c'est une chose, mais il faut aussi protéger les femmes. Vous venez de citer tout à l'heure. malheureusement, un cas dramatique d'une femme défenestrée, sans doute par son conjoint, si j'ai bien compris mais, malheureusement, cela arrive trop régulièrement. Quand les femmes – pas toujours, il ne faut surtout pas faire de généralités –, mais en tout cas, il est arrivé à plusieurs reprises que des femmes se rendent auprès des agents de police pour signaler les violences qu'elles subissent, pour dire : « Attention, je crains pour ma vie ! », et il est arrivé à plusieurs reprises qu'on leur réponde : « Revenez donc demain, nous verrons ce que nous pourrons faire! » Notre collègue élu municipal de Monts-sur-Guesnes le sait en ce qui concerne sa fille qui a été littéralement massacrée, nous pouvons dire, par son conjoint. Je crois que dans l'institution judiciaire, il n'y a pas de volonté de mal faire, je ne pense pas, mais je crois qu'il faut sans doute être plus rigoureux dans la prise en charge des signalements qui sont faits et ne pas prendre de signalement à la légère. Nous entendions il n'y a pas si longtemps : « Oh, une petite claque, ce n'est pas grand-chose dans un couple! » Non, il n'y a pas de petite claque. Une gifle, c'est une violence qui annonce souvent des violences plus importantes, qu'elles soient physiques ou morales puisque les violences morales sont aussi un sujet. Il n'y a pas que les violences physiques. Si nous passons la journée à entendre que nous sommes nulles parce que nous sommes une femme, c'est une violence tout aussi inacceptable qu'une violence physique.

Nous nous associerons tout à fait aux actions qui pourront être menées par le Département. Sur le principe, nous sommes aussi plutôt favorables pour rédiger un vœu en ce sens, sous réserve que cela puisse aussi avoir un véritable impact. Les vœux c'est bien, mais il faut que ce soit aussi concret dans les actions que nous pouvons mener. Je vous remercie.

Alain PICHON: Effectivement, notre Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) travaille. Il y a une commission sur l'égalité. Ils travaillent bien d'ailleurs, au sein du CDJ. Aline puis Rose-Marie.

Aline FONTAINE: Oui, je vais faire très vite. Je voudrais juste rebondir sur ce que disait très justement Ludovic. Il est plus facile pour nous, effectivement, d'envisager des actions dans les collèges puisque cela relève de notre compétence, mais nous le savons, cela se joue même avant le collège. J'ai un fils de neuf ans et c'est clairement maintenant que je le sensibilise sur ces questions. D'ailleurs, ma fille de six ans aussi. Ce que je propose, c'est que nous avons tous des contacts sur nos cantons et sur nos communes avec les écoles, donc de promouvoir les interventions du CIDFF ou d'autres structures dans les écoles primaires également. Je sais que pour ma part, je vais m'en faire la porte-parole sur les écoles de notre canton. Merci.

Alain PICHON: Très bien. Rose-Marie, c'est à toi.

Rose-Marie BERTAUD: Je m'associe à tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant. Notre action à nous au niveau des collèges, l'action au niveau des écoles, et je pense que les temps d'activités périscolaires sont un bon levier pour pouvoir travailler sur cette question d'égalité hommes/femmes, de sexisme, de harcèlement et autres. C'est déjà mis en place dans certaines écoles, il faut continuer. Mais également continuer pour notre part à travailler avec les services de police et avec les services judiciaires, car j'estime que c'est tous ensemble aussi... Nous voyons bien les lacunes qu'il peut y avoir encore au niveau de la police et de la gendarmerie. Nous avons déjà mis des moyens en place. Un certain nombre de choses sont faites. Pour autant, nous voyons bien que ce n'est pas encore efficient. Cela étant, la situation de certaines femmes est très compliquée puisqu'elles sont invisibles. C'est le jour où il y a le drame que nous l'apprenons.

Je voulais aussi vous faire un petit point sur la situation des enfants aujourd'hui puisque nous nous retrouvons avec trois enfants qui, malheureusement, sont orphelins. Les services du Département sont en train de travailler pour un placement de ces enfants en laissant la fratrie ensemble. Trouver une place pour trois enfants n'est donc pas si simple. Une unité a été mise en place avec le CHU et le Département pour un accueil systématique en hôpital au moment du drame, que les enfants soient témoins ou pas. Cela arrive aussi que les enfants soient témoins. Là, ils ont été hospitalisés pendant 72 heures et, maintenant, nous sommes à la recherche d'un lieu pour pouvoir accueillir la fratrie sans les séparer. Nous risquons d'être hors département, car nous n'avons plus de places. Je ne manquerai pas

de vous tenir informés de la situation et des décisions qui vont être prises. Merci aux services, car ce sont vraiment des situations qui sont extrêmement difficiles pour tous. Nous allons essayer de trouver la meilleure solution. Merci.

Alain PICHON: Absolument. Merci pour ces éléments. Aline, nous pourrons peut-être, si tu veux, avec Rose-Marie, Valérie et les services, travailler ensemble pour la rédaction de cette motion. Valérie qui s'occupe du CDJ aussi, évidemment. Voilà pour cette terrible actualité. Gérard, pardon.

Gérard HERBERT: Je voulais dire un mot, car c'est vrai que c'est un problème très grave. Tout ce qui est fait, ce sont de très belles actions, mais nous sommes dans le curatif – là. c'est le médecin qui vous parle. Je pense que le plus important dans tout cela est la prévention – et cela a été dit par les uns et les autres – tant que nous ne réglerons pas ce problème au niveau de l'éducation dès le plus jeune âge en remettant le civisme en premier lieu, malheureusement, nous n'empêcherons pas ce genre d'actions. C'est fortement malheureux. Le civisme, c'est le vivre ensemble, sans aucune différence de sexe, et cela démarre ici. Tant que nous n'arriverons pas à régler ce problème de fond et de prévention - bien sûr, nous pouvons faire toutes les actions possibles et inimaginables, c'est tout à l'honneur des uns et des autres, mais encore une fois – ce qu'il faut, c'est dès le plus jeune âge, reprendre le civisme tel que nous avons pu le connaître les uns et les autres. C'est la base de tout, c'est le vivre ensemble, tout simplement. Parce que nous en arrivons dans des situations dramatiques telles que nous l'avons vues dans le département en début de semaine. Tu l'as rappelé, Président, 29 féminicides depuis le début de l'année, c'est énorme. Ce genre de choses doit être évité et, malheureusement, ces gens qui provoquent ce genre de faits malheureux sont ceux qui n'ont jamais reçu l'éducation et qui n'ont aucun respect des uns et des autres. Ce n'est pas si simple que cela. Le curatif, oui, mais faisons de la prévention avant tout.

Alain PICHON: Absolument. Merci pour vos interventions.

Un autre point dramatique, la solidarité avec l'Ukraine. La guerre dure et perdure, malheureusement. Nous avons organisé – et merci, vous étiez très, très nombreux le 24 février – un rassemblement. C'était à l'occasion d'un an de guerre, malheureusement. Il y a eu un formidable élan de solidarité partout dans la Vienne. Nous avons reçu, et nous recevons toujours, plusieurs centaines de familles ukrainiennes. Il y a eu de très nombreuses initiatives chez les maires et adjoints, chère Marie, partout sur le territoire. Accueillir, loger, soigner, scolariser, faire travailler, c'est aussi important. Nous avons des

personnes ukrainiennes qui sont très motivées, justement, pour travailler, avec des enfants qui sont scolarisés. Nous en avons un grand nombre dans les collèges aussi, je n'ai plus le chiffre en tête, une trentaine. Vous savez que nous avons aussi voté la gratuité des repas. C'est important et essentiel de continuer notre soutien au peuple ukrainien, il faut rester solidaire de l'Ukraine et il faut que nous poursuivions notre aide. En particulier, mais pas que, avec l'association « Ukraine libre » à qui nous apportons 20 000 € par an pour différentes actions. Il ne faut pas oublier cette guerre qui perdure.

Tout autre contexte, vis-à-vis du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Poitiers, yous avez évidemment vu, puisque nous sommes pour le moins incriminés dans cette situation. Il faut que les choses soient claires, je ne fais pas de polémiques et pas de fausses nouvelles, il n'y a ni désengagement ni sous-financement du Département vis-à-vis du CCAS de Poitiers. Les choses ne se sont pas détériorées, elles se sont plutôt améliorées financièrement. En 2002, le financement du Département s'élève à hauteur de 2 200 000 € au niveau du CCAS de Poitiers. Nous renforçons notre soutien avec une dotation supplémentaire liée à une action sur les services d'aide à domicile de 216 000 €. L'augmentation du point Groupe Iso-Ressources (GIR), mais cela, vous le savez, de 4 % par an pendant cinq ans correspond à une augmentation de 630 000 € par an au niveau du Département. Nous ne faisons jamais le parallèle avec les autres Départements parce que ce n'est pas pris en compte, mais nous sommes parmi les premiers à avoir octroyé aux résidences autonomie des places à l'aide sociale pour permettre aux personnes les plus démunies d'accéder à ce type d'hébergement en réduisant le reste à charge. Il faut avoir une vision globale de ces questions, sinon nous passons à côté de la vérité. La vérité, c'est que nous avons continué notre effort et notre soutien auprès du CCAS de Poitiers, et nous l'avons même augmenté. Ceci est très clair. Anthony puis Ludovic.

Anthony BROTTIER: Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je crois que dans cette Assemblée, nous sommes tous et toutes attachés au service public, qu'il soit en milieu rural ou en en milieu urbain. Je crois que nous sommes toutes et tous dans cette Assemblée, attachés à nos aînés, à leur bien-être et je crois que nous sommes toutes et tous dans cette assemblée, attachés à notre petite enfance et aux conditions de garde que nous lui offrons. Si nous partageons cet attachement, alors nous ne pouvons que condamner unanimement, sans réserve, la fermeture de services publics par la ville de Poitiers. Je parle évidemment de la crèche familiale et de la résidence autonomie Edith-Augustin qui se trouve sur le canton où nous sommes élus avec Aline, dans le quartier de Bel-Air. Si l'on m'avait dit il y a quelques mois que je m'exprimerais dans cette Assemblée pour critiquer la fermeture de

services publics par la majorité municipale, je vous avoue que j'aurais eu du mal à y croire, mais c'est une réalité.

Alors, la communication est bien rodée, ils préfèrent parler de réorientation de service, d'adaptation de l'offre, mais les seuls termes qui qualifient réellement ce choix, c'est l'abandon de services publics! Je vous passe ici le contenu des débats préalables à cette décision, que ce soit au sein du Conseil municipal de Poitiers ou au sein du Conseil d'administration du CCAS parce qu'il n'y en a tout simplement pas eu. Ni les élus, ni les membres du CCAS, ni les résidents, ni les parents, ni leurs familles n'ont été associés à ce choix, et encore moins les agents de la collectivité. Nous avons toutes et tous été mis devant le fait accompli!

Nous passons sur le modèle démocratique qui a conduit à ce choix, et nous en venons aux conséquences humaines. Ce sont 44 jeunes enfants qui perdent un mode de garde. Ce sont 60 résidents qui vont être expulsés, déracinés. Ce sont plus de 30 agents qui se retrouvent aujourd'hui dans des situations plus qu'instables. Ce sont autant de familles aujourd'hui inquiètes et révoltées. C'est sur toutes ces personnes que je veux attirer votre attention aujourd'hui, car, quelle que soit la famille politique à laquelle nous appartenons, nous ne pouvons accepter une telle déshumanisation de décision. Évidemment, celles et ceux qui prennent de telles décisions à Poitiers assument à peine la responsabilité de leurs choix et accusent à tour de rôle la précédente majorité de Poitiers, l'État, la CAF et le Département de la Vienne. Guère étonnant, mais les chiffres ne mentent pas, et le Département comme la CAF l'ont justement rappelé. Pas étonnant parce que si les chiffres ne mentent pas, il arrive a priori que les menteurs chiffrent.

Monsieur le Président, chers collègues, les décisions prises sur le CCAS à Poitiers sont dramatiques. Elles sont non seulement un désastre humain, mais malheureusement, annonciatrices de futures décisions qui placent l'argent avant les gens. Avec Aline, nous le regrettons, nous les condamnons, et tant que cela sera possible, nous les combattrons. Nous espérons pouvoir compter sur vous pour soutenir ce combat. Je vous remercie.

Alain PICHON: Ludovic,

Ludovic DEVERGNE: Merci Monsieur le Président. Comme un certain nombre de personnes dans cette Assemblée, je ne suis pas conseiller municipal de Poitiers, il est donc intéressant de regarder du point de vue du Département. Je crois que vous avez évoqué les bons sujets puisqu'on parle de ces fermetures programmées à Poitiers. Le soutien du

Département au CCCAS, vous avez indiqué qu'il est en augmentation, ce n'est pas discutable, les chiffres sont ce qu'ils sont, mais longtemps, il ne l'a pas été. Je crois, si ma mémoire est bonne, que c'est dans le mandat passé, à partir d'un moment où Bruno BELIN a dit : « On met un peu plus sur les CCAS. » Je ne suis pas toujours d'accord avec lui, mais là, en l'occurrence, cela a été fait dans le mandat passé. Vous savez comment cela marche, quand on augmente et qu'on parte de très loin, il faut vraiment augmenter très fort pour arriver à quelque chose d'acceptable.

Vous avez cité tout à l'heure la question du point GIR. C'est notre ancienne collègue, Isabelle SOULARD, qui avait alerté l'Assemblée sur ce sujet. Comme on part de tellement loin, on est toujours très loin dans le classement. Vous dites qu'il faut regarder de manière globale, pourquoi pas, mais on peut aussi regarder de manière précise et se comparer aux autres Départements. Si les choses n'ont pas trop évolué sur le point GIR, on est toujours avant-derniers au classement des Départements. On a peut-être gagné une ou deux places, mais, en tout cas, quand on part de très loin, il faut vraiment faire très fort pour remonter ne serait-ce que vers la moyenne. Ce n'est pas une découverte. D'autres Présidents de CCAS le disent, il n'y a pas que le sujet à Poitiers. Je sais qu'il m'arrive de discuter avec le maire de Buxerolles, nous ne sommes pas toujours d'accord non plus mais, en l'occurrence, il découvrait il n'y a pas longtemps et trouvait que les soutiens du Département au CCAS de Buxerolles étaient très en dessous de ce que d'autres Départements peuvent faire en la matière. Je vous invite à en parler avec lui si vous le souhaitez, le moment venu. Je vous remercie.

Alain PICHON: La difficulté est, effectivement, probablement dans tous les CCAS, et elle ne provient pas de l'absence ou de la baisse de la participation du Département. Elle vient probablement de choses fondamentales qui sont en train de prendre le dessus, des charges qui augmentent et que nous sommes en incapacité de maîtriser, aussi des baisses. Depuis la crise de la Covid, le taux de remplissage des résidences autonomie est malheureusement très bas, peut-être autour de 50 %. Peut-être un peu mieux aujourd'hui, Marion?

Marion ANDRAULT-DAVID : C'est en train de remonter.

Alain PICHON: C'est variable suivant les cas, mais c'est vrai qu'un établissement qui est à 50 ou 60 % de son taux de remplissage n'équilibre plus ses comptes. Alors le Département augmente ses niveaux de participation, je vous l'ai dit, ce n'est pas assez vite, évidemment, nous avons en tout cas le mérite de le faire. Bruno avant, et l'Assemblée précédente avaient commencé, nous continuons et ce n'est pas rien. Ce sont des efforts importants que nous

ferons et que nous continuerons de faire. La conjoncture est extrêmement défavorable, malheureusement, sur ces dossiers-là. Après, les collectivités font leurs choix et leurs orientations. Anthony.

Anthony BROTTIER: Il faut effectivement que chaque collectivité assume ses choix et ses responsabilités. Bien que nous ne soyons pas dans le Conseil municipal de Poitiers, il faut rappeler ici que le financement des résidences autonomie, puisque c'est notamment de cela qu'il s'agit, ne dépend pas ou très marginalement du Département quel qu'il soit. C'est un choix délibéré. Pour en revenir au remplissage, et à titre d'information pour l'ensemble de l'assemblée, la résidence Edith-Augustin, qui est la résidence qui ferme à Bel-Air, est celle qui a le taux de remplissage le plus élevé des résidences autonomie du CCAS de Poitiers. En 2022, un peu moins, mais parce que depuis septembre, ils n'acceptent plus de résidents. C'est la résidence des quatre résidences autonomie qui est la plus remplie avec un taux supérieur à 75 %. Il faut remettre les choses dans leur contexte, et que chacun assume ses propres responsabilités.

Alain PICHON: Absolument, Valérie.

Valérie DAUGE: Pour rebondir sur Poitiers, le Président et moi-même avons reçu Madame la Maire sur ces sujets, sur le RSA entre autres pour lequel il y avait une demande particulière et pour les personnes en perte d'autonomie. Le jour où nous l'avons rencontrée, elle était seule avec ses services et elle nous a annoncés texto: « Vous allez découvrir dans la presse très prochainement que je prends l'initiative de fermer une résidence autonomie. Vous découvrirez de quelle structure il s'agit. Je vous informe aujourd'hui de la forme, mais vous saurez comme les autres dans la presse quelle structure cela concerne. » Comme tout le monde, nous avons découvert dans le journal de quel établissement il s'agissait. Même si nous sommes financeurs, nous n'avons pas eu notre mot à dire sur la façon de faire – que je trouve regrettable.

Après, sur le taux de remplissage, les résidences ont bien sûr pris de plein fouet le maintien à domicile puisque cela avait vraiment été une directive nationale – que je ne partage pas, dans le sens où, comme pour les enfants en situation de handicap, l'inclusion et le maintien à domicile ont leurs limites. Il en faut et il faut respecter le choix et le parcours de la personne, néanmoins, elles ont aussi toute la place dans ces structures.

La presse a fait aussi beaucoup de tort puisqu'avec l'affaire ORPEA et la pandémie, nous avons quand même dénigré la personne vieillissante et les personnels de santé. Avec cette

communication négative, comment donner l'envie aux personnes âgées de vouloir entrer dans ces établissements? Je vous donne en mille que cela ne donne pas vraiment envie. Je pense que c'est aussi à nous de redorer l'image de nos structures parce que je vous garantis, pour y être assez régulièrement avec le Président – et nous en avons sur le territoire – que les équipes font de belles choses, les résidents ont le sourire, ont de belles animations, et nous les tirons vraiment vers le haut. Ils sont heureux.

Sybil PECRIAUX: Juste rappeler à l'Assemblée que nous ne sommes pas champions du monde en point GIR, mais que cela ne représente qu'entre 10 et 15 % des financements que nous apportons à ces structures. Relativiser un petit peu ce fameux point dont nous reparlons très régulièrement.

Alain PICHON: Effectivement, il faut quand même globaliser avec le reste des aides, mon cher Ludovic, puisque nous sommes en tête au niveau des aides octroyées aux résidences autonomie pour permettre aux personnes âgées les plus démunies d'accéder à ce type d'hébergement en baissant le niveau de leurs charges. Anthony.

Anthony BROTTIER: Une fois n'est pas coutume, mais je ne partage pas tout à fait les propos de Valérie sur le fait que la presse a fait du mal. Je pense que c'est ORPEA qui a fait du mal plus que la presse. Que la presse communique sur ce sujet, je pense que c'est la moindre des choses. Néanmoins, je trouve que le premier responsable est ORPEA. Cela ne veut pas dire qu'il faut généraliser, j'en conviens, mais pour le coup, pour moi, ce sont eux les premiers responsables.

Alain PICHON: Merci pour vos participations. Un autre dossier important: la prime Ségur. Vous l'avez vu ou vous le savez, c'est un sujet extrêmement important et sensible. Je ne parle que des faits. Je pense que, effectivement, ce qui a été annoncé n'est pas du tout suivi des faits au niveau financier. Il y a un réel désengagement de l'État. Claude va vous donner quelques éléments chiffrés à suivre. Cette prime a été voulue par l'État et aussi par les Départements. C'était indispensable de revaloriser les salaires des personnes qui travaillent dans tous les établissements sociaux ou la plus grande part en tout cas. Néanmoins, elle doit être égalitaire et elle ne l'est pas. Quand on fait des annonces telles qu'elles ont été faites, il y a maintenant un peu de temps, par le gouvernement, il y a eu très peu de cofinancements, il y a eu des annonces et les financeurs ont été les Départements, dans de nombreux cas, à 100 %.

Quelques exemples:

- sur les soignants et les paramédicaux, là, très bien. 100 % de l'État, c'est la moindre des choses.
- sur le service à domicile, l'État avait parlé de 50 % dans son engagement. Rien n'a été versé, dans son intégralité en tout cas.
- sur les secteurs socio-éducatifs handicap/enfance, c'est 100 % à la charge des Départements. Il avait été annoncé une participation à 70,30 % et l'État n'a pas participé.

C'est juste la stricte réalité des faits. Quantité de choses sont bien faites mais, là-dessus, ce n'est pas cohérent. J'ai écrit à Madame la Première Ministre cette semaine en lui donnant un tableau fait par nos services. Claude va vous en parler avec des chiffres très précis, et une demande très précise – elle est simple : que l'État suive ses engagements! C'est la moindre des choses. Claude, quelques mots plus chiffrés.

Claude EIDELSTEIN: Plutôt que quelques mots, quelques chiffres, en effet, pour illustrer ce que tu viens de dire. Nous allons travailler sur les deux années: 2022 et 2023.

Pour 2022, en fonction des éléments que nous avions eus, nous avions rajouté en DM une charge de 1 540 000 €. Au final, ces 1 540 000 € se sont confirmés insuffisants, et nous allons d'ailleurs vous proposer à la prochaine DM 1 020 000 € de rappel sur 2022 pour honorer ces charges. Évidemment, la conséquence sur 2023 : en fonction des dernières données que nous avons pu obtenir, nous allons vous présenter à la prochaine DM un complément de 2 836 000 €, au titre de 2023. Je voudrais aussi souligner que ces charges sont pérennes sur nos budgets, nous devrons les supporter seuls pour une très grande part, et elles vont impacter le budget 2023 puisque 2023 va noter le rappel de plus de 1 000 000 € sur 2022 et, encore une fois, les plus de 2 800 000 € sur 2023. C'est près de 4 000 000 € que nous allons inscrire en charges supplémentaires sur notre budget 2023. Voilà les données précises et chiffrées.

Alain PICHON: Voilà la teneur du courrier à Madame BORNE. Effectivement, des chiffres précis. Florence.

Florence HARRIS : De fait, vous avez eu la visite des salariés de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) la semaine dernière. Ils vous ont demandé si vous pouviez

vous engager aussi pour 2024 et ils n'ont pas reçu de réponse. C'est notamment dans le cadre de la négociation du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Je voudrais savoir s'ils peuvent avoir une réponse maintenant, si vous avez réfléchi.

Valérie DAUGE: J'ai en effet reçu une délégation de l'APAJH. La question a été clairement posée. J'ai répondu à toutes leurs questions. Je n'ai pas de boule de cristal, tant que le gouvernement n'aura pas apporté de réponse, je suis désolée, à enveloppe fermée, je ne suis pas visionnaire, et je ne suis pas en mesure de répondre si en 2024 nous pourrons financer ces enveloppes.

Florence HARRIS : Quand vous aurez la réponse de la Première ministre, est-ce que vous pourrez aussi nous en faire part ?

Alain PICHON: Absolument.

Florence HARRIS: Si nous n'avons pas une réponse satisfaisante, est-ce que nous pourrions peut-être faire une motion sur le désengagement de l'État et pas que dans le Ségur, mais aussi pour d'autres prestations?

Alain PICHON: Nous en reparlerons à l'occasion suivant les thèmes. Anne-Florence.

Anne-Florence BOURAT: Oui, un tout petit complément qui paraît bien petit en quantité de personnes touchées, mais en impact très important. Vous avez lu dans la presse les difficultés d'un centre de soins infirmiers sur le territoire châtelleraudais. C'est aussi une des conséquences des annonces du Ségur. Pour information, le Département est en soutien et interpelle aussi le ministre et je sais que les différents acteurs le sont également, que ce soit l'Agence nationale de santé (ARS) ou le Préfet. C'est une situation que nous suivons de très près, mais il y a de nombreuses petites répliques à ces problématiques de Ségur, y compris sur des professionnels de santé pour lesquels l'impact peut être très, très vite négatif sur un territoire.

Alain PICHON: Merci Anne-Florence.

Le dossier suivant – et en cas de questions diverses, et avant d'entreprendre notre actualité du Conseil départemental et de la Commission permanente (CP) – le dossier Hydrologie milieux usages climat (HMUC). Dossier dont nous avons déjà parlé, évidemment, nous en parlons beaucoup, la presse aussi en fait état et c'est très bien. Vous avez une délibération qui a été déposée sur les tables aujourd'hui. Ce n'était évidemment pas pour tergiverser, ni

perdre ou gagner du temps, c'était simplement pour attendre la réunion extrêmement importante qu'a organisée Monsieur le Préfet lundi soir pour parler des études et de l'impact socio-économique purement agricoles, mais c'est déjà beaucoup, de la mise en place de cette étude, et surtout de son vote par la Commission locale de l'eau qui doit être mise en œuvre le 29 de ce mois.

Sur ces études socio-économiques au niveau agricole, c'est la Direction départementale des territoires (DDT) qui s'en est chargée. Ce qui est terrible, c'est que c'était prévu dans le cahier des charges de l'étude de l'établissement public territorial du bassin (EPTB) HMUC. L'EPTB estime que ce n'est pas très important. La vie socio-économique de nos territoires n'est pas très importante! Elle est, à mon sens, tout aussi importante que l'environnement et que tous les autres domaines. Il faut être complet, sinon nous allons passer à côté du sujet, et je ne souhaite pas que nous passions à côté, c'est le but de cette délibération qui vous est proposée et de ces pages annexes. Effectivement, l'EPTB n'a jamais réalisé cette étude alors que c'était inscrit dans le cahier des charges. J'ai écrit à plusieurs reprises à l'EPTB et j'ai obtenu péniblement une réponse mais qui, malheureusement, n'est pas très positive. C'est essentiel pour l'usage de l'eau. Il faut que nous trouvions un usage équilibré. L'étude prend des éléments qui ne sont pas forcément logiques, en tout cas qui mériteraient d'être discutés, particulièrement sur le niveau des piézomètres. Cette étude détermine derrière la mise en place ou non des réserves de substitution, et elles sont indispensables.

Vous le savez, nous avons voté le protocole ici. Évidemment, les hivers comme celui-là, quand il n'y a pas assez d'eau, nous ne les remplissons pas! Il peut être extrêmement intéressant de travailler sur d'autres dossiers. Par exemple sur des réserves qui peuvent — c'est prévu, l'État va en réaliser — écrêter les crues parce que ce sont des réserves qui pourraient facilement être utilisables par l'agriculture et par toutes les autres activités. L'étude socio-économique était purement agricole de la part des services de la DDT à la demande de Monsieur le Préfet. L'impact sur toutes les autres activités du bassin du Clain peut aussi être extrêmement important. Quand je parle du Clain, je parle aussi de la Creuse puisque la même étude y est lancée. Par exemple, les thermes de la Roche-Posay ont besoin d'eau, c'est juste l'essence de leur activité. La très grosse société qui emploie et qui fait de très nombreux produits sur la Roche-Posay a besoin d'eau. Il y a beaucoup d'autres entreprises, les Boyauderies du Poitou sur le secteur du Clain, etc. Il y en a des dizaines. Le Futuroscope a besoin d'eau pour recevoir tous ses visiteurs, évidemment. Aucune concertation, aucune information de l'EPTB sur tous ces éléments-là, c'est juste inacceptable.

Je vous informe que je vais réunir les maires en accord avec Marie et l'Association des Maires de France (AMF) 86. Les élus ne sont pas informés, personne ne l'est. Tout cela se fait un peu en catimini. Je pense qu'il faut que nous nous révoltions vis-à-vis de cette étude. Elle est incomplète, il faut la rendre complète, juste et équilibrée. Elle est simplement avec une seule vision et je suis un des premiers défenseurs de l'environnement, vous le savez, j'ai été Vice-Président à l'environnement ici pendant quelques années. Je me suis beaucoup battu et nous avons fait avancer les choses ensemble. Il faut que nous continuions, il faut que nous protégions évidemment notre environnement, mais il faut que nous protégions tout simplement la vie de la Vienne. Voilà ce que je voulais vous dire sur l'étude HMUC, mais nous allons en reparler puisqu'un rapport va vous être proposé. Merci pour votre attention.

Je vais vous proposer d'adopter, si vous en êtes d'accord, les procès-verbaux suivants au niveau de la réunion du Conseil départemental. Nous vous avons fait passer le 28 février dernier le compte rendu des procès-verbaux de la réunion du Conseil départemental du 28 novembre et le débat des orientations budgétaires (DOB). Le deuxième a trait à la séance d'ouverture de la réunion du Conseil départemental du 12 décembre vis-à-vis du budget primitif, et la séance de clôture de la réunion du Conseil départemental du 1^{er} décembre, toujours sur ce budget primitif. Cela vous a été transmis le 28.

Y a-t-il, vis-à-vis de ces adoptions, des avis contraires ? Des abstentions ? Ils sont adoptés. Je vous en remercie.

Joëlle, je te donne la parole pour la Commission climat et développement durable sur le plan de sobriété énergétique synthétique. Florence.

Florence HARRIS: Excusez-moi, je vous avais demandé si je pouvais parler de l'école Coligny-Cornet.

Alain PICHON: Ah oui! Eh bien, en quelques mots.

Florence HARRIS: Le 2 février 2023, d'anciens élèves de l'école Coligny-Cornet ont reçu le prix Corrin, qui est un prix très prestigieux sur le travail de mémoire concernant la déportation des juifs. Il se trouve que l'école Coligny-Cornet, pendant la Seconde Guerre mondiale, a été fréquentée par plusieurs enfants d'une famille juive. Ils ont été arrêtés le 19 mars 1943, cela va bientôt faire 80 ans. Ils ont été déportés et exécutés tout de suite à leur arrivée sur le site de déportation à Auschwitz. Je voudrais juste, déjà, avoir une pensée pour tous les juifs qui ont été déportés, toutes les victimes de la déportation, du génocide, toutes

les victimes innocentes et toutes les autres personnes – résistants, homosexuels, tsiganes, etc. Je voudrais aussi saluer le travail remarquable qui a été fait par la Directrice, avec ses élèves. Je pense que c'est important d'en parler et de souligner la qualité de leur travail. Ils ont retracé à l'excellence la vie de cette petite fille, comment elle vivait le fait d'être juive dans la France occupée. Merci.

Alain PICHON: Merci Florence. Une cérémonie de mémoire, je crois que c'est le 20 mars 2023 aura lieu à Tercé. Le maire m'en a parlé il y a quelque temps et il faudra que nous soyons – nous sommes associés, évidemment – présents. Nous avons une réunion d'exécutif, mais il faudra que nous nous organisions pour que nous puissions être représentés. C'est indispensable. Merci Florence.

Joëlle avec le rapport numéro 1 en quelques mots, car nous en avons déjà parlé.

COMMISSION CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Plan de sobriété énergétique

Joëlle PELTIER: Je ne vais pas prendre la parole longtemps. Je pense que nous l'avons suffisamment présenté en début de séance. Nous vous proposons d'approuver ce plan de sobriété énergétique tel qu'il vous a été présenté tout à l'heure.

Alain PICHON : Un plan exemplaire en termes de sobriété et aussi en termes d'équilibre et de transversalité. Ludovic.

Ludovic DEVERGNE: Oui, merci Monsieur le Président. Nous saluons l'établissement et l'écriture de ce plan de sobriété énergétique. J'imagine que c'est une compilation de choses qui étaient déjà en cours pour certaines, et d'autres qui seront développées. Ce qui est intéressant et ce qui est important sur ce plan, c'est qu'il faut bien veiller – rendons à César ce qui est à César; notre collègue tout à l'heure l'indiquait, mais nous partageons cela – à se fixer des échéanciers précis, avec des objectifs à atteindre. Il a été évoqué le suivi de ce plan. À voir la forme, il ne s'agit pas de faire un grand comité avec 50 personnes dedans, mais il peut y avoir une petite entité qui suive l'application de ce plan de sobriété, disons peut-être à six mois, un an, pour voir si les choses ont bien évolué. Nous sommes aussi partants pour opérer ces suivis.

Alain PICHON: Tout à fait d'accord. C'est évidemment prévu. S'il n'y a pas de suivi, il n'y a pas d'intérêt.

Joëlle PELTIER: Je trouve que le terme « compilation » est un petit peu réducteur. Vraiment, ce plan de sobriété est le résultat d'un travail collaboratif et d'intelligence collective, ce n'est pas seulement la compilation des actions existantes, mais également de nouvelles actions issues de la réflexion collective.

Alain PICHON: Absolument. Y a-t-il des avis contraires? Des abstentions? Ce rapport est adopté. Merci, Joëlle, et merci aux services. Cela a effectivement été le fruit d'un gros travail. Ce n'est pas de la compilation, effectivement.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 9 mars 2023

PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission Climat et Développement Durable s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 9 mars 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le plan de sobriété énergétique du Département joint en annexe.

ADOPTĖ
Le Président du Conseil Départemental,

Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	20/03/2023		
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230309-000000000007388-DE		
Date de publication	20/03/2023		





PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE





Légende:



Action déjà mise en œuvre



Action en cours de déploiement ou prochainement engagée



Action à programmer

Sensibilisation - Formation



Enjeux et effets attendus

Le plan de sobriété énergétique permet d'affronter ensemble les défis de la crise énergétique en nous interrogeant sur nos besoins, puis en adoptant nos usages à ces besoins. Ce changement de nos pratiques nécessite un accompagnement sous la forme d'actions de sensibilisation et de formation.

Les actions



1. Communiquer à tous les agents le contexte énergétique, les impacts sur le budget du Département



2. Associer l'encadrement et les agents à l'identification des mesures de sobriété énergétique



3. Faire de cette démarche transversale une démarche réellement partagée pour l'exemplarité au sein des services départementaux



4. Former les agents pour garantir la bonne application des mesures décidées



5. Valoriser les bonnes pratiques existantes et accompagner les mesures à venir



6. Promouvoir les mobilités douces et favoriser le covoiturage pour les déplacements professionnels



7. Instaurer un plan de déplacement « entreprise » ou plan de mobilité



8. Sensibiliser les nouveaux arrivants au plan de sobriété énergétique

Mobilités – Déplacement des agents

Enjeux et effets attendus

La mobilité et les transports représentent une consommation d'énergie importante (référence 2019 : 600 000 litres au titre des déplacements avec véhicules et engins de service) sans compter les déplacements professionnels réalisés avec le véhicule personnel pour les besoins de service avec un remboursement de la collectivité ainsi que les transports liés à notre activité (ex TESH, assistants familiaux) ni les déplacements domicile –travail.

L'enjeu majeur est de **réduire de manière importante la consommation** de carburant.

Les actions

Favoriser les conditions d'évolution de notre parc automobile en respectant l'environnement :



9. « Verdir » la flotte automobile et assurer l'utilisation prioritaire et soutenue des véhicules électriques



10. Accompagner les agents dans la prise en main des véhicules électriques (conduite, branchement, entretien)



11. Rendre facilement accessible la communication sur le réseau des bornes existantes



12. Planifier et budgétiser le plan de déploiement d'installation de bornes électriques sur les différents sites départementaux pour accueillir un/des véhicules de service électriques

Réinterroger la nécessité du déplacement par rapport à l'organisation du travail :



13. Encourager le recours à la visioconférence en fonction de la sensibilité du sujet, de la distance à parcourir et du nombre d'acteurs



14. Poursuivre la politique de télétravail



15. Développer les espaces de co-working ou mise à disposition de bureau pour éviter les allers retours inutiles entre les sites

Privilégier les modes alternatifs : vélos, transports en communs, covoiturage et marche :



16. Développer la mise à disposition de vélos sur les sites



17. Communiquer sur les trajets sécurisés, les zones accessibles et les stationnements sécurisés pour les vélos



18. Recourir au train de façon obligatoire sur les longues distances



19. Promouvoir la prise en charge à hauteur de 50 % des abonnements «transports en commun »

Optimiser l'utilisation de la flotte automobile :



20. Recourir au covoiturage lors des déplacements



21. Favoriser la mutualisation des véhicules (plus d'auto-partage et moins de véhicules affectés)



22. Adapter la fréquence du patrouillage du réseau routier

Réduire la consommation de chaque véhicule :



23. En adoptant une conduite «éco» (formation, tutos à développer avec notre partenaire assureur de la flotte auto... etc.)



24. En veillant au bon entretien du véhicule (moteur et pneumatiques)



25. En adoptant une utilisation raisonnée de la climatisation

Exploitation des bâtiments

Enjeux et effets attendus

La sobriété est une démarche qui doit à la fois satisfaire les besoins, économiser les ressources, réduire notre empreinte carbone et apporter un bien-être collectif et individuel. En termes d'exploitation des bâtiments, deux axes majeurs sont à travailler : achat d'énergie et volet consommation. Il est donc important pour le succès de cette politique publique de définir une stratégie, un schéma directeur des actions à mener à court terme et long terme, associés à une gouvernance.

Les actions



26. Régler la température maximale de chauffe à 19 °C



27. Baisser la température la nuit à 16 °C et à 8 °C degrés lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours



28. Sensibiliser l'ensemble des agents à ces enjeux et aux conséquences induites au quotidien



29. S'assurer que les installations techniques sont à même de répondre à ces objectifs et les adapter le cas échéant



30. Développer les contrats de performance énergétique dans le cadre de la maintenance et de l'exploitation avec des clauses d'intéressement



31. Améliorer le suivi de l'exploitation des bâtiments pour dégager des pistes nouvelles d'économies et identifier au plus tôt les dérives



32. Décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe quand cela est possible et quand la température extérieure le permet et par la suite arrêter au plus tôt la période de chauffe



33. Réduire l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les locaux sauf lorsque celle-ci est indispensable (douches par exemple) et installer des équipements hydro-économes



34. Mettre en place des dispositifs intelligents pour mieux gérer l'énergie et les bâtiments



35. Arrêter, lorsque cela est possible, la ventilation dans les bureaux, salles de réunion ou bâtiments tertiaires inoccupés



36. Encourager les occupants des locaux à éteindre les lumières lorsqu'ils sortent



37. Rationaliser l'occupation des sites distants en poursuivant la mutualisation des locaux et en optimisant l'utilisation des bureaux faiblement occupés (cf. thématique suivante)



38. Définir une stratégie d'achat de l'énergie, notamment verte par l'accès aux réseaux de chaleur, et mettre en place des outils de suivi des consommations



39. Mettre en œuvre un dispositif spécifique pour le suivi des performances énergétiques des bâtiments après réalisation d'actions correctives, notamment dans le cadre du plan de relance ou du décret tertiaire

9/135

P23

Nouvelle organisation des espaces de travail

Enjeux et effets attendus

La réduction des m² chauffés est un objectif atteignable en optimisant les organisations spatiales de travail de nos locaux. Ceci suppose une réflexion sur la mutualisation, le partage des espaces et l'optimisation des occupations en lien avec le télétravail et en fonction des besoins nouveaux.

Cette réflexion peut permettre de relouer certains de nos locaux occupés aujourd'hui, voire de les vendre au besoin.

Les actions



40. Mettre en place une expérimentation sur le site @3 sur la base du volontariat pour optimiser et mutualiser les espaces pour rompre l'isolement et proposer de nouvelles surfaces à la location



41. Proposer des espaces de co-working sur les principaux sites



42. Revoir nos programmes théoriques de travaux pour intégrer ces nouvelles organisations spatiales



43. Partager cette vision avec l'ensemble des agents dans le cadre d'une démarche d'intelligence collective

I Amélioration thermique et énergétique des bâtiments

Enjeux et effets attendus

Disposer de bâtiments et d'installations aptes à tenir les enjeux en matière de sobriété énergétique, lutter contre les passoires thermiques.

Les actions



44. Etablir un état des lieux énergétique du parc immobilier de la collectivité et mettre à jour les DPE (Diagnostics de Performance Energétique)



45. Définir un schéma directeur portant sur l'amélioration énergétique du parc immobilier du Département



46. Engager les recherches de subventions et de cofinancements



47. Etablir un référentiel départemental pour les opérations de bâtiment, s'inscrire dans un label d'économie et de sobriété énergétique (BEPOS, BDNA...)



48. Développer l'usage des installations techniques de maîtrise de l'énergie, (Gestion Technique des Bâtiments) et améliorer la supervision grâce à un outil global de gestion



49. Développer le recours aux énergies renouvelables



50. Définir un schéma directeur lié au déploiement des panneaux photovoltaiques



51. Poursuivre le développement d'actions simples : renforcement de l'isolation thermique, utilisation d'éclairages LED



52. Mettre en place une équipe d'agents dédiée à cette politique publique de sobriété énergétique : recours en interne à de l'ingénierie éco-climatique pour les études techniques et financières, renforcement des moyens de la collectivité dans le domaine de l'achat et de la maitrise des consommations énergétiques



Enjeux et effets attendus

Le numérique constitue un formidable levier de modernisation, de développement économique et social. Cependant, il est aussi un vecteur énergétique et d'émission de gaz à effet de serre important, notamment en raison de la forte consommation, voire surconsommation, des produits et usages liés au numérique. Ainsi au niveau mondial :

- Le poids du numérique correspond à 4 % des émissions de gaz à effet de serre
- Cette empreinte est sur une trajectoire de croissance soutenue, de l'ordre de 8 % par an
- La consommation d'énergie du numérique est aujourd'hui en hausse de 9 % par an
- En France, selon une étude de l'ADEME, « en moyenne dans les entreprises de services, les administrations et les collectivités, la consommation électrique du parc informatique représente 24,7% de la consommation électrique totale. »

La part du numérique n'est donc pas négligeable et chaque geste compte!

Les actions



53. Sensibiliser les agents pour développer la prise de conscience et la connaissance



54. Mettre en place une campagne de recensement des équipements énergivores ou dont le rapport consommation/temps d'utilisation est mauvais



55. Éteindre systématiquement tous les équipements, personnels et mutualisés, les soirs et week-ends (écrans, imprimantes, photocopieurs...), en privilégiant si possible des installations permettant d'éteindre plus facilement plusieurs équipements à la fois



56. Optimiser les mises en veille des ordinateurs et configurer par défaut les mises en veille prolongée



57. Paramétrer la mise en veille rapide des imprimantes et photocopieurs dans la journée, et si possible leur extinction le week-end



58. Paramétrer la fonction «économie d'énergie» sur les ordinateurs et téléphones portables



59. Limiter drastiquement les impressions ou mutualiser leur usage



60. Privilégier le partage de documents dans des espaces collaboratifs plutôt que par échange de mails



61. Limiter le nombre de courriels



62. Réduire ou supprimer les images dans les signatures des mails



63. Procéder au quotidien à la suppression des données inutiles (mails et fichiers locaux, en réseau, en cloud), le stockage des données ayant aussi un coût énergétique à grande échelle



64. Privilégier les visios pour les réunions de moins de 2 heures



65. Remplacer les postes de téléphones fixes par le softphone



66. Maîtriser, de manière générale, la croissance du nombre d'équipements

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE 1

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 9 MARS 2023 -

COMMISSION CLIMAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement

Direction des Bâtiments

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable

Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

Direction des Routes

Direction des Technopoles et des sites Futuroscope

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique

Direction des Affaires Générales

Direction de la Transition Numérique

Direction Générale des Services

Direction des Ressources et des Relations Humaines

RAPPORT DU PRESIDENT

PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE

Le contexte environnemental et la crise climatique rendent nécessaire l'évolution de nos modes de consommation énergétique. Cet impératif s'est aussi trouvé renforcé par l'augmentation significative des coûts de l'énergie, augmentation entrainant de forts impacts budgétaires pour le Département.

Celui-ci n'avait pourtant pas attendu pour s'engager dans une politique ambitieuse en matière d'environnement au travers de son plan SEVE (Stratégies et Engagements de la Vienne pour l'Environnement), ni pour mettre en œuvre des premières mesures en matière de sobriété énergétique.

Il est néanmoins souhaitable aujourd'hui de réunir dans un document de synthèse, dénommé « plan de sobriété énergétique », l'ensemble des actions proposées par le Département pour réduire de manière vertueuse ses diverses consommations énergétiques et pour accompagner les évolutions d'usage sur lesquelles ces réductions s'appuient nécessairement.

Elaboré par un groupe de travail transversal regroupant différentes directions du Département (Agriculture, Eau et Environnement, Bâtiments, Routes, Ressources et Relations Humaines, Affaires Générales, Transition Numérique, Technopoles et sites Futuroscope), ce plan de sobriété énergétique a été présenté en commission « climat et développement durable », ainsi qu'en comité de pilotage « bilan Carbone ».

Les 66 actions qu'il contient sont regroupées en 6 volets :

- Sensibilisation et formation ;
- Mobilités déplacements des agents ;
- Exploitation des bâtiments ;

- Nouvelle organisation des espaces de travail ;
- Amélioration thermique et énergétique des bâtiments ;
- Sobriété numérique.

Ce document se veut donc à la fois :

- Un plan rassemblant des actions déjà mises en œuvre, d'autres en cours de déploiement, d'autres enfin à programmer dans les prochaines semaines et mois ;
- Un document d'information et de sensibilisation à destination de l'ensemble des agents de la Collectivité ;
- Un guide pour l'ensemble de nos politiques publiques vers plus de sobriété.

Je vous propose d'approuver le plan de sobriété énergétique du Département joint en annexe du présent rapport.

. .

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

COMMISSION PERSONNES ÂGÉES, PERSONNES HANDICAPÉES

2. Adoption du plan d'action 2023-2024 faisant suite aux États généraux du Handicap du 29 septembre 2022

Valérie DAUGE: Oui, Président, mes chers collègues. Comme le suggérait mon voisin Guillaume, de faire synthétique sur un sujet comme celui-ci, nous allons quand même prendre le temps si vous me l'autorisez parce qu'il est néanmoins important, et cela concerne tout le monde.

Les États généraux du handicap, une initiative impulsée par le Président que nous avons vraiment prise à bras le corps, une belle journée, et un travail qui a été de longue haleine fait par les équipes. Les résultats étaient vraiment très attendus par toutes et tous parce que derrière cela, nous voulions, comme vous et moi, du concret. Nous allons en avoir à vous proposer sur des choses assez simples. C'est vrai que d'impliquer toutes les parties prenantes a vraiment été riche.

Vous allez le voir, je vais laisser Marine GAUDUCHON, la Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) dérouler, mais sur des choses assez simples. Par exemple, nous avons la main sur quatre de nos structures Espace France services. Grâce à ces dispositifs, nous allons pouvoir mettre des informations pour que les usagers bénéficient d'informations vraiment au cœur et à proximité. Prendre en compte la notion de parcours, la notion humaine aussi et des aidants, mais je ne vais pas être plus longue. De belles choses en ont vraiment émergé, et je vais laisser Marine dérouler. Nous restons bien sûr à votre écoute pour les questions et les échanges à l'issue. Merci.

Marine GAUDUCHON: Merci, Madame la première Vice-Présidente.

Le plan d'action qui vous est proposé aujourd'hui a été travaillé autour de quatre axes en Comité de pilotage (COPIL), comme l'évoquait Madame DAUGE. Le premier de ces axes est celui d'adopter une nouvelle méthode qui soit partenariale et qui permette la tenue d'organisation d'États généraux du handicap de façon annuelle. Les premiers se sont déroulés le 29 septembre 2022. L'idée est qu'il puisse y en avoir comme cela chaque année. L'ensemble des échanges tenus à l'occasion de ces États généraux feront bien entendu

l'objet de comptes rendus envoyés à l'ensemble des parties prenantes à ses réunions puisque dans un certain nombre de domaines, le Conseil départemental ne dispose pas de la compétence pour intervenir. Si nous pensons par exemple au champ de la formation, il est nécessaire de travailler en partenariat avec l'ensemble des institutions compétentes en la matière.

Toujours sur la question de la méthode, il vous est proposé d'adopter comme principe d'action, la participation des personnes concernées. Ce principe d'action serait bien entendu décliné à un niveau adapté pour chaque projet, et dans le détail qui vous sera fait par la suite, certains d'entre eux vous seront proposés pour être confiés directement à un groupe de personnes concernées pour leur mise en œuvre. Pour accompagner cette participation des personnes concernées, il convient de former des agents volontaires du Conseil départemental à des missions qui permettront la facilitation des réunions de ces groupes pour la mise en œuvre des politiques publiques souhaitées. Un premier volet, le déploiement d'une nouvelle méthode partenariale avec l'ensemble des acteurs et le positionnement des personnes concernées au centre.

Un deuxième objectif qui vous est proposé dans le cadre de ce plan d'action entend donner la priorité à un accompagnement humain des personnes concernées et de leurs aidants -Madame DAUGE l'évoquait à l'instant - à travers le développement d'un accueil territorialisé. L'idée est que sur l'ensemble du Département, la porte d'entrée des personnes en situation de handicap puisse être plus proche de chez eux. Il est envisagé de déployer un partenariat expérimental dans un premier temps avec deux Espaces France Services portés par le Conseil départemental. Il est aussi envisagé de sensibiliser l'ensemble des agents accueil, qu'il s'agisse des agents des Maisons Départementales des Services, de ceux des mairies, des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), sur les droits et les prestations des personnes en situation de handicap. Pour ce faire, il vous est proposé la création d'un emploi d'un équivalent temps plein pour déployer ces partenariats et permettre d'avoir, au sein des équipes de la MDPH, du personnel qui puisse répondre en ligne directe à l'ensemble des personnes qui seront sur le territoire en première ligne. L'objectif sera aussi de développer l'identification des aidants, et de ne pas se limiter à l'information sur les droits et prestations, mais de pouvoir diffuser une information plus large en nous appuyant notamment sur l'ensemble du réseau associatif du territoire.

Deuxième point de cet accompagnement humain, l'accompagnement des décisions de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Nous

savons aujourd'hui – cela a beaucoup été remonté au niveau des ateliers tenus à l'occasion des États généraux du handicap – qu'il y a un réel sujet sur l'intelligibilité des décisions prises par la CDAPH. Décisions sur lesquelles, je me permets de le préciser, nous n'avons pas la main en interne, nous ne pouvons pas, nous, localement dans la Vienne, choisir de modifier le contenu de ces notifications, elles sont normées. Se pose vraiment la question de comment est-ce que nous les accompagnons parce qu'il existe un besoin d'explication. Pour mettre en œuvre cet objectif, il est aussi proposé la création d'un poste à temps complet qui permettra, non pas d'accompagner l'ensemble des bénéficiaires de droits MDPH puisque tous n'en ont pas besoin, mais d'accompagner les bénéficiaires qui le nécessitent.

Il est aussi proposé la participation au développement d'un réseau de pairs-aidants qui sont eux-mêmes en situation de handicap ou d'aidants, qui, par le fait d'avoir vécu une situation, ont expérimenté tout un tas de choses et souhaitent le partager avec les autres, par exemple, qui découvrent une nouvelle situation de handicap.

Dernier point de ce volet, la rénovation de la MDPH avec notamment la création d'un nouveau lieu d'accueil pour les personnes concernées. Sur cette thématique, il vous est proposé de faire intervenir très directement les personnes concernées pour penser l'aménagement intérieur de ce futur accueil. Voilà pour ce deuxième volet de développement de l'accompagnement humain.

Le troisième volet du plan d'action porte sur le déploiement des outils numériques, l'objectif étant, bien sûr, la facilitation des démarches. À ce sujet, plusieurs projets permettront d'atteindre cet objectif :

le déploiement d'un système de gestion électronique des documents. C'est un peu technique, mais il s'agit de repenser et de moderniser nos façons de travailler pour être le plus efficient possible, et de numériser les dossiers papier de nos usagers. Ce préalable permettra demain aux personnes concernées de déposer de façon numérique leur dossier de demande auprès de la MDPH, c'est ce que nous nommons le télé-service, mais aussi d'avoir accès sur leur compte usager à l'ensemble de leurs droits et à l'ensemble des notifications, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Bien entendu, comme vous l'avez évoqué plus tôt en séance, il ne s'agit à aucun moment d'empêcher les usagers qui le souhaiteraient de continuer à travailler sous le format papier. Dans ce cas-là, c'est au niveau de la MDPH que nous numériserons les dossiers qui nous arriveront dans ce format.

- Pour accompagner l'ensemble des personnes qui le souhaiteront dans l'avancée vers cette numérisation, il vous est aussi proposé de s'appuyer sur les conseillers numériques du Département pour l'accompagnement des personnes concernées.
- Enfin, s'agissant du déploiement des outils numériques, la création d'un nouveau site Internet, d'un nouveau logo et d'un répertoire numérique de l'ensemble des personnes et structures ressources sur le département de la Vienne. Ce répertoire serait tant à disposition des usagers que des professionnels puisque le maillage territorial est extrêmement riche, et mérite donc à être très connu et partagé pour que nous fassions la meilleure orientation possible de nos usagers. Voilà sur ce troisième volet des outils numériques.

Enfin, le dernier volet qui vous est proposé dans le cadre de ce plan d'action est une sensibilisation accrue au handicap pour le déploiement d'une société inclusive, et favoriser l'attractivité des métiers. Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs leviers sont proposés. D'abord la mobilisation de la sollicitation civile à travers les bénévoles, par exemple, par la proposition de formations à l'attention des bénévoles pour leur donner envie de s'investir, et leur donner les outils pour pouvoir monter en compétences. Une action visant à sensibiliser les collégiens au handicap. Typiquement, il vous est proposé de confier cette action à un groupe de personnes concernées dans le cadre d'un mandat que vous leur confiez avec un budget alloué pour qu'ils pensent l'action en lien avec le Conseil Départemental des Jeunes.

Il est aussi proposé de bien communiquer sur les métiers du champ de l'autonomie pour les rendre attractifs, de développer une communication facile à lire et à comprendre. Ce qui sera au bénéfice des personnes en situation de handicap, mais pas que, puisque ce sera notre bénéfice à tous. Il vous est aussi proposé de promouvoir l'autodétermination. Les États Généraux du Handicap du 29 septembre ont été l'occasion d'une conférence sur cette thématique. Nous vous invitons donc à continuer d'accompagner les établissements et services qui souhaitent s'engager dans cette démarche, pour qu'ils puissent former leurs équipes.

Enfin et dernier point du plan d'action, il est là pour le Conseil départemental en tant qu'employeur, et il vise à ce que le Conseil départemental continue son travail d'inclusion avec d'une part, l'emploi de personnes en situation de handicap – si je ne me trompe pas, il y a aujourd'hui plus de 9 % des agents du Département qui sont en situation de handicap

avec une politique particulièrement volontariste –, et d'autre part, poursuivre la sensibilisation de l'ensemble des agents à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Voilà pour les grandes lignes du plan d'action qui vous est proposé à l'adoption.

Alain PICHON : Merci Marine. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Ludovic, Pascale puis Séverine.

Ludovic DEVERGNE: Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Quelques mots. Guillaume nous a invités à être synthétiques, donc je vais l'être aussi. Tout d'abord, commencer par vous remercier de nous avoir associés à cette démarche à laquelle nous avons participé chaque fois que possible. La journée de séminaire, mais aussi les réunions du comité de pilotage (Copil) auxquelles nous étions conviés, donc merci à vous. Quasiment deux ans se sont écoulés depuis le début du mandat, nous ne sommes pas à deux ans, mais nous nous en approchons sérieusement, il est donc temps que cette démarche aboutisse, évidemment. Nous avons un chiffrage de 2 400 000 € − j'imagine que cela n'a pas échappé à Claude − pour les mesures qui seront proposées. Nous ne connaissons pas encore le chiffrage par mesure, j'imagine donc que cela nous sera donné en juin, peut-être avant si vous l'avez.

Alain PICHON: Absolument.

Ludovic DEVERGNE: Pour voir précisément combien nous mettons sur quoi, car il y a quand même une grosse part sur l'investissement et une plus petite sur le fonctionnement. Cela a été dit par Madame GAUDUCHON, l'attention particulière qui doit être apportée sur la gestion électronique des documents, la GED, on dit. Il ne s'agit pas, avec des publics fragiles, de les forcer à entrer dans le système numérique, cela a bien été dit. Il y a toujours la possibilité pour les personnes de faire des démarches par papier, et la numérisation sera ensuite opérée par les services de la MDPH. C'est tant mieux que cela puisse être maintenu, encore plus vis-à-vis des publics fragiles.

Vous dire aussi, j'ai noté pour avoir participé à ce fameux Copil qu'il y avait un consensus assez large, même unanime, si on peut dire, parmi les participants à cette démarche pour valider ce qui est proposé aujourd'hui. Cela va dans le bon sens, et nous validons aussi cela. En revanche, il faut bien nous dire, tous ici, que nous sommes vraiment attendus sur ce sujet. Nous en avons beaucoup entendu parler quand nous étions en campagne, en porte-à-porte, etc. Nous en entendons encore parler au quotidien aujourd'hui, c'est bien normal. Nous avons donc vraiment une impérieuse obligation de ne pas décevoir sur ce

sujet. Nous serons donc là avec vous pour avancer et pour veiller à ce que les engagements pris soient tenus, et à ce que les choses s'améliorent globalement sur la gestion du handicap dans notre Département. Je vous remercie.

Alain PICHON: C'est notre volonté. Merci pour tes encouragements. Effectivement, ce n'était pas un engagement avec une date point, c'est un engagement avec des faits, des actions derrière pour améliorer l'ensemble de cette vision, et aussi mieux communiquer.

Pascale GUITTET: Merci Président. Tout d'abord, bravo pour ce plan d'action du Conseil départemental en faveur du handicap. Néanmoins, je voudrais rebondir sur deux points. Le premier est celui dont tu as parlé, Valérie, à savoir pour l'accès à l'information, aux droits aux services et à la citoyenneté puisque tu parlais de faire passer ces informations au sein des France Services dont nous avons plus ou moins la main par le biais des Maisons Départementales des Services (MDS) et donc du Département. Je peux éventuellement, si cela vous intéresse aussi, vous proposer, en tant que Présidente de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT) de la Vienne, de pouvoir faire passer ces informations également au sein des quatre France services de la Vienne qui sont portées par La Poste, à savoir : les France services de Vivonne, de Vouillé, la dernière qui a été récemment inaugurée, ainsi que celle de Monts-sur-Guesnes et des Trois-Moutiers. Il y a des Maires ici présents et je suppose que vous serez tout à fait d'accord pour que nous puissions intervenir au sein de ces France Services sur vos communes, mais portés par La Poste. C'était le premier point et nous pourrons en discuter en parallèle, si tu le veux bien, Valérie.

Le deuxième point concerne le CDJ. Je voudrais porter votre attention sur le fait que le CDJ remplit avant tout des missions qui sont bien définies pour ces deux années de mandat. Ils ont un emploi du temps très serré puisqu'ils ne se retrouvent en réunion qu'une fois par trimestre, sur une journée entière, un mercredi. Ils ont donc, par le biais de leur thématique, quatre commissions bien définies dont notamment une qui peut parler sport et inclusion, donc également handicap, mais avec toujours ce fil rouge de l'olympisme. Aussi, aller sur des missions parallèles complémentaires qui ont quand même un lien avec les missions sur lesquelles ils travaillent peut être très intéressant, mais attention de ne pas partir dans tous les sens, car ils n'auront pas le temps ni les moyens humains e financiers pour pouvoir travailler sur l'ensemble de ces missions que nous voudrions éventuellement leur faire porter en complément; ce qui serait intéressant pour le Département et l'ensemble des actions mises en place par le Département, mais aussi pour le CDJ.

Là aussi, je te propose, Valérie, que nous puissions en parler en parallèle, pour voir si nous pouvons ou non, ou en tout cas de quelle façon, les intégrer à ce plan d'action. Voilà ce que je voulais vous dire.

Alain PICHON: Très bien, Séverine.

Séverine SAINT-PÉ: Merci. Je ne vais pas répéter les propos de Ludovic. Je participe également au Copil, et je voulais juste ajouter le fait que les différentes associations qui participent à la fois aux États Généraux du Handicap et au Copil ont vraiment salué cet effort et cette initiative du Département et de la MDPH sur la mise en place des États généraux du handicap. Ils ont vraiment salué cette co-construction. Aussi, par rapport au plan d'action et au fait qu'il faut vraiment mettre en place les choses et les actions listées — comme l'a précisé Ludovic —, je voudrais un : saluer les associations et deux : finalement, comme elles travaillent avec nous, elles nous obligent et elles seront là, vigilantes, autant que nous, les élus, pouvons l'être, sur la réalisation et l'efficacité de ce plan d'action. Bien que je sache que le travail est colossal et qu'il y a encore beaucoup de choses à faire, je suis assez confiante sur le fait que nous réaliserons ce plan d'action.

Je voulais vraiment le dire parce que les différentes associations qui étaient là au dernier Copil ont remercié la mise en place de ces États généraux du handicap et ont salué cette écoute, cette prise en compte de leurs besoins, et la co-construction de ce plan d'action.

Alain PICHON: Effectivement, merci pour ces éléments. C'est tout naturel de co-construire avec eux. Je crois que nous sommes les seuls au niveau national, et nous avons quelques appels de certains Départements qui prennent quelques enseignements, quelques idées. Anthony puis Joëlle.

Anthony BROTTIER: Madame la Directrice, Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Président, chers collègues. Je ne vous apprends rien si je vous dis qu'il y a beaucoup d'attente autour des États généraux du handicap que vous avez engagés, mais plus généralement d'ailleurs, autour de la considération et des aides apportées aux personnes handicapées dans la Vienne.

Très brièvement et, dans un premier temps, avant de m'attarder sur le contenu, je tiens à saluer la démarche et la manière dont ces États généraux ont été menés. Partenaires institutionnels, représentants d'associations et élus de la majorité et de l'opposition, pour ne citer qu'eux. Cette initiative s'est voulue transversale, constructive, et fédératrice. C'est à

saluer parce que vous auriez pu, comme cela se fait ailleurs, décider seuls dans un bureau de l'avenir des plus fragiles d'entre nous.

Sur le fond maintenant, la première satisfaction est que ces États généraux aboutissent à un plan d'action sur deux ans qui conserve la méthode partenariale, et qui se fixe un certain nombre d'objectifs. Cela peut sembler être une évidence, mais nous avons trop souvent l'habitude de voir des réunions « post-it » qui n'aboutissent sur rien de concret.

Sur les actions elles-mêmes, ces États généraux ont ciblé un certain nombre de difficultés aux causes et aux responsabilités multiples qui nous remontent quotidiennement. Nous nous réjouissons des intentions marquées quant à la sensibilisation et à l'association de nombreux acteurs pour éviter les ruptures de parcours. Je pense notamment aux mairies, aux parents d'élèves sur un sujet que je connais un petit peu, celui de la scolarisation où, trop souvent, les parents se retrouvent démunis entre les articulations du temps scolaire, du temps de repas, du temps périscolaire, qui correspondent parfois à autant d'interlocuteurs que de sujets. Cette démarche doit fluidifier le circuit qui, s'il est naturel pour les parents d'enfants ordinaires, l'est beaucoup moins pour les parents d'enfants « extraordinaires ».

Je réitère ici, concernant les mairies, notre volonté de renforcer les exigences sur les aides départementales. Je pense notamment à ACTIV' sur l'accessibilité et la prise en compte du handicap. Trop souvent encore nous voyons des aires de jeu, des parcs, des cours d'école inaugurés sans que le critère de l'accessibilité ne soit sincèrement pris en compte. Nous nous réjouissons également de lire dans ce plan d'action un meilleur accompagnement des décisions de la CDAPH, cela a été évoqué par Madame la Directrice, qui, trop souvent, pour des raisons multiples d'ailleurs, sont incompréhensibles pour les usagers. Nous actons ici le recrutement d'un nouvel Emploi Temps Plein au sein de la MDPH sur le sujet qui ne sera pas de trop.

Nous nous réjouissons enfin de la sensibilisation notamment auprès des collégiens. Trop peu de personnes dans cette Assemblée, mais trop peu d'adultes, en général, ont eu la chance de grandir, d'être scolarisés, de faire du sport avec des personnes handicapées. Sensibiliser, informer les jeunes d'aujourd'hui, c'est nous donner les moyens de faire en sorte que les adultes de demain soient meilleurs que nous ne le sommes dans l'accueil des personnes handicapées.

Pour finir, nous accueillons avec satisfaction, mais prudence, le plan d'action lié à ces États généraux. Certaines d'entre elles sont évidemment nécessaires, mais ne découlent pas de

cette démarche. Je pense à la rénovation de la MDPH, à la création de la Gestion Electronique des Documents (GED). Je comprends qu'elles soient valorisées, mais il s'agit là d'initiatives préalables déjà lancées. Nous serions par ailleurs, comme l'a dit Ludovic, preneurs de plus de détails sur l'aspect financier et la ventilation des 2 400 000 €, mais j'ai entendu que cela viendrait ultérieurement. L'idée étant de savoir quelle somme relève du plan d'action et quelle somme correspond à la mise en œuvre de politiques préalablement engagées.

Quoi qu'il en soit, toute action qui vise à améliorer le quotidien des personnes handicapées et des aidants, à leur garantir et à leur simplifier l'accès aux droits doit évidemment être accueillie positivement. La situation de handicap, puisque c'est comme cela qu'on en parle souvent, ne s'exprime que lorsqu'une personne handicapée est empêchée par la société, par son environnement, lorsqu'elle ne peut avoir accès à ce qui est pourtant un droit. Les personnes handicapées sont une force, une richesse pour un territoire, et notre rôle est de faire en sorte qu'elles ne se retrouvent pas en situation de faiblesse. Vous pouvez compter sur notre engagement sur le sujet. Merci beaucoup.

Alain PICHON: Merci Anthony. Dans notre vision du handicap, nous souhaitons travailler avec le plus grand nombre. Pour l'instant, cela fonctionne bien. Joëlle.

Joëlle PELTIER: Je m'associe à ce qui a été dit sur ces États généraux du handicap, et je salue la forme. Nous voyons bien que c'est en travaillant tous autour d'une table avec les différentes parties prenantes que nous arrivons à avancer, et c'est valable pour tous les sujets. Je voulais juste faire part d'une remarque personnelle sur une des actions par rapport à la difficulté de compréhension des écrits normés. Cela me choque, car nous subissons. Nous allons mettre en place des ressources en interne, et ce sont d'ailleurs des difficultés qui existent pour tous les Départements. En termes d'économie, je me dis : « Bon sang! Si tous les Départements mettent en place des actions alternatives pour pouvoir faire en sorte que les bénéficiaires puissent comprendre un courrier, c'est quand même un peu fou! » Estce que nous n'aurions pas intérêt à faire une action groupée, nous avons des députés sur le Département, de façon à faire prendre conscience de cette difficulté qui fera gagner de l'argent et du temps à bon nombre de concitoyens?

Alain PICHON: C'est une très bonne idée. J'ai abordé la question à l'Assemblée des départements de France (ADF) qui a lancé une réflexion mais, pour autant, je ne sais pas où ils en sont. Merci Joëlle. Valérie, et nous passons aux votes.

Valérie DAUGE: C'est fait au niveau national. Je suis dans un groupe de travail et, bien évidemment, nous ne sommes pas les seuls à constater que c'est très compliqué et très indigeste. Un groupe de travail fait remonter. La date n'est pas encore calée, mais il va y avoir la Conférence nationale du handicap. Tout le monde œuvre dans ce sens pour que cela redescende.

Alain PICHON: Y a-t-il sur ce dossier des avis contraires? Des abstentions? Il est adopté. Merci Valérie, Marine et tous ceux qui sont investis dans le comité et dans le travail autour. Valérie.

Valérie DAUGE: Juste pour compléter quand même sur un point fort: Marine a évoqué un ETP, et en accord avec le Président, nous en sommes à deux ETP au niveau création de postes. C'est l'unique structure qui va en bénéficier. N'est-ce pas, Président?

Alain PICHON: Avec les services informatiques. Effectivement, nous sommes plutôt sur la stabilité des équipes, mais pas pour le handicap. Il faut s'engager jusqu'au bout. Merci.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 9 mars 2023

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2023-2024 FAISANT SUITE AUX ETATS GENERAUX DU HANDICAP DU 29 SEPTEMBRE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission Personnes Agées, Personnes Handicapées s'étant réunie.

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 9 mars 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE des comptes rendus des réflexions conduites à l'occasion des ateliers réalisés durant la journée des Etats Généraux du Handicap du 29 septembre 2022 joints en annexe et décide d'en rendre compte à l'ensemble des participants,
- DECIDE d'adopter le plan d'action joint en annexe et dont les objectifs visent à :
 - donner la priorité à un accompagnement humain des personnes concernées et de leurs aidants,
 - déployer des outils numériques pour des démarches facilitées.
 - accroître la sensibilisation au handicap pour une société inclusive et des métiers attractifs.

ADOPTE
Le Président du Conseil Départemental,

Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	20/03/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230309-000000000007389-DE
Date de publication	20/03/2023



Etats Généraux du Handicap

Comptes rendus des Ateliers



19/135

Accès à l'information, aux droits aux services, à la citoyenneté

Enjeux identifiés	Pistes d'actions	
Un enjeu « d'aller vers »	Faciliter l'accès à l'information via la création de guichets uniques et de référents handicap au sein des organisation Favoriser le repérage et la connaissance des dispositifs existants Accompagner l'émergence d'une société inclusive à travers l'éducation citoyenne Décliner des processus pédagogiques et de formations pour sécuriser l'accès aux droits des personnes vulnérables	Faciliter l'accès à l'information via la création de guichets uniques et de référents handicap au sein des organisations et services Favoriser le repérage et la connaissance des dispositifs existants Accompagner l'émergence d'une société inclusive à travers l'éducation citoyenne Décliner des processus pédagogiques et de formations pour sécuriser l'accès aux droits des personnes vulnérables
Formation/Sensibilisation des acteurs et de la société	 Former et sensibiliser les acteurs du droit commun au handicap Former les enseignants aux spécificités des handicaps 	сар
Proximité et accès au numérique	 Apporter des réponses en proximité aux personnes en situation de handicap à travers la création de guichets uniques Favoriser la possibilité d'accéder aux outils numériques afin de pouvoir pallier le manque de proximité 	tion de handicap à travers la création de guichets uniques de pouvoir pallier le manque de proximité
Favoriser la pair- expertise	 Valoriser les expériences et parcours de chacun et ouvrir des espaces de partage pour Donner les possibilités aux personnes en situation de handicap de devenir pair-aidant 	Valoriser les expériences et parcours de chacun et ouvrir des espaces de partage pour accompagner les personnes vulnérables. Donner les possibilités aux personnes en situation de handicap de devenir pair-aidant
Harmonisation de l'accès aux droits	Réduire les disparités quant à l'accès aux droits en fonction des territoires Evaluer les besoins concrets des personnes en terme d'accompagnement plus lisibles	Réduire les disparités quant à l'accès aux droits en fonction des territoires Evaluer les besoins concrets des personnes en terme d'accompagnement à l'accès aux droits et proposer des processus simplifiés et plus lisibles



Participation sociale, scolarité et inclusion

Enjeux identifiës	Pis	Pistes d'actions
Coordination de partenaires/ Réseau	3 5	Inscrire les communes comme partenaires à associer systématiquement dans les coordinations des parcours des situations de handicap, aux côtés de l'école et des acteurs médico-sociaux Créer un répertoire des personnes ressources par territoire Déployer des interventions en milieu scolaire de manière plus régulière (en ouvrant des espaces dédiés au handicap à l'école) Pérenniser les États généraux des handicaps de manière à permettre aux acteurs de réfléchir ensemble Déployer des coordonnateurs de parcours ou des référents handicap
Formation/ Sensibilisation des acteurs et de la société	1 1 1	Sensibiliser, professionnaliser tous les acteurs du droit commun au handicap (société civile, élus, employeurs) en adaptant les supports de formation pour les rendre accessibles à tous Proposer plus de formations au handicap aux bénévoles des associations de la société civile Former les parents d'élèves des associations de parents d'élèves pour permettre un accueil favorable aux enfants en situation de handicap à l'école Promouvoir auprès des employeurs les compétences des personnes en situation de handicap
Moyens/ Ressources		Créer un service d'appui à l'ingénierie de projet au profit des associations du handicap pour solliciter des financements privés (fondations, mécénats de compétences, fonds européen)
Participation sociale		Favoriser et déployer sur le territoire de nouvelles façons de mobiliser et faire participer les personnes en situation de handicap : l'exemple des « habitants relais » ou « citoyens relais »
Accessibilité à l'information	F	Déployer le FALC pour permettre l'accessibilité de l'information pour les personnes en situation de handicap, notamment pour les décisions qui les concernent
Evaluation des dispositifs existant		Objectiver l'intérêt et les bénéfices des expérimentations mises en place Communiquer aux acteurs du handicap sur les expérimentations en cours, leur intérêt et leur pérennité
Déploiement du bénévolat	ř.	Communiquer sur l'existence de la page « accès au bénévolat » du site internet du Département (permettant l'accès au « livret de compétences bénévolat »)



Métiers du handicap et accès aux soins

Enjeux identifiés	Pig.	Pistes d'actions
Formation des professionnels du handicap		Réaliser une refonte complète de la formation des professionnels et des référentiels des métiers du médico-social et du handicap Repenser le travail social de manière plus globale, le profil des jeunes diplômés ne correspondant pas aux besoins du secteur et aux enjeux de l'inclusion
Attractivité et pratiques managériales	1 1	Développer le management coopératif dans les établissements médico-sociaux Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative des professionnels dans les établissements médico-sociaux
Identification et définition des rôles de chacun	1 (1	Redéfinir la mission de coordination du parcours des personnes en situation de handicap au regard des évolutions sociétales Pouvoir identifier une fonction de « fil rouge », de « porte d'entrée » ou encore de « référent » pour les personnes en situation de handicap
Quête de sens	1	Réfléchir à la notion d'éthique au sein des établissements pour permettre aux professionnels de trouver et conserver du sens
Développement de la pair-expertise	9	Permettre la mise en œuvre de la pair-aidance entre les personnes en situation de handicap, pour leur permettre de s'appuyer sur l'expertise de leurs pairs
Sensibilisation du droit commun	,	Sensibiliser les acteurs du droit commun et en particulier le monde de l'entreprise à la problématique du handicap

Aidants: lutter contre l'isolement

2000	
Enjeux identifies	Pistes of actions
Information sur les dispositifs et droits des aidants	tifs - Proposer un guichet unique d'informations sur les dispositifs et les droits des aidants
Réponse aux besoins de répit	 Référencer et localiser les places d'accueil temporaire et d'accueil d'urgence Identifier des interlocuteurs locaux pour les aidants Proposer des solutions à tous indifféremment du lieu de vie (milieu urbain/milieu rural) Ouvrir la plateforme de répit au public en situation de handicap et communiquer dessus Favoriser « l'aller vers » au travers d'équipes mobiles se rendant à domicile Identifier les « aidants » lors du montage de dossier MDPH
Sensibilisation du droit commun	Sensibiliser et informer le droit commun sur le rôle d'aidant
Formation et reconnaissance des compétences des aidants	ce (ex: manutention) 1. Proposer aux aidants des formations à l'accompagnement du handicap afin notamment de prévenir leur santé 11. (ex: manutention) 11. Reconnaitre les compétences acquises par les aidants (équivalence, validation des acquis)
Formation des professionnels	- Former les professionnels du handicap au repérage et à la prévention « des situations critiques » des aidants - Former les professionnels aux dispositifs existant à destination des aidants pour pouvoir les informer
Emploi	 Sensibiliser les entreprises au rôle d'aidant Accompagner les aidants au maintien dans l'emploi lorsque cela est leur souhait
Santé de l'aidant	 Sensibiliser les aidants à la prise en charge de leur santé Proposer des solutions de relai aux aidants afin de leur permettre de se rendre à leurs rendez-vous médicaux 23/135





PLAN D'ACTION FAISANT SUITE AUX ETATS GENERAUX DU HANDICAP **DECLINAISON OPERATIONNELLE**

Une méthodologie partenariale et novatrice

Ordre	Objectifs	Méthode	Calendrier
de	•		ij.
priorité			
7	Permettre un temps annuel d'échanges et	Organisation annuelle d'Etats Généraux du	Fin septembre / début octobre 2023 et
	de dialogue regroupant acteurs du	Handicap.	2024
	handicap et personnes concernées afin de		
	créer et entretenir un réseau partenarial		
	facilitant la construction et la mise en		
	œuvre des politiques publiques		
	départementales du handicap		
2	Restituer à l'ensemble des acteurs les	Envoi des comptes rendus des travaux réalisés	Envois consécutifs aux journées des Etats
	travaux menés à l'occasion de ce temps		Généraux du Handicap
	d'échanges et de dialogue annuel afin que		
	chacun puisse en prendre connaissance,		
	particulièrement pour ce qui relève de son		
	propre champ de compétences		
3	Poser comme principe d'action la	 Former des agents volontaires du Conseil 	- Formation à engager 1 ^{er} semestre 2023
	participation des personnes concernées - à	départemental aux missions de	
	décliner à un niveau adapté pour chaque	« facilitateurs » afin de permettre la	
	projet	participation des personnes concernées	
		 Confier à des groupes de personnes 	 Constitution d'un premier groupe de
		concernées la mise en œuvre d'actions	personnes concernées afin de travailler à
		décidées par l'assemblée délibérante	l'objectif de « sensibilisation des
		dans le cadre d'un mandat explicite	collégiens au handicap » - cf infra – avril
		précisément défini	2023

24/135





La priorité donnée à un accompagnement humain des personnes concernées et de leurs aidants

Calendrier	. 1 ^{er} semestre 2024	Fin du 1°F semestre 2023
Méthode	 Déployer un partenariat entre la MDPH et les Espaces France Services portés par le Département – conventionnement à adopter par délibérations concordantes et recrutement d'un ETP pour un déploiement avec 2 EFS Sensibiliser les agents des Maisons Départementales des Solidarités, des mairies et des CCAS aux droits et démarches en matière de handicap, en lien avec les partenaires Développer l'identification des aidants au moment du dépôt du dossier auprès de la MDPH Développer l'information et les orientations des personnes concernées hors seuls droits MDPH 	 Renforcer les effectifs de la MDPH par le recrutement d'un ETP Transformer le Comité Départemental de Suivi des Listes d'attente en Groupe d'évaluation des besoins en ESMS Enfants et Adultes
Objectifs	Développer un accueil territorialisé afin de permettre aux personnes concernées de disposer d'une information sur leurs droits à différents endroits du territoire.	Accompagner les décisions de la CDAPH dans les situations le nécessitant afin de les expliciter et d'éviter au maximum les ruptures de parcours
Ordre de priorité	П	2

	<u></u>						
Acces aux Auntic soirs et into comme metiers du recherts du handreap	- 2 ^{ème} semestre 2023		- 2024		A partir de 2023 et autant que de	besoin	Livraison envisagée 2ème semestre
Technisms of Participation (CHP) Interpretation (CHP) Interpretation (CHP) A fine (CHP) A fine (CHP)	- Recenser l'existant, notamment dans le cadre du	dispositif EPoP	 En fonction, penser une action en 	complémentarité	- Mettre en œuvre le principe de la participation des A partir de 2023 et autant que de	personnes concernées pour l'organisation du futur	accueil de la MDPH
ats ndicap viens v	Participer au développement et au	soutien d'un réseau de pair-aidants à	l'échelle départementale		Rénover la MDPH et plus	spécifiquement l'espace d'accueil des	personnes concernées

États Genéraux du Handicap Jeudi 28 septembre 2022

ന

4

2025



Le déploiement des outils numériques pour des démarches facilitées

priorité Moderniser la gestion des situations des personnes concernées afin de permettre un traitement des demandes et un suivi des démarches auprès de la MDPH facilité Eaciliter la réalisation des demandes auprès de la MDPH pour les personnes concernées Faciliter le suivi des demandes auprès de la MDPH pour les personnes concernées MDPH pour les personnes concernées Rendre plus accessible de façon numérique l'accès aux informations, droits et services	Objectirs on des situations des es afin de permettre un andes et un suivi des le la MDPH facilité	Methode	Calendrier
de priorité	des situations des afin de permettre un des et un suivi des a MDPH facilité		
riorité	des situations des afin de permettre un des et un suivi des a MDPH facilité		
	des situations des afin de permettre un des et un suivi des a MDPH facilité		
	afin de permettre un des et un suivi des a MDPH facilité	- Déployer un système de Gestion	- Déploiement en octobre 2023
	des et un suivi des a MDPH facilité	Electronique des Documents	
	a MDPH facilité	 Numériser les dossiers papier des 	
		usagers	 Octobre 2023 à juin 2024
	e la	Permettre le dépôt dématérialisé des	- 1 ^{er} trimestre 2024
		dossiers en déployant le « téléservices »	
		Permettre aux personnes concernées l'accès	2024
		aux notifications de droit par le compte	
		personnel numérique en déployant les liens	
		avec l'outil métier	
l'accès aux informations, c	de façon numérique	- Créer un nouveau site internet pour	- Mise en production : 4 ^{ème} trimestre 2023
	is, droits et services	Іа МDPH	
		- Créer une nouvelle identité visuelle	- 1 ^{er} semestre 2023
		pour la MDPH	
		 Créer un répertoire numérique des 	- 1 ^{er} semestre 2024
		personnes ressources, structures et	
		acteurs du handicap sur le territoire	
		en capitalisant sur des outils déjà	
		existants afin de ne pas superposer	
		les systèmes (Soliguide, Dora,	
		boussole des jeunes)	
5 Accompagner le déploiement des outils		Mobiliser les conseillers numériques pour	A partir du second semestre 2023
numériques		l'accompagnement des personnes	
	0	concernées	

97/135

28/135





Une sensibilisation accrue au handicap pour une société inclusive et des métiers attractifs

Ordre	Objectifs	Méthode	Calendrier
de priorité			
	Mobiliser la société civile et notamment les personnes souhaitant s'impliquer en tant que bénévoles	Recenser les besoins et organiser des formations visant à mobiliser les potentiels bénévoles et favoriser la montée en compétences des bénévoles déjà engagés	2024
2	Sensibiliser les collégiens au handicap	Constituer un groupe de personnes intéressées pour mettre en œuvre l'objectif, dans le cadre d'un mandat incluant des moyens financiers (10 000 €) et un partenariat à créer avec le Conseil Départemental des Jeunes	A partir du 2 ^{ème} semestre 2023
8	Décliner les supports de communication départementaux en Facile à Lire et à Comprendre	Sensibiliser et former au FALC	A partir de 2023
4	Participer aux démarches partenariales visant à susciter des vocations dans les métiers du champ de l'autonomie	En lien avec les acteurs concernés, communiquer sur les métiers du champ de l'autonomie	2024
Ω.	Promouvoir l'autodétermination et soutenir les démarches des ESMS visant à s'engager dans un parcours de formation des équipes	Organiser des formations de sensibilisation à l'attention des professionnels Valoriser dans le cadre des CPOM les démarches engagées afin de les soutenir	 2^{ème} semestre 2023 A compter de la signature des prochains CPOM
9	Le Conseil départemental, employeur, poursuit son objectif d'inclusion	Poursuivre une politique volontariste d'emploi des personnes en situation de handicap Sensibiliser les personnels au handicap et à l'accueil des personnes concernées	A partir de 2023

29/135







CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE 2

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 9 MARS 2023 -

COMMISSION PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES
Direction Générale Adjointe des Solidarités

RAPPORT DU PRESIDENT

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2023-2024 FAISANT SUITE AUX ETATS GENERAUX DU HANDICAP DU 29 SEPTEMBRE 2022

Les premiers Etats Généraux du Handicap se sont tenus le 29 septembre 2022 sous l'impulsion de notre Assemblée départementale.

Co-construits par un comité de pilotage multi-partenarial où étaient représentés élus du Département, partenaires institutionnels (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), Education nationale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Agence Régionale de Santé (ARS), Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), représentants d'associations des personnes en situation de handicap et de leurs familles, établissements gestionnaires et personnes concernées, les états généraux ont permis de réunir 130 personnes – acteurs du champ du handicap et personnes concernées.

Organisés autour d'une conférence sur l'autodétermination et la tenue d'ateliers de travail, les Etats Généraux du Handicap ont permis de faire émerger de multiples réflexions sur les thématiques suivantes :

- accès à l'information, aux droits, aux services et à la citoyenneté.
- participation sociale, scolarité et inclusion,
- métiers du handicap et accès aux soins.
- aidant : lutter contre l'isolement.

Les participants (personnes concernées, associations de familles et personnes en situation de handicap, services d'aide à domicile, membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), représentants de l'Etat et des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales, ARS, intercommunalités de la Vienne, partenaires de l'emploi, hospitaliers, universitaires etc.) ont ainsi pu échanger et le compte-rendu des ateliers est ci-joint en annexe 1.

Les travaux menés à l'occasion des ateliers ont permis de travailler à l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel sur les années 2023 et 2024, que le présent rapport vous propose d'adopter.

Ce plan d'actions se décompose en 2 axes :

- l'adoption d'une méthode partenariale et novatrice ;
- la mise en œuvre de projets visant à répondre aux enjeux principaux identifiés à l'occasion des Etats Généraux du Handicap.

Un plan d'actions fondé sur une méthodologie partenariale et novatrice

- les Etats Généraux du Handicap sont pérennisés et se tiendront annuellement afin de permettre à l'ensemble des acteurs du champ du handicap ainsi qu'aux personnes concernées de se rencontrer, d'échanger, de créer et d'entretenir un réseau partenarial pour faciliter la construction et la mise en œuvre des politiques publiques départementales du handicap,
- une restitution de l'ensemble des travaux tenus à l'occasion de la journée des Etats Généraux du Handicap sera réalisée auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels afin que chaque acteur puisse en prendre connaissance, particulièrement pour ce qui relève de son propre champ de compétences,
- la participation des personnes concernées est posée comme un principe d'action qu'il sera proposé de décliner à un niveau adapté pour chaque projet,
- cette participation pourra aller jusqu'à un mandat explicite donné à un groupe de personnes concernées pour la résolution d'une problématique particulière. Ce changement de paradigme impulsé par le Département doit permettre, au-delà d'une simple logique de consultation, de mettre toujours plus les personnes concernées au cœur de la construction de nos politiques publiques.

<u>Des propositions d'actions visant à répondre aux enjeux identifiés à</u> l'occasion des Etats Généraux du Handicap

La priorité donnée à un accompagnement humain des personnes concernées et de leurs aidants :

- la possibilité pour les personnes concernées de disposer d'une information sur leurs droits à différents endroits du territoire sera développée à travers un partenariat entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et les espaces France Services portés par le Département,
- dans ce même objectif d'un accueil territorialisé de qualité, les agents des mairies et des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) seront sensibilisés aux droits et démarches en matière de handicap,
- l'accompagnement des décisions de la CDAPH dans les situations le nécessitant sera développé et visera à accompagner et éviter toute rupture de parcours. En parallèle, un objectif de meilleure identification des aidants, à l'occasion des dépôts de dossiers auprès de la MDPH sera engagé,
- la participation au développement et au soutien d'un réseau de pairaidants à l'échelle départementale sera engagé,
- la rénovation de la MDPH permettra de créer un nouvel espace d'accueil des usagers.

Le déploiement des outils numériques pour des démarches facilitées :

- la modernisation de la gestion des situations des personnes concernées sera engagée afin de permettre un traitement et un suivi facilité (déploiement de la gestion électronique des documents et numérisation de l'ensemble des dossiers papier),
- la possibilité pour les personnes concernées de déposer de façon numérique leurs dossiers auprès de la MDPH permettra de faciliter la réalisation des demandes,
- la possibilité pour les personnes concernées d'avoir accès aux notifications de la CDAPH par leur compte personnel numérique permettra de faciliter le suivi des demandes,
- la refonte du site internet de la MDPH et la création d'une nouvelle identité visuelle de la MDPH permettront une meilleure accessibilité aux informations, aux droits et aux services,
- un répertoire numérique des personnes ressources, structures, acteurs du handicap sera constitué et accessible par internet afin d'assurer l'information la plus lisible sur le réseau départemental existant et d'informer au mieux personnes concernées et aidants,
- la mobilisation des conseillers numériques pour l'accompagnement des personnes concernées fera le lien entre le déploiement des outils numériques et la nécessaire médiation humaine.

<u>Une sensibilisation accrue au handicap pour une société inclusive et des métiers attractifs :</u>

- la mobilisation de la société civile, à travers le développement d'un bénévolat qualifié, sera encouragée par l'organisation d'une démarche de formation,
- les collégiens seront sensibilisés au handicap, en lien avec le Conseil départemental des jeunes,
- une démarche de déclinaison des supports de communication en « Facile à Lire et à Comprendre » sera engagée au sein du Département,
- une communication sur les métiers du champ de l'autonomie sera réalisée afin de susciter des vocations, en lien avec les partenaires compétents,
- les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) souhaitant s'engager dans une démarche de formation à l'auto-détermination seront soutenus par le Département,
- en tant qu'employeur, le Département poursuivra sa politique volontariste d'emploi des personnes en situation de handicap et de sensibilisation de l'ensemble de ses personnels au handicap et à l'accueil des personnes concernées.

Les objectifs du plan d'action sont déclinés de manière opérationnelle en annexe 2.

Il vous est enfin précisé que la mise en œuvre de ce plan d'action représente une enveloppe de 2 400 000 € sur les années 2023 et 2024, dont 1 800 000 € en investissement et 600 000 € en fonctionnement. Les inscriptions financières nouvelles pour l'année 2023 vous seront proposées lors de la séance budgétaire (décision modificative) du mois de juin 2023. La recherche de partenariats et de financements extérieurs sera systématiquement réalisée.

Je vous propose:

- de prendre acte des comptes rendus des réflexions conduites à l'occasion des ateliers réalisés durant la journée des Etats Généraux du Handicap du 29 septembre 2022 joints et d'en rendre compte à l'ensemble des participants,
- d'adopter le plan d'action joint en annexe et dont les objectifs visent à :
 - donner la priorité à un accompagnement humain des personnes concernées et de leurs aidants,
 - déployer des outils numériques pour des démarches facilitées,
 - accroître la sensibilisation au handicap pour une société inclusive et des métiers attractifs.

H H

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

Claude, pour le rapport du personnel puisque Marie est absente.

COMMISSION DES FINANCES

3. Rapport du personnel Personnel départemental

Claude EIDELSTEIN : Ce rapport, afin d'adapter les services à l'évolution des missions, contient des transformations et transferts de postes :

- deux postes à la Direction générale adjointe de l'aménagement du territoire et du développement durable,
- trois postes à la Jeunesse, éducation, épanouissement,
- quatre postes aux Solidarités,
- et un poste à la Direction générale des services.

La deuxième annexe à ce rapport porte sur les modifications de contrats :

- à l'Aménagement du territoire et développement durable,
- aux Finances et moyens avec trois postes,
- six postes à la Direction générale des solidarités.

Voilà pour le rapport lié au personnel.

Alain PICHON : Y a-t-il des avis contraires pour adopter ce rapport ? Des abstentions ? Il est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 9 mars 2023

RAPPORT DU PERSONNEL Personnel départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 9 mars 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, dans le cadre de la gestion du personnel, afin d'adapter les services à l'évolution des missions et en conformité avec les dispositions statutaires et réglementaires, de se prononcer favorablement sur les propositions relatives :

- aux transformations de postes figurant en annexe 1,
- aux modifications de contrats figurant en annexe 2.

ADOPTÉ
Le Président du Conseil Départemental,

Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	20/03/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230309-00000000007390-DE
Date de publication	20/03/2023

TRANSFORMATIONS ET TRANSFERTS DE POSTES

<u>DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU</u> DEVELOPPEMENT DURABLE

- ➤ Il conviendrait de transférer, auprès de la Direction de l'Appui aux Collectivités, un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux et un poste du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux relevant initialement de la Mission Appui Technique Territoire et Habitat de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.
- ➤ Il conviendrait de transformer deux postes vacants du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en deux postes du cadre d'emplois des techniciens territoriaux auprès de la Direction des Routes de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.

<u>DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION ET DE L'EPANOUISSEMENT</u>

- ➤ Il conviendrait de transformer un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en un poste du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux auprès de la Bibliothèque départementale de la Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement, dans le cadre d'une promotion interne.
- ➤ Il conviendrait de transformer un poste vacant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux en un poste du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux auprès de la Direction de l'Education de la Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement.
- ➤ Il conviendrait de transformer un poste vacant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux en un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux auprès de la Direction des Bâtiments de la Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

- ➤ Il conviendrait de transformer un poste vacant du cadre d'emplois des conseillers socioéducatifs territoriaux en un poste du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux auprès de la Direction de l'Action Sociale de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.
- ➤ Il conviendrait de transformer un poste vacant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en un poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux auprès de la Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.
- ➤ Il conviendrait de transférer auprès de la Mission Santé un poste du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux relevant initialement de la Mission des Affaires Budgétaires de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

> Il conviendrait de transformer un poste vacant du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales en un poste du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux auprès de la Direction de l'Enfance et de la Famille de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

➤ Il conviendrait de transformer un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux en un poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux auprès de la Direction des Ressources et des Relations Humaines.

MODIFICATIONS DE CONTRATS

<u>DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU</u> DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des techniciens territoriaux avec la fonction de technicien voirie et réseaux divers auprès de la Direction des Technopoles et des Sites du Futuroscope de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 436 de la grille indiciaire de la fonction publique.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS

➤ Le Département dispose d'un poste à temps complet du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux avec la fonction de juriste chargé des affaires immobilières auprès de la Mission des Affaires Immobilières de la Direction Générale Adjointe des Finances et des Moyens. Ce poste permanent est occupé par un agent contractuel en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la nouvelle rémunération de cet agent contractuel pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 381 de la grille indiciaire de la fonction publique.

- ➤ Le Département dispose d'un poste à temps complet du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux avec la fonction de gestionnaire des marchés publics auprès de la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale Adjointe des Finances et des Moyens.
- Ce poste permanent est occupé par un agent contractuel en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la nouvelle rémunération de cet agent contractuel pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 381 de la grille indiciaire de la fonction publique.

- ➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux auprès de la Direction de la Transition Numérique de la Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique.
- Il conviendrait de transformer ce poste en un poste de catégorie B relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux avec la fonction de gestionnaire d'applications de l'action sociale.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du

Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 369 de la grille indiciaire de la fonction publique.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des attachés territoriaux avec la fonction de coordinateur(rice) SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) et mobilité inclusive auprès de la Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 390 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs territoriaux auprès de la Direction de l'Autonomie de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

Il conviendrait de transformer ce poste en un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux avec la fonction de chargé(e) de mission « conférence des financeurs ». S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 410 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux avec la fonction de référent(e) éducatif(ve) auprès de la Direction de l'Enfance et de la Famille de la Direction Générale Adjointe des Solidarités. S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 404 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux avec la fonction d'assistant(e) social(e) auprès de la Direction de l'Action Sociale de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 404 de la grille indiciaire de la fonction publique.

> Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux avec la fonction d'assistant(e) social(e) auprès de la Direction de l'Action Sociale de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 404 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux avec la fonction d'assistant(e) social(e) auprès de la Direction de l'Action Sociale de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 404 de la grille indiciaire de la fonction publique.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE 3

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 9 MARS 2023 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale des Services Direction des Ressources et des Relations Humaines

RAPPORT DU PRESIDENT

RAPPORT DU PERSONNEL Personnel départemental

Dans le cadre de la gestion du personnel, afin d'adapter les services à l'évolution des missions et en conformité avec les dispositions statutaires et réglementaires,

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur les propositions relatives :

- aux transformations de postes figurant en annexe 1,
- aux modifications de contrats figurant en annexe 2.

.

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

4. Plan de Transition numérique 2023-2027 de l'administration départementale

Claude EIDELSTEIN: Comme vous le savez, il vous a été présenté par Marie-Renée DESROSES en début de réunion. Elle a présenté les orientations du plan de transition numérique selon cinq axes structurants. Les trois principales actions détaillées dans ce rapport regroupent 72 projets. En annexe, vous avez la déclinaison de ce plan selon la liste des projets et études. Pour compléter mon propos, rappeler que le financement de ces opérations d'investissement s'élève à près de 5 000 000 € sur les années 2023-2025. Une autorisation de programme pluriannuelle vous sera soumise lors de la prochaine séance. Rappeler aussi que des crédits sont également prévus pour le fonctionnement : 150 000 € en 2023, et 350 000 € en 2024, donc à court terme. Voilà l'essentiel de ce rapport.

Alain PICHON: Y a-t-il des avis contraires? Des abstentions? Il est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 9 mars 2023

PLAN DE TRANSITION NUMERIQUE 2023-2027 DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 9 mars 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE:

- d'approuver les orientations du plan de transition numérique de l'administration départementale, selon les 5 axes structurants et les 3 principes d'action détaillés dans le rapport joint en annexe,
- d'approuver la déclinaison de ce plan selon la liste des projets et études d'opportunité jointe en annexe.

ADOPTÉLe Président du Conseil Départemental,

Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	20/03/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230309-00000000007391-DE
Date de publication	20/03/2023

PLAN DE TRANSITION NUMERIQUE DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE Liste des projets et des études d'opportunité identifiés sur 2023-2027 (9 mars 2023)

DGA	Projet - action	Catégorie	Année début	Année fin
DGAAT2D	15. Etude d'opportunité de changement de l'outil Oasis (Ouvrages d'Art)	Etude d'opportunité/faisabilité	2024	2024
	18. Etude d'évolution de l'outil de gestion du parc automobile (Parckpilote)	Etude d'opportunité/faisabilité	2023	2024
	22. Etude d'opportunité sur un outil de gestion des baux et conventions de mise à disposition + facturation des charges aux locataires (DTF, MAI, DE)	Etude d'opportunité/faisabilité	2024	2024
	25. Etude d'opportunité de changement de l'outil E-subvention (extranet)	Etude d'opportunité/faisabilité	2023	2024
	81. Règles d'usages et de saisies pour Astre gestion des subventions	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2022	2024
	104. Nouvel outil de gestion du domaine public routier (GDPR)	Projet applicatif	2022	2023
	17. Etude d'opportunité de changement de l'outil Xmetal/Oxygen	Etude d'opportunité/faisabilité	2023	2023
	24. Etude d'opportunité sur un outil de suivi des opérations de travaux (immobilier et routes)	Etude d'opportunité/faisabilité	2024	2024
	32. Etude d'opportunité de création d'une plateforme numérique pour les enseignements artistiques	Etude d'opportunité/faisabilité	2024	2024
	37. Etude d'opportunité sur un outil de traitement des aides à la restauration	Etude d'opportunité/faisabilité	2023	2024
	74. Etude d'opportunité d'un Outil de gestion budgétaire des collèges	Etude d'opportunité/faisabilité	2026	2027
	2. Feuille de route Archivage électronique	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2023	2024
DGAJ2E	40. Nettoyage du réseau de fichiers interne (T)	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2023	2024
	82. Cycle de vie de la donnée dans tous les Si	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2023	2024
	11. Gestion informatisée du patrimoine (immobilier, mobilier)	Projet applicatif	2024	2024
	16. Nouveau système de gestion des bibliothèques	Projet applicatif	2024	2024
	41. Changement du SI archivistique	Projet applicatif	2024	2024
	73. Outil d'agrégation des données de l'observatoire touristique	Projet applicatif	2024	2025
	68. Remplacement des équipements audiovisuels de la salle des Délibérations	Projet technique	2023	2024
Cabinet	10. Etude d'opportunité Gestion dématérialisée des courriers	Etude d'opportunité/faisabilité	2024	2024

41/135

P67

PLAN DE TRANSITION NUMERIQUE DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE Liste des projets et des études d'opportunité identifiés sur 2023-2027 (9 mars 2023)

64. Conformité accessibilité des sites web	Projet applicatif	2024	2024

DGA	Projet - action	Catégorie	Année début	Année fin
	13. Etude Equipement matériel des Assistants Familliaux	Etude d'opportunité/faisabilité	2024	2024
	23. Etude d'opportunité d'un outil de suivi de parcours (action sociale)	Etude d'opportunité/faisabilité	2023	2023
	28. Règles d'usages et de saisies HORUS (SI Enfance & Famille)	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2022	2023
	29. Revisiter les processus métiers et harmoniser les règles d'usages et de saisies IODAS (SI Social)	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2024	2027
	9. GED MDPH	Projet applicatif	2023	2023
	20. Développement d'un outil de recueil des données socio-professionnelles (RDSP)	Projet applicatif	2023	2024
	21. Licences et déploiement de la suite Office 365 pour les familles d'accueil (ASSFAM)	Projet applicatif	2022	2024
	33. Dématérialisation des dossiers et téléservices MDPH	Projet applicatif	2022	2023
DGAS	34. Dématérialisation des dossiers sociaux DEF	Projet applicatif	2024	2026
	35. Dématérialisation des dossiers sociaux DIRE	Projet applicatif	2025	2027
	36. Dématérialisation des dossiers sociaux DAS	Projet applicatif	2024	2026
	38. Refonte du SI APA National	Projet applicatif	2024	2025
	80. Dématérialisation des dossiers sociaux DA	Projet applicatif	2026	2027
	100. Module de gestion des rendez-vous usagers/travailleurs sociaux	Projet applicatif	2022	2023
	101. Module Accueil en territoire	Projet applicatif	2022	2023
	102. SOLIGUIDE annuaire des services, initiatives et ressources pour les personnes qui rencontrent une difficulté	Projet applicatif	2022	2023
	103. DORA annuaire des offres d'insertion	Projet applicatif	2022	2023
	7. Etude refonte de l'intranet	Etude d'opportunité/faisabilité	2023	2024
DGS	Définir le plan global d'accompagnement, formation et communication sur les applicatifs	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2023	2023
	6. Accompagnement, formation et communication sur les pratiques collaboratives	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2023	2023
	8. Modalités de Réservation des ressources (salles, véhicules, équipements)	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2022	2023
	87. SIRH - Trait d'union - INCOVAR	Projet applicatif	2022	2024
	88. SIRH - Trait d'union - Gestion des talents	Projet applicatif	2022	2024
	89. SIRH - Trait d'union - Prévention des risques	Projet applicatif	2025	2025
	90. SIRH - Trait d'union - Coffre-fort numérique pour les agents	Projet applicatif	2025	2025

PLAN DE TRANSITION NUMERIQUE DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE Liste des projets et des études d'opportunité identifiés sur 2023-2027

(9	mars	2023)	
2115	loc		

93. Guichet unique téléservices pour les usagers	Projet applicatif	2025	2025
94. Guichet unique d'accès aux données usagers pour les agents	Projet applicatif	2025	2025

DGA	Projet - action	Catégorie	Année début	Année fin
	26. Etude d'opportunité sur un outil de Dataviz (tableaux de bord graphiques)	Etude d'opportunité/faisabilité	2023	2023
	27. Etude d'opportunité sur un outil de gestion des arrivées/départs des agents	Etude d'opportunité/faisabilité	2023	2023
	44. Etude d'évolution de la Téléphonie sur IP (Softphone, Teams, téléphones fixes)	Etude d'opportunité/faisabilité	2023	2024
	55. Etude sur l'Urbanisation du SI	Etude d'opportunité/faisabilité	2023	2024
	59. Etude sur l'augmentation de l'infrastructure de stockage	Etude d'opportunité/faisabilité	2023	2023
	61. Etude d'opportunité d'un Outil de gestion des alertes	Etude d'opportunité/faisabilité	2023	2023
	4. Clarification des rôles et responsabilités dans les projets numériques	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2023	2024
	5. Elaboration de notre Politique de Sécurité du SI (PSSI)	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2023	2024
	53. Structuration du Support technique et applicatif	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2024	2024
	56. Données de Référence	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2023	2024
	65. Réactiver et animer le réseau des Référents numériques dans les services	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2022	2023
	76. Homologation RGS des téléservices mis en place	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2024	2024
	83. Définition des données Open Data	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2023	2024
DGAFMN	86. Grille de contrôle de la conformité des prestataires	Organisation - procédures - formation et aide aux agents	2024	2024
	1. Parapheur et signature électroniques	Projet applicatif	2023	2023
	19. Nouveau modules ou interfaces de l'outil de rédaction-gestion des marchés publics (Marco)	Projet applicatif	2024	2024
	30. Dématérialisation des frais de déplacement	Projet applicatif	2024	2024
	31. Evolution du logiciel de gestion des Rapports et Délibérations (ACADE)	Projet applicatif	2023	2023
	57. Logiciel de suivi de la conformité RGPD	Projet applicatif	2024	2024
	62. Portail Open Data	Projet applicatif	2023	2024
	78. Evolution du logiciel de contrôle d'accès (Microsésame)	Projet applicatif	2025	2026
	79. Outil de préparation budgétaire	Projet applicatif	2023	2023
	91. Plateforme de ressources /entre-aide pour les référents numériques	Projet applicatif	2023	2023
	96. Migration en SaaS du logiciel Marco	Projet applicatif	2024	2024
	39. Outil de supervision des PC (performance, usages, sécurité)	Projet technique	2023	2024
	43. Installer du matériel de visioconférence dans toutes les salles de réunion	Projet technique	2023	2023
	45. Déployer une Solution de sauvegarde	Projet technique	2024	2024

Annexe

PLAN DE TRANSITION NUMERIQUE DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE Liste des projets et des études d'opportunité identifiés sur 2023-2027 (9 mars 2023)

	,		
46. Changement des Cœurs de Réseau	Projet technique	2023	2023
47. Déployer une nouvelle architecture SD- WAN	Projet technique	2023	2024
48. Déployer un annuaire AD dans tous les collèges	Projet technique	2023	2023
49. Mise en place d'un 2ème datacenter pour le Plan de Reprise d'Activités (PRA)	Projet technique	2023	2023

DGA	Projet - action	Catégorie	Année début	Année fin
	50. Augmentation des débits Internet	Projet technique	2022	2023
	51. Outil évolué de sécurité pour simplifier/fiabiliser la mobilité des agents	Projet technique	2023	2024
	52. Outil de télédistribution pour les collèges	Projet technique	2023	2024
	58. Supervision des infrastructures	Projet technique	2024	2025
	60. Evolution de l'outil de gestion des demandes et incidents	Projet technique	2022	2023
	63. Entrepôt de données (ETL)	Projet technique	2022	2023
	66. Remplacement Infrastructure de base de données Oracle	Projet technique	2022	2023
DGAFMN	67. Sécurisation du SI	Projet technique	2022	2023
	69. Outil de télédistribution PC	Projet technique	2023	2024
	70. Renouvellement du Portail captif Wifi Collèges	Projet technique	2023	2024
	71. Etendre la couverture du Wifi des sites départementaux	Projet technique	2023	2023
	72. Evolution des serveurs	Projet technique	2023	2024
	85. Définition des interfaces entre les données de référence du SI	Projet technique	2026	2027
	98. Etude d'Architecture GED	Projet technique	2024	2024
	99. Migration vers Oracle 19	Projet technique	2023	2024

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE 4

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 9 MARS 2023 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique Direction de la Transition Numérique

RAPPORT DU PRESIDENT

PLAN DE TRANSITION NUMERIQUE 2023-2027 DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE

Le Département a investi depuis de nombreuses années dans le développement des outils numériques au service des différents métiers de la collectivité, chargés de mettre en œuvre les politiques publiques conduites au plus près des citoyens et des territoires de la Vienne.

Début 2020, la crise sanitaire a contraint un grand nombre d'agents à recourir au télétravail et a accéléré le recours aux outils numériques pour assurer la continuité du service public. Un an plus tard, le Département a subi une cyberattaque qui a fortement dégradé le fonctionnement de son administration pendant plusieurs mois.

Ces évènements ont mis en exergue d'une part, la place fondamentale du numérique dans notre quotidien et, d'autre part, la nécessité d'améliorer les infrastructures et les services numériques aussi bien pour les usages professionnels internes que pour le lien avec les usagers.

Dans ce contexte et dans le but d'inscrire la stratégie des systèmes d'information et des usages du numérique dans une perspective de sécurisation et d'optimisation du service rendu, le présent rapport présente un plan pluriannuel de transition numérique de l'administration départementale dont notre Assemblée avait souhaité la réalisation lors du séminaire du 17 décembre 2021 consacré au Budget primitif 2022.

Il vous est préalablement précisé que le présent plan de transition numérique ne porte pas sur les politiques publiques départementales de l'aménagement numérique du territoire, du plan numérique départemental pour l'éducation et de l'inclusion numérique des citoyens, qui sont traitées dans d'autres commissions et font l'objet de rapports ad hoc.

Après avoir rappelé la démarche d'élaboration du plan (1), le présent rapport présente les principaux constats issus de l'état des lieux (2) qui conduisent à proposer un plan de transition identifiant 5 axes structurants et 3 principes d'action, décliné en 72 projets et 19 études d'opportunité (3), qui supposera la mobilisation des moyens budgétaires réguliers (4).

1. Démarche d'élaboration du plan

Pour accompagner le Département dans cette démarche, placée sous l'égide d'un comité de pilotage et d'un comité technique, un prestataire d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans la transformation numérique des collectivités a été missionné (cabinet VOIRIN Consultants).

Une première phase d'état des lieux et de recueil des besoins a été réalisée entre juillet et septembre 2022. A l'issue d'une quarantaine d'ateliers conduits avec les services et des élus, le cabinet VOIRIN a livré une quantité importante d'informations et de besoins exprimés par les services de la collectivité, et formulé des recommandations sur les plans technique, fonctionnel et organisationnel.

Sur cette base, une deuxième phase de travail s'est déroulée d'octobre 2022 à janvier 2023, selon une démarche itérative et collaborative associant l'ensemble des directions, pour identifier les axes stratégiques et faire des propositions d'actions concrètes, priorisées et échelonnées dans le temps.

2. Les principaux constats de l'état des lieux

Sur le plan technique, si les agents sont satisfaits de leurs postes de travail suite au remplacement d'une grande partie des ordinateurs fixes en 2020 et 2021 par du matériel portable, ils constatent, en revanche, que les réseaux internet et téléphonique, y compris le Wifi, ne présentent pas un niveau de fiabilité et de performance suffisants. De plus, les connexions sécurisées (VPN), indispensables au télétravail, sont parfois instables.

De nombreux composants matériels et logiciels de l'infrastructure sont obsolètes. Il n'y a pas de seconde salle des serveurs, permettant de garantir la continuité du fonctionnement de la collectivité en cas de sinistre ou d'incident.

En outre, la sécurisation des systèmes d'information doit encore être renforcée compte tenu de la cyber-menace toujours croissante.

Le plan de remise à niveau, défini avec la Direction de la Transition Numérique (DTN), doit donc poursuivre son déploiement.

Concernant les applications transverses ou dédiées aux métiers, force est de constater qu'en dépit de réels efforts consentis dans ce domaine, une marge de progression conséquente existe en matière de services numériques pour simplifier les démarches des usagers, les liens avec les partenaires ainsi que les processus internes.

Aujourd'hui, en effet, le traitement des demandes des usagers ou partenaires (aides individuelles, subventions, agréments...) ainsi que les échanges et correspondances, reposent pour l'essentiel sur des procédures papier et le contact humain malgré l'existence de logiciels de gestion. Les ruptures dans les chaînes de traitement informatisé, le foisonnement des flux papiers ou mails, l'absence de référentiels communs ou encore la faible utilisation des outils collaboratifs alourdissent et complexifient le travail des agents : multiples saisies, absence de dossiers communs partagés, différents outils parallèles aux applicatifs de gestion qui ne communiquent pas entre eux, allongement des délais de traitement. Ainsi par exemple, le mode de traitement actuel des sollicitations et d'instruction des dossiers ne permet pas d'avoir une connaissance unique de l'usager, nécessitant

de lui demander plusieurs fois les mêmes informations et impliquant systématiquement un contact humain pour suivre les demandes.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la gestion des données, on constate également, malgré la grande richesse des données manipulées et produites par les services du Département, que la réalisation de tableaux de bord et autres outils d'aide à la décision reste fastidieuse et chronophage. Le cloisonnement des outils de gestion et leur multiplicité en sont la principale cause.

Dans un contexte de moyens contraints et de demande sociale en augmentation permanente, le numérique est un levier incontournable pour optimiser et simplifier tout en préservant la dimension humaine dans les relations avec les usagers et les partenaires. C'est également une formidable opportunité pour associer les usagers à ce travail de simplification. C'est enfin l'occasion d'innover pour développer de nouveaux usages afin de faciliter la vie des citoyens.

Enfin, si les pratiques numériques ont évolué au sein du Département depuis la crise sanitaire et la cyber-attaque, un constat unanime pointe, notamment, un manque de formation, d'accompagnement et de communication sur la meilleure manière d'utiliser les nouveaux outils collaboratifs mis à disposition. Il en résulte des pratiques très hétérogènes au sein du Département et une faible valorisation des outils de productivité.

3. <u>Un plan de transition identifiant 5 axes structurants et 3 principes d'action, décliné en 72 projets et 19 études d'opportunité</u>

La feuille de route de la transition numérique départementale est issue d'un important travail mené avec les directions afin de prioriser les processus à améliorer. Elle est déclinée en 5 axes stratégiques et 3 principes d'action.

Axe 1: Disposer d'infrastructures et d'équipements numériques fiables, performants et sécurisés

Principaux enjeux:

- mettre aux normes les infrastructures.
- prendre les dispositions pour prévenir et maîtriser les risques cyber.
- maintenir en condition opérationnelle constante les systèmes,
- veiller à minimiser l'empreinte environnementale.

Axe 2 : Accompagner tous les agents pour une meilleure utilisation des outils numériques d'aujourd'hui et de demain

Principaux enjeux :

- sensibiliser, informer et former pour accroître les compétences et réduire la fracture numérique,
- conduire le changement des pratiques,
- faire des agents les premiers acteurs de la cybersécurité.

Axe 3 : Améliorer l'efficience de notre administration grâce au numérique

Principaux enjeux:

- dématérialiser les documents et les processus,
- améliorer les outils actuels et déployer les outils manquants,
- développer le travail collaboratif et en mobilité
- définir la doctrine de stockage des fichiers (interne, cloud...) et les outils à utiliser.

Axe 4: Développer des téléservices pour simplifier les démarches des usagers et améliorer leur information

Principaux enjeux:

- garantir une accessibilité maximale des sites web, portails et téléservices,
- offrir un service public plus efficace,
- apporter une meilleure réponse aux attentes des citoyens, des associations, des collectivités, des entreprises....

Axe 5 : Améliorer la gestion des données de la collectivité et leur valorisation Principaux enjeux :

- mieux gérer le cycle de vie des données jusqu'à l'archivage électronique.
- veiller à la qualité des données,
- garantir la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),
- ouvrir les données (Open Data),
- produire les tableaux de bord et statistiques pour aider à la décision et au pilotage.

Enfin, le déploiement opérationnel de la stratégie de « Transition numérique » devra respecter les **principes d'action** suivants :

- prendre en compte systématiquement les impacts environnementaux.
- prendre en compte systématiquement la protection des données et la sécurité des systèmes d'information,
- placer l'expertise des usagers au cœur des projets.

Après un travail de priorisation et d'analyse de différentes hypothèses, le scénario proposé est celui d'un programme de transition composé de :

- 55 projets techniques et applicatifs à mettre en œuvre sur 3 ans (2023-2025).
- 17 projets liés à l'organisation, aux procédures, à la formation et à l'aide aux agents,
- 19 études d'opportunité et/ou faisabilité qui alimenteront le portefeuille de projets de la 2ème partie du plan (2026-2027).

4. Les moyens accompagnant la transformation numérique

Sur le plan budgétaire, le budget d'investissement nécessaire est évalué à 4 900 000 € sur la période 2023-2025. Concernant la seconde partie du plan

(2026-2027), le budget ne sera connu et proposé qu'à l'issu des études d'opportunité et/ou faisabilité conduites sur la période 2023-2025. Une autorisation de programme pluriannuelle sera proposée lors de la prochaine assemblée départementale, intégrant les crédits d'investissement déjà votés par notre Assemblée lors du BP 2023.

Par ailleurs, le surcoût cumulé en fonctionnement, relatif à la maintenance des nouveaux outils devrait être de l'ordre de 150 000 € en 2023 (déjà intégrés lors du BP 2023), 350 000 € en 2024, puis en augmentation de 65 000 € par an pour atteindre 550 000 € en 2027.

Pour ce qui concerne les moyens humains dédiés au maintien en condition opérationnel, la mise en œuvre des 55 projets techniques et applicatifs du plan nécessite un besoin en ressource supplémentaire correspondant au **recrutement d'un technicien gestionnaire d'applications en 2024** pour renforcer les équipes chargées de la mise en œuvre de ce programme.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver les orientations du plan de transition numérique de l'administration départementale, selon les 5 axes structurants et les 3 principes d'action détaillés dans le présent rapport,
- d'approuver la déclinaison de ce plan selon la liste des projets et études d'opportunité annexée au présent rapport.

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

5. Château de Monts sur Guesnes

Approbation de la nouvelle grille tarifaire, révision du calendrier de versement de la subvention d'investissement et mise en place de l'opération "La Vienne vous invite au Château de Monts sur

Guesnes"

Claude EIDELSTEIN: Le rapport 5 concerne le Château de Monts-sur-Guesnes avec trois

points essentiels:

Après une première saison encourageante, débutée fin mai 2022 et soldée par une

fréquentation de 16 350 visiteurs avec un très bon taux de satisfaction, il vous est

proposé trois éléments : la nouvelle grille de tarifs. Pour les adultes, le tarif passe de

11 € à 13 €. Évidemment, cela reste inchangé pour les jeunes générations et pour

les bénéficiaires de tarifs réduits. Cette augmentation permettra aussi de faire face à

l'augmentation du coût des énergies, tout le monde est au courant de ce sujet.

Parallèlement, afin de permettre à la société ALIÉNOR d'engager les premières

études pour les améliorations et réaménagements des dispositifs scénographiques.

nous vous proposons d'accélérer le calendrier prévu au départ pour le versement de

la subvention d'investissement. Nous restons toujours sur la même enveloppe

globale qui, je le rappelle, est de 1 732 500 €, mais ces éléments seront versés sur

11 ans plutôt que 23 ans. L'idée est d'augmenter, à partir de cette année 2023, le

versement annuel qui passerait de 105 000 € à 162 750 € pris sur cette enveloppe

globale.

• Le troisième point a pour objectif de faire découvrir aux jeunes générations le

Château de Monts-sur-Guesnes, l'histoire d'Aliénor d'Aquitaine et de Richard Cœur

de Lion. Il vous est proposé que le Département acquière pour cette année 2023.

1 000 billets individuels pour les enfants de 4 à 16 ans auprès de la « Compagnie du

Poitou» dans l'objectif de faire des habitants de la Vienne les premiers

ambassadeurs du tourisme en Vienne. Ceci dans le cadre d'une opération qui

s'appellerait « La Vienne vous invite au Château de Monts-sur-Guesnes ».

Voilà les trois éléments essentiels de ce rapport. En annexe, vous avez les documents liés

à cette convention.

Alain PICHON: Ludovic.

Ludovic DEVERGNE: Merci, Monsieur le Président. Quelques remarques sur ce rapport.

Effectivement, cela a été indiqué, il est proposé de revaloriser les tarifs de visite de 11 à

P76

13 €. Alors 2 €, on se dit que ce n'est pas grand-chose, mais cela fait quand même 18 %. Je ne sais pas si le niveau d'inflation atteint les 18 %, mais en tout cas, s'agissant des ressources liées aux visites pour ALIENOR, fatalement, j'ai envie de dire que si on maintient le nombre de visiteurs, elles augmenteront de 18 %.

Nous sommes un petit peu surpris de voir que dans ce rapport, il est déjà indiqué des études pour des adaptations ou des réaménagements. C'est quand même un projet très coûteux en argent public. Comment cela se fait-il que quelques mois après le lancement, nous envisagions déjà des réaménagements de ce fameux Château de Monts-sur-Guesnes? Quelle est par exemple la fréquentation des collégiens sur ces premiers mois? Cela ne fait pas un an encore, mais huit ou neuf mois seulement. Est-ce que les collèges se sont bien saisis de cette possibilité? Ensuite, un achat de places est indiqué. C'est un petit peu une subvention déguisée malgré tout. Elle n'est pas énorme, vous faites 8 x 1 000 comme moi, et évidemment, ce n'est pas énorme. C'est une forme de subvention un peu déguisée à la société ALIÉNOR.

Donc quand même pas mal de questions. Nous avions des doutes, j'étais dans l'Assemblée précédemment et les collègues, non, mais nous avions émis un certain nombre de doutes sur ce dossier et de l'argent public qui y était consacré par rapport à d'autres projets qui nous semblaient prioritaires. Compte tenu de cette hausse excessive qui est proposée, nous ne voterons pas cette délibération.

Alain PICHON: Sur les billets, en fait, nous faisons ainsi avec tous les parcs. Nous ne l'avions pas encore fait avec le Château de Monts-sur-Guesnes, mais vous le savez, vous pouvez en faire bénéficier vos associations au cas où. C'est le cas pour certains d'entre nous, pour le Futuroscope, pour le Château des aigles, nous achetons des billets. Souvent, dans des proportions plutôt légères, et là, nous voyons qu'il est important de le faire aussi pour le Château de Monts-sur-Guesnes, qu'il ne soit pas plus mal traité que les autres. Pour les chiffres, Franck, peut-être, pour le nombre des collégiens, je n'ai pas cela en tête.

Franck FAUQUEMBERGUE: Plus généralement, dans les études faites sur ces premiers mois de fonctionnement, nous constatons une part encore un peu faible des enfants, qu'ils soient avec leur famille ou leur établissement scolaire. C'est un élément de développement important puisque le parcours muséographique et ludique du Château a été pensé pour une tranche d'âge qui est véritablement en lien avec nos publics, qu'ils soient d'école élémentaire ou de collège. Un travail va aussi se mener, par exemple avec l'Éducation nationale, pour essayer de mieux structurer les parcours de visite et l'accueil des collégiens

puisque je rappelle que cette époque traitée au Château de Monts-sur-Guesnes est parfaitement raccord avec les programmes d'histoire de la classe de 5^e. Il y a quelques marches de progrès sur ce point.

Alain PICHON: Florence.

Florence HARRIS: Merci. Si vous voulez favoriser la visite par les enfants, je voudrais savoir pourquoi le tarif enfant supplémentaire pour le forfait « famille » a été supprimé puisqu'il permettait, non pas de payer 8 €, mais 6,50 € par enfant supplémentaire ?

Alain PICHON: C'est une très bonne question. Nous ne savons pas. Désolé pour cette réponse un peu légère. Nous allons nous renseigner auprès du gestionnaire. Effectivement, la somme est forcément importante. Nous allons regarder cela de près.

Ludovic DEVERGNE : Les études de réaménagement ?

Alain PICHON: De mémoire, c'était prévu. Ce ne sont pas forcément des réaménagements, ces études complémentaires étaient prévues depuis le début. Franck a des éléments.

Franck FAUQUEMBERGUE: Il s'agit essentiellement, de petites adaptations à la suite de constats d'usage sur certains équipements et certaines présentations interactives qui vont être corrigées. Je vais en donner une : à un endroit, un éclairage n'est pas adapté à la lecture de la frise chronologique dans de bonnes conditions. Ce sont des choses de cet ordre qui vont être modifiées pour que le parcours de visite soit encore plus agréable pour ceux qui vont fréquenter le château.

Alain PICHON: Il avait été prévu – et c'est souvent le cas au bout de quelques mois ou d'un an d'exploitation – quelques aménagements pour que les visites soient encore plus agréables. Sur cette délibération, y a-t-il des avis contraires? Quatre. Des abstentions? C'est adopté. Merci Claude.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 9 mars 2023

CHATEAU DE MONTS SUR GUESNES

Approbation de la nouvelle grille tarifaire, révision du calendrier de versement de la subvention d'investissement et mise en place de l'opération "La Vienne vous invite au Château de Monts sur Guesnes"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 9 mars 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint, Alain PICHON, Isabelle BARREAU, Marie-Jeanne BELLAMY, Henri COLIN, Benoît COQUELET, Marie-René DESROSES et Claude EIDELSTEIN ne prenant pas part à la délibération pour la SEML Patrimoniale de la Vienne,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, le Groupe « La Vienne en transition » ayant voté contre,

DECIDE:

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire et d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer l'avenant n°2 au contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de l'Historial du Poitou, joint en annexe 1, qui comprend aussi la modification du calendrier de versement à la société ALIENOR de la subvention d'investissement,
- d'approuver la mise en place de l'opération intitulée « La Vienne vous invite au Château de Monts sur Guesnes »,
- d'approuver l'achat, pour l'année 2023, de 1 000 billets individuels enfants (de 4 à 16 ans) auprès de la Cie du Poitou pour un montant total de 8 000 €.

d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention n° 2023-C-DGAJ2E-DCT-0003 relative à l'achat de 1 000 billets individuels enfants au Château de Monts sur Guesnes par le Département de la Vienne auprès de la Compagnie du Poitou, jointe en annexe 2.

ADOPTÉ
Le Président du Conseil Départemental,

Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	20/03/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230309-000000000007392-DE
Date de publication	20/03/2023







HISTORIAL DU POITOU

Département de la Vienne

Place Aristide Briand
CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

Concession de service public pour la gestion et l'Exploitation de l'Historial du Poitou sis à Monts-sur-Guesnes (86420 France) avec construction/réhabilitation des Ouvrages (y compris conception et Exploitation technique)

Avenant n°2 au contrat n°2019 0269

(Modifications non substantielles / article R.3135-7 du Code de la commande publique)

47/135

Ordonnateur:

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne ou son représentant

Comptable public assignataire des paiements :

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE POITIERS EXTERIEUR 11 rue Riffault 86000 Poitiers

Département de la Vienne Contrat Concession de Service Public – avenant n°2 1/6

P81

Rappel:

Le projet d'Historial du Poitou est né de la réflexion et des propositions de l'Association de Préfiguration de l'Historial du Poitou, créée à Monts-sur-Guesnes en décembre 2012, immédiatement soutenues par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Université de Poitiers (MM. les professeurs Bourgeois puis Hablot).

Le Département de la Vienne porte ce projet au titre de sa politique culturelle et touristique.

Le projet a fait l'objet d'une étude actualisée en 2018 dont les conclusions conduisent à une implantation de l'Historial dans une partie du château de Monts sur Guesnes (86), pour une surface d'exposition d'environ 1300 m², un potentiel de fréquentation de 40 000 visites par an, venant ainsi renforcer la légitimité de cet équipement traitant de l'histoire du territoire.

Propriété de ladite commune, une autorisation d'occupation temporaire du bâti et du foncier du château est concomitamment signée entre le Département et la commune.

En application de l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales et par délibération n°2018CP118 du 5 avril 2018, la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Vienne a approuvé le principe de la concession de service public ayant pour objet l'Exploitation et la gestion de l'Historial du Poitou en ce compris, la conception et la réalisation des Ouvrages nécessaires à l'exercice de la mission.

Le Département a satisfait à ses obligations en matière de publicité et de mise en concurrence conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, du décret éponyme n° 2016-86 du 1er février 2016 et du Code général des collectivités territoriales.

Un avis de concession a notamment été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 17 avril 2018 sous la référence 074/2018 – 165690-2018, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics le 15 avril 2018 sous la référence 50/01 – 18-44552/1, et sur le profil acheteur du Département.

Au terme de la procédure, le Conseil Départemental de la Vienne a autorisé par délibération du 28 juin 2019 la signature du Contrat de concession qui a été signé le 9 septembre 2019 pour une durée de 23 ans d'exploitation à partir de la mise en service de l'Historial du Poitou.

Un premier avenant a été signé entre les Parties le 11 octobre 2021.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit en application de l'article 45 du contrat de concession et du régime des modifications au contrat prévues à l'article R. 3135-7 du Code de la commande publique :

Département de la Vienne Contrat Concession de Service Public – avenant n°2

2/6

ENTRE LES SOUSSIGNES,

Le Département de la Vienne, représenté par Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne, Alain PICHON et conformément à la délibération du Conseil Départemental du 9 mars 2023 domicilié Place Aristide Briand CS 80319 86008 POITIERS CEDEX,

Ci-après désigné « l'Autorité Concédante » ou le « Département » ou le « Département de la Vienne »,

ET:

La SAS ALIENOR, société par actions simplifiée d'un capital social d'un montant de 50 000 €, SIRET n° 87956856600019, créée conformément à l'article 5 du contrat de concession, et dont le siège social est sis Place Aristide Briand, Hôtel du Département, CS 80319, 86008 POITIERS CEDEX,

Représentée par M. Denis BRUNELLIERE, représentant permanent au sein de la SAS ALIENOR de la SAEML Patrimoniale de la Vienne, Présidente de la SAS ALIENOR dûment habilité aux présentes,

Ci-après dénommé « le Concessionnaire » ou « l'Exploitant »,

Ci-après dénommés, individuellement « la Partie » ou ensemble « les Parties »,

Département de la Vienne Contrat Concession de Service Public – avenant n°2

3/6

Les modifications au contrat de concession, d'un commun accord entre les parties, sont les suivantes :

- Annexe 7 : la grille tarifaire ci-dessous est remplacée par celle précisée ci-après à partir de l'année 2023 :
- Ancienne grille tarifaire :

TARIFS III PREVISIONNELS	2021 ¹⁰ HISTORIAL DU PORTOU Nord Ovest Vienne		Conditions Farifaires					
	Conditions	Tarlfs						
INDIVIDUEL								
Adulte	diam'r.	11.00 € 200	A partir de 16 ans at plus					
ieune	4.15 al-	3.00 €	Jeune de 4 a 15 ans, gratuité d'entree pour les onjants de 0 a 3 aos					
Pass Annuel			Nominatif et millésime : Nombre illimite de visites pendant les jours et harques d'auvetture au public					
Adulte	Thursday .	26.00 € ∴46.4						
Jeune	4 15 er	19 00 € 21/3	Jeune de 4 a 25 ans, gratuité d'entrée pour les enfacts de d'a 3 ans					
Forfait Famille			Valable pour une femille de 2 adultes + 1 jeuntes de 4 à 15 ans					
Adulte		32.00 €						
Jeune .			(*) Enfant supplementate was tard indendual course reduct					
Réduit			Sur presentation de positionals					
Adulte	15 355 30 +	9.00 € -2 =	Borsanne en samplian de deficience : Personne en recharche d'empire : Eurobant ; Turifo Parterianes : Operation facilles : (§					
Jeune	125	5.50 € 44 //	(*) Falant supprementars ou today familie					
GROUPE								
Adulte	15 ans et n	9 00 € 11 81	A partir de 10 est les payantes, 1 gratuité (chauffeur ou accompagnateur) par tranche de 10 est les payantes					
Jeune	Hills	600€≥3	A party de 10 vaites payantes, 1 gratuite accompagnateur pose 10 vintes payantes (7 a 15 and et 5 vintes payentes (4 a 6 acs)					
Enfant/Scolaire	4 (5 6)	6.00 € 75 €	A partir de 10 visites payantes, 1 gratuite accompagnateur pour 10 visites payantes (7 à 15 ans) et 5 visites payantes (4 à 6 ans)					

^[1] Structure archimonnelle des Carifs, susceptible d'évaluer après acceptation de l'autorite consordance

¹¹⁾ Sous reserve de modification du tairs de TVA applicable à la miletterie du sée et de Francisco de réactionisation des tants éformule validée dans le code de la concession.

Nouvelle grille tarifaire :



TARIFS BILLETS D'ENTRÉE

Plein tarif	13,00 €
4 - 16 ans	8,00 €
moins 4 ans	0,00 €
Forfait famille (2 adultes + 2 enfants de 4 à 16 ans)	36,00 €
Pass Annuel Plain tarif	42,00 €
Pass Annuel - 16 arts	27,00 €
Ambassadeurs * • Habitant de Monts-sur-Guesnes • Adhérents association Les Amis de l'Historial	0,00 €
Gratuité * Accompagnateur + chauffeur de bus (groupes) Invitation : pro, presse Guide	0,00 €
Tarif réduit * Demandeur d'emploi Parsonne en situation de handicap Accompagnateur personne en situation de handicap Etudiants Personnei de l'enseignement	9,00 €
Tarif groupe adulte à partir de 20 personnes Billetterie CE	9,00 €
Tarif groupe enfants à partir de 20 personnes Groupe scolaire Billetterie CE	6,00 €
Sur présentation d'un justificatif	
Atelier groupes 1h30 prix par enfant	5.00

Département de la Vienne Contrat Concession de Service Public – avenant n°2 5/6

 Annexe 8.3 au contrat (annexes financières/subvention aux investissements)
 Pour mémoire, l'article 2) de cette annexe vise la compensation financière départementale d'un montant total de 1 732 500 € versée au Concessionnaire en contrepartie de ses 2 100 000 € HT apportés en investissement initial et des 1 050 000 € HT réinjectés en cours d'exploitation par lui pour les trois phases de renouvellement des aménagements scénographiques.

L'échéancier (calendrier ramené de 23 ans à 11 ans) et le montant annuel de chaque versement de la subvention de 1 732 500 € précises à l'article 2) sont modifiés ainsi :

Année	Montant €	Appel de fonds du concessionaire
2022	105 000,00 €	Courant 2eme trimestre
2023	162 750,00 €	Au plus tard fin 2eme trimestre
2024	162 750,00 €	Au plus tard fin 2eme trimestre
2025	162 750,00 €	Au plus tard fin 2eme trimestre
2026	162 750,00 €	Au plus tard fin 2eme trimestre
2027	162 750,00 €	Au plus tard fin 2eme trimestre
2028	162 750,00 €	Au plus tard fin 2eme trimestre
2029	162 750,00 €	Au plus tard fin 2eme trimestre
2030	162 750,00 €	Au plus tard fin 2eme trimestre
2031	162 750,00 €	Au plus tard fin 2eme trimestre
2032	162 750,00 €	Au plus tard fin 2eme trimestre

Fait à Poitiers en deux originaux,

Le

Pour le Département de la Vienne,	Pour le Concessionnaire, La SAEML
Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne,	Patrimoniale de la Vienne, Présidente de la SAS ALIENOR,
Alain PICHON,	Monsieur le représentant permanent de la SAEML Patrimoniale de la Vienne au sein de la SAS ALIENOR,
	Denis BRUNELLIERE

Département de la Vienne Contrat Concession de Service Public – avenant n°2

6/6

Convention n° 2023-C-DGAJ2E-DCT-00XX relative à l'achat de 1 000 billets individuels enfants au Château de Monts sur Guesnes par le Département de la Vienne auprès de la Cie du Poitou

ENTRE

Le Département de la Vienne, ayant son siège Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex, représenté par M. Alain PICHON, Président du Conseil Départemental, et dénommé ciaprès « le Département »,

d'une part,

ET

La Cie du Poitou ayant son siège 1 allée des Marronniers, 86420 Monts sur Guesnes, SARL, représentée par sa Directrice, Madame Céline RONCIERE et dénommée ci-après « le bénéficiaire »,

d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU le Code des relations entre le public et l'administration,

VU la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Départemental du 16 décembre 2022 relative au Budget primitif 2023,

VU la délibération du Conseil Départemental du 9 mars 2023 autorisant la signature de la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Dans l'objectif de faire découvrir aux jeunes générations le Château de Monts sur Guesnes et l'histoire d'Aliénor et de Richard Cœur de Lion, le Département de la Vienne souhaite acquérir, pour l'année 2023, 1 000 billets individuels enfants (de 4 à 16 ans), à la tarification de 8€ l'unité, auprès de la Cie du Poitou, société d'exploitation commerciale du site. L'achat de ces billets individuels, dont les bénéficiaires seront des enfants d'habitants de la Vienne, répond également à l'objectif de « faire des habitants de la Vienne les premiers ambassadeurs du tourisme en Vienne » qui figure dans le Schéma départemental touristique 2023-2028.

Article 1: OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Département de la Vienne et la Cie du Poitou concernant l'achat et la diffusion des 1 000 billets individuels enfants (de 4 à 16 ans) au Château de Monts sur Guesnes.

Article 2 : PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à acheter au bénéficiaire 1 000 billets individuels enfants (de 4 à 16 ans), au prix unitaire de 8 €, pour un montant total de 8 000 € TTC. Ces 1 000 billets sont valables sur l'année 2023, selon le calendrier d'ouverture du site, et sont à destination des enfants d'habitants de la Vienne, dans la limite de 2 billets enfants offerts maximum pour une entrée adulte achetée.

Afin de porter à la connaissance des habitants de la Vienne la possibilité de bénéficier de ces billets individuels enfants, le Département s'engage à mettre en place l'opération intitulée « La Vienne vous invite au Château de Monts sur Guesnes » avec une communication dédiée. (cf.Article 4)

De plus, le Département s'engage à transmettre à la Direction Générale de l'Action Sociale les 300 billets enfants offerts par le bénéficiaire (cf. Article 3) afin qu'ils soient remis aux publics des solidarités.

Article 3: OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage:

- à éditer une billetterie spécifique « entrée offerte par le Département de la Vienne ». dans le cadre de l'opération « La Vienne vous invite au Château de Monts sur Guesnes »,
- à remettre cette billetterie uniquement aux habitants de la Vienne dans la limite des billets disponibles. Le bénéficiaire s'engage ainsi à offrir, à l'accueil du Château de Monts sur Guesnes, 2 billets enfants individuels (de 4 à 16 ans) maximum aux enfants d'habitants de la Vienne en contrepartie de l'achat d'une place adulte et sur présentation d'un justificatif attestant de leur domiciliation dans la Vienne,
- à tenir informé le Département lorsque la totalité des 1 000 billets individuels enfants (de 4 à 16 ans) aura été offerte.

A la fermeture 2023 du Château de Monts sur Guesnes, le bénéficiaire s'engage à fournir au Département un bilan relatif à l'opération « La Vienne vous invite au Château de Monts sur Guesnes ».

En contrepartie de la mise en place de l'opération « La Vienne vous invite au Château de Monts sur Guesnes », le bénéficiaire s'engage à offrir au Département, dès la signature de la présente convention, 300 billets enfants valables sur la saison d'ouverture 2023 du Château de Monts sur Guesnes. Ces billets offerts seront transmis à la Direction Générale de l'Action Sociale du Département qui en fera bénéficier les publics des solidarités.

Article 4: INFORMATION – COMMUNICATION

Le Département et le bénéficiaire s'engagent à mettre en place une communication conjointe dédiée à l'opération intitulée « La Vienne vous invite au Château de Monts sur Guesnes », sur site et via leurs réseaux sociaux et leurs sites internet respectifs.

Cette communication débutera à compter de début avril 2023. Elle s'arrêtera dès lors que le bénéficiaire aura informé le Département que la totalité des 1 000 billets individuels enfants aura été offerte. (cf. Article 3)

Article 5 : DURÉE – MODIFICATIONS

La présente convention est conclue pour l'année 2023, à compter de sa date de signature par les parties.

Elle pourra être modifiée par voie d'avenant convenu entre les parties.

Article 6 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le Département se libérera de la somme de 8 000 € due en une seule fois, par virement administratif sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire, à la signature de la présente convention et suite au dépôt par le bénéficiaire de la facture correspondante dans Chorus.

Le comptable assignataire des paiements est le Service de Gestion Comptable Poitiers Extérieur.

Article 7: MAUVAISE UTILISATION DES SOMMES

Si la somme perçue a été utilisée à des fins autres que celles faisant l'objet de la présente convention, le bénéficiaire sera tenu de reverser au Département, sur simple injonction de celuici, le montant correspondant à celle-ci.

Article 8 : MODALITÉS DE RÉSILIATION

Le Département pourra, à tout moment et après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire, résilier la présente convention s'il apparaît qu'une des clauses n'est pas respectée. Le Département se réserve alors le droit de suspendre le paiement de la somme due ou d'en exiger le remboursement de tout ou partie. Un titre de recettes pourra être émis en tant que de besoin.

Article 9: LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait à Poitiers en deux exemplaires originaux, le

Le bénéficiaire,

Le Président du Conseil Départemental,

Alain PICHON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE 5

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 9 MARS 2023 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement Direction de la Culture et du Tourisme

RAPPORT DU PRESIDENT

CHATEAU DE MONTS SUR GUESNES

Approbation de la nouvelle grille tarifaire, révision du calendrier de versement de la subvention d'investissement et mise en place de l'opération "La Vienne vous invite au Château de Monts sur Guesnes"

Après une première saison encourageante, débutée fin mai 2022 et soldée par une fréquentation de 16 350 visiteurs et un très bon taux de satisfaction, la société ALIENOR, concessionnaire, a proposé, conformément aux dispositions de l'article 39 du contrat de concession, de revoir la grille tarifaire à la hausse afin d'être dans les standards de prix des offres touristiques concurrentes pour une expérience de visite de plus de deux heures.

Cette nouvelle grille qui prévoit notamment une augmentation du tarif adulte de 2 €, soit 13 € au lieu de 11 €, tout en restant inchangé pour les jeunes générations et les bénéficiaires de tarifs réduits, permettra aussi de faire face à l'augmentation du coût des fluides.

Parallèlement, et afin de permettre à la société ALIENOR d'engager les premières études pour les améliorations et réaménagements des dispositifs scénographiques conformément au contrat de concession, éléments essentiels pour susciter les revisites et attirer de nouveaux visiteurs, il est proposé d'accélérer le calendrier de versement de la subvention d'investissement octroyée par le Département de la Vienne à cette société. Pour mémoire, la subvention d'un montant total de 1 732 500 € était répartie à hauteur de 105 000 € pour les 10 premières années puis de 52 500 € pour les 13 années suivantes.

La proposition de réduction du calendrier de versement de la subvention d'investissement de 23 ans à 11 ans entrainera une augmentation du montant de la subvention annuelle de 57 750 €, soit un montant annuel de subvention qui s'élèvera à 162 750 € de 2023 à 2032, hors année 2022 pour laquelle le versement est resté identique. Cette augmentation de 57 750 € sera présentée lors de la réunion du Conseil Départemental du 16 juin 2023.

Enfin, dans l'objectif de faire découvrir aux jeunes générations le Château de Monts sur Guesnes et l'histoire d'Aliénor d'Aquitaine et de Richard Cœur de Lion, il est proposé

7113

que le Département de la Vienne acquiert, pour l'année 2023, 1 000 billets individuels enfants (de 4 à 16 ans), à la tarification de 8 € l'unité, auprès de la Cie du Poitou, société d'exploitation commerciale du site. L'achat de ces billets individuels, dont les bénéficiaires seront des enfants d'habitants de la Vienne, répond également à l'objectif de « faire des habitants de la Vienne les premiers ambassadeurs du tourisme en Vienne » qui figure dans le Schéma départemental touristique 2023-2028. Les modalités relatives à l'achat de ces billets font l'objet d'une convention n°2023-C-DGAJ2E-DCT-00XX présentée en annexe 2 du présent rapport.

Afin de porter à la connaissance des habitants de la Vienne la possibilité de bénéficier de ces billets individuels enfants, il est proposé que le Département et le Château de Monts sur Guesnes mettent en œuvre cette opération intitulée « La Vienne vous invite au Château de Monts sur Guesnes » avec une communication dédiée.

Je vous propose:

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire et de m'autoriser à signer l'avenant n°2 au contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de l'Historial du Poitou, joint en annexe 1, qui comprend aussi la modification du calendrier de versement à la société ALIENOR de la subvention d'investissement,
- d'approuver la mise en place de l'opération intitulée « La Vienne vous invite au Château de Monts sur Guesnes »,
- d'approuver l'achat, pour l'année 2023, de 1 000 billets individuels enfants (de 4 à 16 ans) auprès de la Cie du Poitou pour un montant total de 8 000 €,
- de m'autoriser à signer la convention n° 2023-C-DGAJ2E-DCT-00XX jointe en annexe 2.

. .

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

Alain pour les marchés publics.

6. Compte rendu sur les marchés publics passés en 2022

Alain JOYEUX : Merci Monsieur le Président. Ce sont les marchés publics passés en 2022,

de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. L'ensemble des marchés conclus

sur un total de 376 marchés seront répartis de la manière suivante selon leur nature :

Travaux : 30 %,

• Fournitures courantes: 26 %,

Services: 44 %.

La Commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie à 11 reprises. Elle a permis d'attribuer

50 marchés, et il y a eu 9 avis de modifications de marchés (avenants). Par la suite, le jury

de concours de maîtrise d'œuvre s'est réuni à deux reprises. La première fois était le 30

mars pour l'analyse de candidatures et la deuxième fois était le 14 septembre pour l'analyse

des offres et classement des projets pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création

d'un pôle socio-éducatif et sportif sur la commune de Mirebeau.

Pour les dépenses mandatées en 2022, le montant total s'élève à 86 843 779 € HT. La

répartition géographique des fournisseurs ou prestataires est globalement la suivante :

Département de la Vienne : 38,9 %,

Nouvelle-Aquitaine: 6,1 %,

• France: 51,7 %,

Hors France: 1,2 %,

Non déterminé : 2,1 %. C'est en cours de visibilité.

Nous travaillons beaucoup avec cette commission sur les achats qui sont vraiment des

achats locaux en France et Europe. Nous essayons vraiment de travailler là-dessus.

Je vous propose de prendre acte du compte rendu relatif aux marchés publics et aux

modifications de marchés, passés du 1er janvier au 31 décembre 2022 et listés en annexes 1

et 2. En annexe 3, vous avez la liste des dépenses mandatées.

P92

Alain PICHON: Très bien. Ludovic.

Ludovic DEVERGNE: Oui. Merci Monsieur le Président. Juste saluer le travail de la Commission d'Appel d'Offres qui se passe dans de bonnes conditions et dans une bonne ambiance. Il y a des sujets importants régulièrement et je tiens à le dire. Quand cela va bien, il faut le dire. Je tiens aussi à dire – je l'avais dit à Alain il y a quelque temps – que souvent, nous vous avons sollicités depuis le début de mandat sur les histoires de *goodies*, objets publicitaires, cher Henri, sur les histoires de *mugs*, tasses, cher Henri, *made in China* ou Bangladesh pour les t-shirts, etc.

Henri COLIN: Fabriqués.

Ludovic DEVERGNE: « Fabriqués », tout à fait. Une nouvelle orientation est proposée sur ce sujet, cela imposera aussi aux élus de faire différemment, car on était habitués à distribuer dix t-shirts, dix coupe-vent, les uns et les autres. Tout le monde était content. Il y en aura moins, mais ils seront fabriqués au Portugal pour les t-shirts. C'est comme cela que cela va fonctionner. Nous n'aurons sans doute plus de montres fabriquées en Chine. Un effort important est quand même fait sur ce sujet qui va dans le bon sens. On le dit. Sur ce point-là, nous vous avions souvent alerté et les choses vont dans la bonne direction, nous le saluons.

Alain PICHON : Merci, Ludovic, pour tes encouragements répétés. Guillaume me souffle que les montres ne sont pas fabriquées en Suisse.

Henri COLIN: Elles font « Tic-Toc »!

(Rires.)

Alain PICHON: Bravo Henri! Sur ce rapport, merci Alain. Nous prenons acte.

La séance est levée à 12 h 58.

La Secrétaire de Séance

Le Président du Conseil Départemental

de la Vienne,

La Conseillère Départementale,

Alain RICHON

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 9 mars 2023

COMPTE RENDU SUR LES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 9 mars 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte rendu relatif aux marchés publics et aux modifications de marchés, passés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et listés en annexes 1 et 2, pris en application de l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. La liste des dépenses mandatées durant cette période est jointe en annexe 3.

ADOPTÉ
Le Président du Conseil Départemental,

Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	20/03/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230309-000000000007393-DE
Date de publication	20/03/2023

ANNEXE 1 - LISTE DES MARCHES CONCLUS

Période concernée : du 01/01/2022 au 31/12/2022

La consultation du (des) marchés(s) peut être effectuée dans les locaux de l'organisme acheteur.

Travaux

Marchés(s) d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date	Clauses environneme ntales © ou
		200	7,0,0			sociales 🕾
* Et	Lot n'Z Mise en accessibilite du college « Prosper Mérimée » de Saint-Savin	FABRIX	86061	6 876,66	10/01/2022	
2	Lot n°3 Mise en accessibilité du collège « Prosper Mérimée » de Saint-Savin	ВНМ	36300	8 918,75	10/01/2022	-
Da Ba	Lot n°4 Rénovation charpente isolation partie administrative et locaux sociaux réalisation abri à sel CE Neuville	INTERIEUR PRO	86600	19 175,45	20/01/2022	
을 흡	Lot n°1 Rénovation charpente isolation partie administrative et locaux sociaux réalisation abri à sel CE Neuville	NAE NOUVELLE AQUITAINE ENVIRONNEMENT	86240	10 860,00	20/01/2022	
2 g	Lot n°6 Rénovation charpente isolation partie administrative et locaux sociaux réalisation abri à sel CE Neuville	CAP REA SARL	86360	7 969,00	20/01/2022	
Pa	Lot n°7 Rénovation charpente isolation partie administrative et locaux sociaux réalisation abri à sel CE Neuville	BOUCHET FRERES SARL	86580	1 158,87	20/01/2022	
Lo Pa	Lot n°5 Rénovation charpente isolation partie administrative et locaux sociaux réalisation abri à sel CE Neuville	CAP REA SARL	86360	11 126,00	20/01/2022	

52/12F

04/02/2022	08/02/2022	08/02/2022	08/02/2022	11/02/2022	23/03/2022	04/05/2022	19/05/2022	28/12/2022	28/12/2022
19 258,20	2 448,60	14 174,99	7 091,80	17 075,46	18 641,05	19 145,00	8 240,38	19 237,02	4 500,00
16600	86580	86440	86240	86800	16600	86361	86320	86100	86800
ETANCHEITE DU SUD OUEST	BOUCHET FRERES SARL	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	MORILLON EURL	SAJELEC	ETANCHEITE DU SUD OUEST	DESCHAMPS LATHUS SAS	LUMELEC	BATISOL PLUS	AETIS SARL
Lot n°04 Réhabilitation et extension de la Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Loudun et de l'accueil de la Subdivision des Routes de Loudun	Lot n°4 Installation d'un espace France service à la Maison Départementale des Solidarités de Jaunay-Marigny	Lot n°5 Installation d'un espace France service à la Maison Départementale des Solidarités de Jaunay-Marigny	Lot n°2 Installation d'un espace France service à la Maison Départementale des Solidarités de Jaunay-Marigny	Lot 6 Rénovation énergétique du collège « Arsène Lambert » de Lencloître	Lot n° 03 Rénovation énergétique de l'externat et de la partie administrative, réhabilitation du rezde-chaussée de l'externat et mise en accessibilité du collège « Jean Moulin » de Poitiers	Travaux de climatisation bureaux Bâtiment Imagic Parc du Futuroscope	Lot 2 Consignation des réseaux de fluides du collège « Henri IV » de Poitiers	Amélioration énergétique des bureaux et de la zone ERP des Archives départementales de la Vienne - Lot n°3 : Isolation intérieure projetée	Amélioration énergétique des bureaux et de la zone ERP des Archives départementales de la Vienne - Lot n°4 : Electricité - Eclairage
20220046	20220090	20220091	20220088	20210295	20220101	20220142	20220174	20220362	20220364

,	ব	
	_	K
	7	ς,
-	-	Ξ
	ě	5
	38	7
- (2	

		Clauses environneme ntales ou sociales								
28/12/2022		Date	10/01/2022	10/01/2022	10/01/2022	20/01/2022	20/01/2022	31/01/2022	04/02/2022	04/02/2022
11 589,82		Montant HT	28 801,00	21 871,00	28 167,76	68 521,73	86 206,55	59 844,00	30 840,00	20 856,00
86240	€ HT	Code postal	86160	86160	86320	86290	86061	87220	87220	87000
DELHOUME	€ HT et inférieur à 90 000,00	Titulaire	ARLAUD IRIBARREN	JARASSIER FILS	LUMELEC	ABAUX SARL	UNISCOP	NSDP NOUVELLE SOCIETEDECONSTRUCTION PLUS	KDS	DUTREIX SCHINDLER
Amélioration énergétique des bureaux et de la zone ERP des Archives départementales de la Vienne - Lot n°2 : Faux plafonds	Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT	Objet du contrat	Lot n°1 Mise en accessibilité du collège « Prosper Mérimée » de Saint-Savin	Lot n°4 Mise en accessibilité du collège « Prosper Mérimée » de Saint-Savin	Lot n°5 Mise en accessibilité du collège « Prosper Mérimée » de Saint-Savin	Lot n°3 Rénovation charpente isolation partie administrative et locaux sociaux réalisation abri à sel CE Neuville	Lot n°2 Rénovation charpente isolation partie administrative et locaux sociaux réalisation abri à sel CE Neuville	Lot 1 Désamiantage Rénovation énergétique de l'externat et de la partie administrative, réhabilitation du rez-de-chaussée de l'externat et mise en accessibilité du collège « Jean Moulin » de Poitiers	Lot 01 Rénovation énergétique des bâtiments A et B et mise en accessibilité du collège « Jean Macé » de Châtellerault	Lot 11 Rénovation énergétique des bâtiments A et B et mise en accessibilité du collège « Jean Macé » de Châtellerault
20220361	Marchés(s) d'un	N° marché	20220017	20220086	20220020	20220004	20220003	20220021	20220028	20220038

04/02/2022	04/02/2022	04/02/2022	04/02/2022	04/02/2022	04/02/2022	04/02/2022	04/02/2022
45 079,00	76 324,40	89 828,46	50 892,00	33 527,59	59 376,17	64 055,00	20 160,00
86120	86200	86320	86110	86100	86060	00098	86580
ROIFFE TRAVAUX LOCATION	ROBERT JEAN SARL	LUMELEC	LES ATELIERS RAMBAULTALUMINIUM FERRONNERIE	EMPREINTE	EIFFAGE ENERGIE POITOU CHARENTES	BRUNET POITIERS	COURIVAUD
Lot n°01 Réhabilitation et extension de la Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Loudun et de l'accueil de la Subdivision des Routes de Loudun	Lot n°03 Réhabilitation et extension de la Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Loudun et de l'accueil de la Subdivision des Routes de Loudun	Lot n°11 Réhabilitation et extension de la Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Loudun et de l'accueil de la Subdivision des Routes de Loudun	Lot 07 Rénovation énergétique des bâtiments A et B et mise en accessibilité du collège « Jean Macé » de Châtellerault	Lot 08 Rénovation énergétique des bâtiments A et B et mise en accessibilité du collège « Jean Macé » de Châtellerault	Lot 09 Rénovation énergétique des bâtiments A et B et mise en accessibilité du collège « Jean Macé » de Châtellerault	Lot 10 Rénovation énergétique des bâtiments A et B et mise en accessibilité du collège « Jean Macé » de Châtellerault	Lot n°05 Réhabilitation et extension de la Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Loudun et de l'accueil de la Subdivision des Routes de Loudun
20220043	20220045	20220053	20220034	20220035	20220036	20220037	20220047

04/02/2022	04/02/2022	04/02/2022	04/02/2022	08/02/2022	11/02/2022	11/02/2022
72 358,80	75 827,31	41 135,36	24 160,55	32 145,31	70 000,000	43 297,61
86130	86550	86580	86580	86240	86400	86060
OFFICE DU CONFORT ET ISOLATIONHABITAT	2PI	BOUCHET FRERES SARL	BOUCHET FRERES SARL	MORILLON EURL	BOURLOTON JEAN PAUL	EIFFAGE ENERGIE POITOU CHARENTES
Lot n°06 Réhabilitation et extension de la Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Loudun et de l'accueil de la Subdivision des Routes de Loudun	Lot n°08 Réhabilitation et extension de la Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Loudun et de l'accueil de la Subdivision des Routes de Loudun	Lot n°09 Réhabilitation et extension de la Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Loudun et de l'accueil de la Subdivision des Routes de Loudun	Lot n°10 Réhabilitation et extension de la Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Loudun et de l'accueil de la Subdivision des Routes de Loudun	Lot n°3 Installation d'un espace France service à la Maison Départementale des Solidarités de Jaunay-Marigny	Lot n°04 Réalisation d'isolation thermique extérieures, remplacement des menuiseries, rénovation du réseau de chaleur avec remplacement des émetteurs et mise en accessibilité du collège « Bellevue »	Lot n°12 Réalisation d'isolation thermique extérieures, remplacement des menuiseries, rénovation du réseau de chaleur avec remplacement des émetteurs et mise en accessibilité du collège « Bellevue »
20220048	20220050	20220051	20220052	20220089	20220059	20220067

11/02/2022	11/02/2022	11/02/2022	11/02/2022	18/02/2022	23/03/2022	23/03/2022
22 700,00	68 843,00	44 218,50	44 474,00	60 005,72	68 362,03	64 600,96
86280	86440	87220	86200	86580	86550	86440
NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS	STERCO BATIMENT	NSDP NOUVELLE SOCIETEDECONSTRUCTION PLUS	RENAULT BATIMENT TRAVAUX PUBLICSRBTP	BOUCHET FRERES SARL	DELAGE AMENAGEMENTS	SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE
Lot n°11 Réalisation d'isolation thermique extérieures, remplacement des menuiseries, rénovation du réseau de chaleur avec remplacement des émetteurs et mise en accessibilité du collège « Bellevue »	Lot n°03 Réalisation d'isolation thermique extérieures, remplacement des menuiseries, rénovation du réseau de chaleur avec remplacement des émetteurs et mise en accessibilité du collège « Bellevue »	Lot n°01 Réalisation d'isolation thermique extérieures, remplacement des menuiseries, rénovation du réseau de chaleur avec remplacement des émetteurs et mise en accessibilité du collège « Bellevue »	Lot 1 Rénovation énergétique du collège « Arsène Lambert » de Lencloître	Lot 5 Rénovation énergétique du collège « Arsène Lambert » de Lencloître	Lot n°08 Rénovation énergétique de l'externat et de la partie administrative, réhabilitation du rez- de-chaussée de l'externat et mise en accessibilité du collège « Jean Moulin » de Poitiers	Lot n°10 Rénovation énergétique de l'externat et de la partie administrative, réhabilitation du rez- de-chaussée de l'externat et mise en accessibilité du collège « Jean Moulin » de Poitiers
20220066	20220058	20220057	20210291	20220083	20220106	20220108

42
35
64/-
Pag

				G				Q
23/03/2022	19/05/2022	11/08/2022	11/08/2022	26/09/2022	26/09/2022	26/09/2022	26/09/2022	26/09/2022
22 600,000	54 050,00	58 818,70	30 921,38	75 892,13	36 237,90	31 181,91	50 363,16	25 736,00
86280	86360	86102	86580	86170	86550	86550	16600	86200
NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS	AXIMA CONCEPT	COLAS FRANCE	JC PERRIN ET FILS SARL	LUMELEC	2PI	2PI	ETANCHEITE DU SUD OUEST	RENAULT BATIMENT TRAVAUX PUBLICSRBTP
Lot n°13 Rénovation énergétique de l'externat et de la partie administrative, réhabilitation du rez- de-chaussée de l'externat et mise en accessibilité du collège « Jean Moulin » de Poitiers	Lot 3 Consignation des réseaux de fluides du collège « Henri IV » de Poitiers	Rénovation énergétique des bâtiments A et B et mise en accessibilité du collège « Jean Macé » Châtellerault Lot n°2 bis	Rénovation énergétique des bâtiments A et B et mise en accessibilité du collège « Jean Macé » Châtellerault Lot n°2: Gros œuvre	Extension et réhabilitation de la demi- pension et mise en accessibilité du collège « Joachim du Bellay » de Loudun - Lot n°13	Extension et réhabilitation de la demipension et mise en accessibilité du collège « Joachim du Bellay » de Loudun - Lot n°7	Extension et réhabilitation de la demipension et mise en accessibilité du collège « Joachim du Bellay » de Loudun - Lot n°6	Extension et réhabilitation de la demi- pension et mise en accessibilité du collège « Joachim du Bellay » de Loudun - Lot n°4	Extension et réhabilitation de la demi- pension et mise en accessibilité du collège « Joachim du Bellay » de Loudun - Lot n°1
20220111	20220175	20220211	20220210	20220263	20220261	20220260	20220259	20220257

4
<u> </u>
<u> 22</u> C.
∞
950
Ca

							Clauses environneme ntales ou sociales ©		
26/09/2022	05/12/2022	14/12/2022	14/12/2022	14/12/2022	14/12/2022		Date	06/01/2022	04/02/2022
43 850,09	46 819,32	29 507,00	20 746,60	44 012,31	48 278,87		Montant HT	Montant maximum 1 000 000,00	120 064,26
86550	37542	86361	86360	86580	86000	,00 € HT	Code postal	86300	86060
2PI	DETECTION ELECTRONIQUE FRANCAISE	DESCHAMPS LATHUS SAS	CAP REA SARL	BOUCHET FRERES SARL	M3C MENUISERIE CHARPENTECOUVERTURE CLOISON	€ HT et inférieur à 5 382 000,00 € HT	Titulaire	TECHNIROUTE	EIFFAGE ENERGIE POITOU CHARENTES
Extension et réhabilitation de la demi- pension et mise en accessibilité du collège « Joachim du Bellay » de Loudun - Lot n°10	Travaux de changement du système de sécurité incendie de la gare tgy du Futuroscope	Travaux de restructuration des loges du palais des congres du Futuroscope lot 3	Travaux de restructuration des loges du palais des congres du Futuroscope lot 2	Travaux de restructuration des loges du palais des congres du Futuroscope lot 4	Travaux de restructuration des loges du palais des congres du Futuroscope lot 1	Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur à	Objet du contrat	01/04/21 AU 31/03/22 - réparations ponctuelles de chaussées en enrobé projeté/ Lot n° 01 : Réparations ponctuelles de chaussées en enrobé projeté Secteur Nord	Lot n°12 Réhabilitation et extension de la Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Loudun et de l'accueil de la Subdivision des Routes de Loudun
20220262	20220327	20220343	20220342	20220344	20220341	Marchés(s) d'un	N° marché	20210047	20220054

						Č	
04/02/2022	04/02/2022	04/02/2022	04/02/2022	04/02/2022	04/02/2022	08/02/2022	11/02/2022
100 738,80	243 655,01	521 114,98	155 469,19	330 395,21	91 671,35	284 256,91	218 970,04
86440	86440	86440	86400	86061	86200	47110	86060
STERCO BATIMENT	SMAC SUD OUEST	SAPAC POITOU- ATLANTIQUESODEMA	BOURLOTON JEAN PAUL	FABRIX	ROBERT JEAN SARL	ANTOINE ESPACES VERTS	EIFFAGE ENERGIE POITOU CHARENTES
Lot 02 Rénovation énergétique des bâtiments A et B et mise en accessibilité du collège « Jean Macé » de Châtellerault	Lot 03 Rénovation énergétique des bâtiments A et B et mise en accessibilité du collège « Jean Macé » de Châtellerault	Lot 05 Rénovation énergétique des bâtiments A et B et mise en accessibilité du collège « Jean Macé » de Châtellerault	Lot 04 Rénovation énergétique des bâtiments A et B et mise en accessibilité du collège « Jean Macé » de Châtellerault	Lot 06 Rénovation énergétique des bâtiments A et B et mise en accessibilité du collège « Jean Macé » de Châtellerault	Lot n°07 Réhabilitation et extension de la Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Loudun et de l'accueil de la Subdivision des Routes de Loudun	RD347-Créneaux de dépassement - Aménagements paysagers - Communes de Verrue, Saint-Jean de Sauves et Coussay	Lot n°13 Réalisation d'isolation thermique extérieures, remplacement des menuiseries, rénovation du réseau de chaleur avec remplacement des émetteurs et mise en accessibilité du collège « Bellevue » d
20220029	20220030	20220032	20220031	20220033	20220049	20220082	20220068

11/02/2022	11/02/2022	11/02/2022	11/02/2022	11/02/2022	11/02/2022	11/02/2022
202 629,55	295 000,000	254 743,70	110 000,000	115 000,000	455 637,31	352 139,55
86440	37390	86130	86240	86400	86580	86440
SMAC SUD OUEST	ROULLIAUD SAS	OFFICE DU CONFORT ET ISOLATIONHABITAT	DELHOUME	BOURLOTON JEAN PAUL	SOCIETE PAIN MENUISERIEALUMINIUM	SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE
Lot n°05 Réalisation d'isolation thermique extérieures, remplacement des menuiseries, rénovation du réseau de chaleur avec remplacement des émetteurs et mise en accessibilité du collège « Bellevue »	Lot n°06 Réalisation d'isolation thermique extérieures, remplacement des menuiseries, rénovation du réseau de chaleur avec remplacement des émetteurs et mise en accessibilité du collège « Bellevue »	Lot n°07 Réalisation d'isolation thermique extérieures, remplacement des menuiseries, rénovation du réseau de chaleur avec remplacement des émetteurs et mise en accessibilité du collège « Bellevue »	Lot n° 09 Réalisation d'isolation thermique extérieures, remplacement des menuiseries, rénovation du réseau de chaleur avec remplacement des émetteurs et mise en accessibilité du collège « Bellevue »	Lot n° 08 Réalisation d'isolation thermique extérieures, remplacement des menuiseries, rénovation du réseau de chaleur avec remplacement des émetteurs et mise en accessibilité du collège « Bellevue »	Lot 4 Rénovation énergétique du collège « Arsène Lambert » de Lencloître	Lot 3 Rénovation énergétique du collège « Arsène Lambert » de Lencloître
20220060	20220061	20220062	20220064	20220063	20210294	20210293

	6					
11/02/2022	11/02/2022	18/02/2022	23/03/2022	23/03/2022	23/03/2022	23/03/2022
346 468,90	500 441,90	117 035,22	187 118,15	113 767,93	136 116,98	230 855,07
86000	41330	44307	86000	86000	86100	86360
SOPREMA ENTREPRISES	VEYER SAS TRAVAUX PUBLICS	COLAS CENTRE OUEST	M3C MENUISERIE CHARPENTECOUVERTURE CLOISON	M3C MENUISERIE CHARPENTECOUVERTURE CLOISON	BATISOL PLUS	SAINT ELOI FOUGERE
Lot 2 Rénovation énergétique du collège « Arsène Lambert » de Lencloître	Travaux de réhabilitation du pont sur la Vonne - RD27A - Marigny Chemereau	Lot n°05 Réalisation d'isolation thermique extérieures, remplacement des menuiseries, rénovation du réseau de chaleur avec remplacement des émetteurs et mise en accessibilité du collège « Bellevue »	Lot n° 06 Rénovation énergétique de l'externat et de la partie administrative, réhabilitation du rezde-chaussée de l'externat et mise en accessibilité du collège « Jean Moulin » de Poitiers	Lot n° 07 Rénovation énergétique de l'externat et de la partie administrative, réhabilitation du rezde-chaussée de l'externat et mise en accessibilité du collège « Jean Moulin » de Poitiers	Lot n°09 Rénovation énergétique de l'externat et de la partie administrative, réhabilitation du rezde-chaussée de l'externat et mise en accessibilité du collège « Jean Moulin » de Poitiers	Lot n°11 Rénovation énergétique de l'externat et de la partie administrative, réhabilitation du rezde-chaussée de l'externat et mise en accessibilité du collège « Jean Moulin » de Poitiers
20210292	20220092	20220084	20220104	20220105	20220107	20220109

23/03/2022	23/03/2022	23/03/2022	23/03/2022	23/03/2022	01/04/2022	21/04/2022
1 204 443,03	143 738,40	543 384,12	220 550,00	254 146,03	365 956,00	187 137,20
86061	44307	86440	86580	79203	49330	86200
FABRIX	COLAS CENTRE OUEST	SMAC SUD OUEST	JC PERRIN ET FILS SARL	GUYONNAUD AUDEBRAND SARL	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	RENAULT BATIMENT TRAVAUX PUBLICSRBTP
Lot n°05 Rénovation énergétique de l'externat et de la partie administrative, réhabilitation du rez- de-chaussée de l'externat et mise en accessibilité du collège « Jean Moulin »	Lot n°14 Rénovation énergétique de l'externat et de la partie administrative, réhabilitation du rez- de-chaussée de l'externat et mise en accessibilité du collège « Jean Moulin » de Poitiers	Lot n°04 Rénovation énergétique de l'externat et de la partie administrative, réhabilitation du rez- de-chaussée de l'externat et mise en accessibilité du collège « Jean Moulin » de Poitiers	Lot n° 02 Rénovation énergétique de l'externat et de la partie administrative, réhabilitation du rez- de-chaussée de l'externat et mise en accessibilité du collège « Jean Moulin » de Poitiers	Lot n°12 Rénovation énergétique de l'externat et de la partie administrative, réhabilitation du rezde-chaussée de l'externat et mise en accessibilité du collège « Jean Moulin » de Poitiers	Confortement du barrage de la Forge - RD8 - Lhommaizé	Lot n°02 Réhabilitation et extension de la Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Loudun et de l'accueil de la Subdivision des Routes de Loudun
20220103	20220112	20220102	20220100	20220110	20220130	20220044

	0	0						
04/05/2022	06/05/2022	12/05/2022	19/05/2022	29/07/2022	08/08/2022	11/08/2022	24/08/2022	26/09/2022
198 970,80	Montant maximum 5 200 000,00	Montant maximum 5 100 000,00	129 647,50	Montant maximum 600 000,00	539 362,26	95 575,61	113 317,36	126 028,95
86361	86060	86060	87220	86501	86361	86280	86440	86200
DESCHAMPS LATHUS SAS	EUROVIA POITOU CHARENTESLIMOUSIN	EUROVIA POITOU CHARENTESLIMOUSIN	NSDP NOUVELLE SOCIETEDECONSTRUCTION PLUS	SIMER MONTMORILLON	DESCHAMPS LATHUS SAS	ENTREPRISE ZEARO	BREUIL ET CIE SA	RENAULT BATIMENT TRAVAUX PUBLICSRBTP
Travaux de climatisation Bâtiment Arthur 4D Parc du Futuroscope	Travaux d'enrobés tièdes à froids sur les routes départementales de la Vienne/ Lot n° Lot N°3: Réseaux du Développement Local - Secteur Centre du Département	réalisation d'enduits superficiels d'usures (ESU) et de couches de roulement en enrobés coulés à froid (ECF) sur les routes départementales de la Vienne	Marché en procédure d'urgence pour le désamiantage du collège de DANGE SAINT ROMAIN	Travaux d'entretien et de maintenance courante sur la voirie départementales et ses dépendances	Travaux de restructuration du bâtiment studio grill parc du Futuroscope lot 10 plomberie cvc	Consultation du lot Gros œuvre pour la réalisation d'isolation thermique extérieures, remplacement des menuiseries, rénovation du réseau de chaleur avec remplacement des émetteurs et mise en accessibilité	Réaménagement du Pôle Sciences du collège « Théophraste Renaudot » de Saint-Benoît - Relance du Lot n° 1: Démolition- Gros œuvre	Extension et réhabilitation de la demi- pension et mise en accessibilité du collège « Joachim du Bellay » de Loudun - Lot n°2
20220141	20220156	20220162	20220176	20220240	20220253	20220213	20220254	20220258

42
35
47
age

						Clauses environneme ntales © ou sociales	8	8	3
26/09/2022	05/10/2022	17/10/2022	15/11/2022	28/12/2022		Date	06/05/2022	06/05/2022	06/05/2022
211 372,00	547 998,80	640 000,00	101 031,20	98 071,94		Montant HT	Montant maximum 10 000 000,00	Montant maximum 8 800 000,00	Montant maximum 12 000 000,00
37700	86102	33700	86102	86000		Code postal	86102	86060	86060
GROUPE BENARD	COLAS FRANCE	BORDEAUX DEMOLITION SERVICE	COLAS FRANCE	SOPREMA ENTREPRISES	00 € HT	Titulaire	COLAS FRANCE	EUROVIA POITOU CHARENTESLIMOUSIN	EUROVIA POITOU CHARENTESLIMOUSIN
Extension et réhabilitation de la demi- pension et mise en accessibilité du collège « Joachim du Bellay » de Loudun - Lot n°14	Calibrage et renforcement RD7 - PR84.260 à PR87.397	Réhabilitation et reconstruction du collège « Henri IV » de Poitiers - Lot n°4 : Démolition	Calibrage et renforcement RD7 - PR83.740 à PR84.260	Amélioration énergétique des bureaux et de la zone ERP des Archives départementales de la Vienne - Lot n°1 : Isolation et reprise d'étanchéité en toitures terrasse	Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 5 382 000,00 € HT	Objet du contrat	Travaux d'enrobés tièdes à froids sur les routes départementales de la Vienne/ Lot 4 : Réseaux du Développement Local - Secteur Sud du Département	Travaux d'enrobés tièdes à froids sur les routes départementales de la Vienne/ Lot n° Lot N°2 : Réseaux du Développement Local - Secteur Nord du Département	Travaux d'enrobés tièdes à froids sur les routes départementales de la Vienne/ Lot n° Lot N°1 : réseau structurant
20220264	20220286	20220284	20220311	20220360	Aarchés(s) d'un	N° marché	20220157	20220155	20220154

Fournitures

Marchés(s) d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

Clauses environneme ntales ou sociales													
Date	05/01/2022	05/01/2022	05/01/2022	05/01/2022	05/01/2022	05/01/2022	05/01/2022	05/01/2022	11/01/2022	11/01/2022	11/01/2022	11/01/2022	11/01/2022
Montant HT	1 780,00	410,00	1 312,00	381,50	1 536,00	190,00	4 650,00	470,00	880,00	6 400,00	6 050,00	620,00	1 420,00
Code postal	86000	86000	86000	86000	33185	86000	81502	86000	86000	86000	33185	81502	86000
Titulaire	GRAND OUEST	GRAND OUEST	GRAND OUEST	GRAND OUEST	STEFICA SARL	GRAND OUEST	VENDREDI 13	GRAND OUEST	GRAND OUEST	GRAND OUEST	STEFICA SARL	VENDREDI 13	GRAND OUEST
Objet du contrat	Porte clé sia	Crayons papier sia	Chèches sia	Tabliers sia	Stylos sia	Lanyards sia	Totbag sia	Ballons sia	Ballons cd	Casquettes cd	Coupe-vent cd	Stylos cd antibactérien	Vapo gel cd
N * marché	20220015	20220014	20220013	20220012	20220016	20220010	20220008	20220011	20220025	20220024	20220026	20220027	20220022



11/01/2022	12/01/2022	12/01/2022	12/01/2022	12/01/2022	18/01/2022	01/02/2022	09/02/2022	22/02/2022	22/02/2022	22/03/2022	12/04/2022	26/04/2022	26/04/2022	17/05/2022	17/05/2022	24/05/2022
00,006	1 560,00	285,00	3 592,00	2 215,00	1 420,00	7 740,00	225,00	1 080,00	2 235,00	118,50	100,00	1 698,00	456,00	313,00	4 805,00	374,00
86000	86000	86000	86000	86000	86000	33185	92110	92110	92110	86000	77600	92110	86000	92110	86000	92110
GRAND OUEST	GRAND OUEST	GRAND OUEST	GRAND OUEST	GRAND OUEST	GRAND OUEST	STEFICA SARL	ALANN MARK S DIFFUSION	ALANN MARK S DIFFUSION	ALANN MARK S DIFFUSION	GRAND OUEST	DUPLIGRAFIC SARL	ALANN MARK S DIFFUSION	GRAND OUEST	ALANN MARK S DIFFUSION	GRAND OUEST	ALANN MARK S DIFFUSION
Porte clé mascotte	Bracelet connecte cd	Balle antistress cd	Bouteille isotherme cd	Jeu de sept familles cd	Tee shirt rouge Poitou	Tee shirt blanc	Doudounes femmes	Snoods sport	Musette pour sport	Tee shirt running	Kakemonos caravane des sports	Tap tap éventail sports	Lanyards cd	Lanyards heures vagabondes	Tee shirt heures vagabondes	Casquettes caravane des sports
20220023	20220042	20220040	20220039	20220041	20220056	20220081	20220113	20220116	20220115	20220128	20220140	20220149	20220148	20220168	20220169	20220185

15/06/2022	15/06/2022	16/06/2022	21/06/2022	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2022	05/07/2022	07/07/2022	26/07/2022	16/08/2022	02/09/2022	22/09/2022	11/10/2022
220,00	255,00	122,50	777,00	3 393,00	1 575,00	272,50	2 220,00	156,50	390,00	570,00	285,00	737,50	712,50	1 280,00	251,00	750,00
86000	86000	86000	86000	79160	92110	59554	92110	59554	59554	86000	86000	92110	92110	86000	92110	92110
GRAND OUEST	GRAND OUEST	GRAND OUEST	GRAND OUEST	RAYNAUD IMPRIMEURS	ALANN MARK S DIFFUSION	TROPHEES DE FRANCE	ALANN MARK S DIFFUSION	TROPHEES DE FRANCE	TROPHEES DE FRANCE	GRAND OUEST	GRAND OUEST	ALANN MARK S DIFFUSION	ALANN MARK S DIFFUSION	GRAND OUEST	ALANN MARK S DIFFUSION	ALANN MARK S DIFFUSION
Stylos dons d'organes	Bracelets dons d'organes	Lanyards DGAS	Stylets DGAS	Blocs notes département de la vienne	Petits et grands sacs papier non renforces	Petites coupes	Petits et grands sacs papier renforces	Trophées	Coupes moyennes	Lanyards	Lanyard	Coupe-vent sécurité civile	Tote bag egh	Serviettes de table	Tote bag inauguration collège Joséphine Baker	Sacoche cdj
20220197	20220198	20220199	20220203	20220218	20220224	20220220	20220233	2022021	20220222	20220228	20220229	20220244	20220265	20220270	20220280	20220293

42
35
<u>~</u> ℃
age
Щ

11/10/2022	11/10/2022	11/10/2022	11/10/2022	17/11/2022	07/12/2022	07/12/2022	07/12/2022	07/12/2022
165,00	157,50	233,00	906,50	1 560,00	280,00	1 840,00	540,00	380,00
86000	86000	86000	86000	86000	86000	33185	86000	86000
GRAND OUEST	GRAND OUEST	GRAND OUEST	GRAND OUEST	GRAND OUEST	GRAND OUEST	STEFICA SARL	GRAND OUEST	GRAND OUEST
Tee-shirt cdj	Gourde cdj	Clé USB pivotante cdj	POLAIRES 70 ex	APPLAUDISSEURS - 3 000 ex	Crayons bois	Casquettes	Stylo canne à sucre	Lanyards
20220290	20220292	20220291	20220295	20220314	20220349	20220350	20220348	20220351

누	
<u></u>	
*	
ŏ	
Ó	
8	
0	
à 90 000,00 € HT	
יום	
ב	
<u>i</u>	
ė.	
ď	
ţ	
HT et inférieur à 90	
누	
in in	
Ö	
Q	
0	
8	
20 000,00 € HT	
7	
r à 20 000,	
_	
Ť	
pé,	
ĭ	
3	
l ou supérie	
B	
ég	
Ħ	
ā	
Ĕ	
Ä	
_	
_5	
iés(s) d'un montant ég	
(S)	
èS(
Ę	
ĭ	
₹	
_	

Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date	Clauses environneme ntales ou sociales
Lot n°6 Mobilier pour le 35ème collège de la Vienne	MANUTAN COLLECTIVITES	79074	38 306,53	06/01/2022	
Lot n°5 Mobilier pour le 35ème collège de la Vienne	VENDEE BUREAU	85170	57 481,72	06/01/2022	
Lot n°4 Mobilier pour le 35ème collège de la Vienne	VENDEE BUREAU	85170	40 351,12	06/01/2022	
Lot n°3 Mobilier pour le 35ème collège de la Vienne	VENDEE BUREAU	85170	20 262,56	06/01/2022	
Lot n°2 Mobilier pour le 35ème collège de la Vienne	VENDEE BUREAU	85170	62 889,95	06/01/2022	

						800	
09/05/2022	23/06/2022	01/07/2022	09/12/2022	09/12/2022	15/12/2022	16/12/2022	21/12/2022
Montant maximum 80 000,00	69 924,13	Montant maximum 30 000,00	Montant maximum 80 000,00	Montant maximum 24 000,00	23 905,00	Montant maximum 80 000,00	Montant maximum 60 000,000
76100	92247	86280	86000	86000	49070	86180	07100
AXIMUM INDUSTRIE	SPIE ICS	SPRC	EDICLIP	EDICLIP	AQUASCOP BIOLOGIE	ASSOCIATION CAP VERT	S.A.S CAUCHARD
Fourniture, transport et livraison de produits de marquage routier permanent	Fourniture et intégration de solutions de téléphonie d'entreprise multimarques - MARCHE SUBSEQUENT RESAH N° 2021-046-001-018	Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide - Lot n°2 - Portage de barquettes et plateaux repas	Fourniture de livres et de prestations annexes pour les services du Département de la Vienne/ Lot n° 06 : Livres adultes et jeunesse faisant l'objet de réservation	Fourniture de livres et de prestations annexes pour les services du Département de la Vienne/ Lot n° 07 : Documentation générale et spécifique aux collectivités territoriales	Acquisition d'un logiciel hébergé relatif à la gestion et à la valorisation des données du réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles réalisé par le Département	Fourniture et livraison de produits publicitaires - lots accords-cadres mono-attributaires réservés aux SIAE/ Lot n° 02 : Produits en bois	Fabrication et acquisition de boîtes et chemises sur mesure pour le conditionnement d'archives pour les besoins des Archives Départementales de la Vienne - Lot 2 : faible valeur patrimoniale
220159	20220230	20220216	20220338	20220339	20220325	20220331	20220359

21/12/2022	21/12/2022	21/12/2022	21/12/2022	21/12/2022	01/07/2022	15/12/2022
Montant maximum 80 000,00	Montant maximum 20 000,00	Montant maximum 60 000,00	Montant maximum 40 000,00	Montant maximum 40 000,00	Montant maximum 30 000,00	23 905,00
07100	86000	86000	86000	86000 33185	86280	49070
S.A.S CAUCHARD	GRAND OUEST	GRAND OUEST	GRAND OUEST	GRAND OUEST STEFICA SARL	SPRC	AQUASCOP BIOLOGIE
Fabrication et acquisition de boîtes et chemises sur mesure pour le conditionnement d'archives pour les besoins des Archives - Lot 1 : archives historiques	Fourniture et livraison de produits publicitaires - Lots accords-cadres multi-attributaires/ Lot n° 02 : Horlogerie	Fourniture et livraison de produits publicitaires - Lots accords-cadres multi-attributaires/ Lot n° 03 : Bagagerie	Fourniture et livraison de produits publicitaires - Lots accords-cadres multi-attributaires/ Lot n° 06 : Nature, Environnement	Fourniture et livraison de produits publicitaires - Lots accords-cadres multi-attributaires/ Lot n° 07 : Alimentaire	Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide - Lot n°2 - Portage de barquettes et plateaux repas	Acquisition d'un logiciel hébergé relatif à la gestion et à la valorisation des données du réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles réalisé par le Département
20220358	20220367	20220368	20220370	20220371	20220216	20220325

Page 24 3K 4

Clauses environneme ntales © ou sociales 🕾				© o			0
Date	06/01/2022	09/12/2022	09/12/2022	16/12/2022	21/12/2022	21/12/2022	17/02/2022
Montant HT	209 499,94	Montant maximum 144 000,00	Montant maximum 144 000,00	Montant maximum 120 000,00	Montant maximum 160 000,00	Montant maximum 140 000,00	Montant estimatif 207 144,00
Code postal	75116	86000	86000	86180	86000 33185	86000	86280
Titulaire	MOBIDECOR	LIBRAIRIE LA BELLE AVENTURE	BULLES D'ENCRE	CROIX ROUGE INSERTION - VALORIS	GRAND OUEST STEFICA SARL	GRAND OUEST	CHOUTEAU PNEUS
Objet du contrat	Lot n°1 Mobilier pour le 35ème collège de la Vienne	Fourniture de livres et de prestations annexes pour les services du Département de la Vienne/ Lot n° 03 : Livres jeunesse : documentaires	Fourniture de livres et de prestations annexes pour les services du Département de la Vienne/ Lot n° 05 : Bandes dessinées enfants et adultes	Fourniture et livraison de produits publicitaires - lots accords-cadres mono-attributaires réservés aux SIAE/ Lot n° 01 : Produits fabriqués à partir de tissus et de matériaux réemployés	Fourniture et livraison de produits publicitaires - Lots accords-cadres multi-attributaires/ Lot n° 01 : Textiles	Fourniture et livraison de produits publicitaires - Lots accords-cadres multi-attributaires/ Lot n° 04: Écriture, accessoires, high-tech	Fourniture , pose et réparation de pneumatiques pour les véhicules du Département de la Vienne/ Lot n° 2 : Véhicules de plus de 3,5 tonnes
N° marché	20210264	20220335	20220337	20220330	20220366	20220369	20220099

Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 215 000,00 € HT

Clauses environneme ntales ou sociales								
Date	14/02/2022	14/02/2022	14/02/2022	19/05/2022	03/06/2022	12/08/2022	09/12/2022	09/12/2022
Montant HT	Montant maximum 500 000,00	Montant maximum 320 000,00	Montant maximum 1 000 000,00	466 804,20	Montant maximum 240 000,00	Montant maximum 1 000 000,00	Montant maximum 240 000,00	Montant maximum 360 000,00
Code postal	93210	95610	95610	87000	92213	84300	75015	86000
Titulaire	ORANGE BUSINESS SERVICES SA	ORANGE SA	ORANGE SA	KOESIO CORPORATE IT	AXIANS CLOUD BUILDER	QUADRIMEX SELS	LIBRAIRIE LE DIVAN	LIBRAIRIE LA BELLE AVENTURE
Objet du contrat	Hébergement cloud hybride avec services et offre de cyber sécurité Lot 1 - RESAH AC N° 2020-027	Téléphonie mobile, IoT, Machine to Machine, Services opérés complémentaires Lot n°2 - RESAH AC 2020-005	Téléphonie fixe, VPN, Accès Internet, Services opérés complémentaires Lot 1 - RESAH accord-cadre 2020-005	Acquisition de périphériques, accessoires et matériels informatiques - marche subséquent - RESAH AC n° 2019-063	Prestations de service autour des matériels d'infrastructures informatiques Lot n° 4 - RESAH MARCHE SUBSEQUENT n° 2018-029-MS298	Fourniture et livraison de fondant routier	Fourniture de livres et de prestations annexes pour les services du Département de la Vienne/ Lot n° 08: Licences de consultation de livres numériques et livres audio numériques	Fourniture de livres et de prestations annexes pour les services du Département de la Vienne/ Lot n° 04: Livres jeunesse: albums - contes - romans - ouvrages en langues étrangères
N° marché	20220234	20220233	20220232	20220214	20220231	20220247	20220340	20220336

				O	
09/12/2022	09/12/2022	14/02/2022	14/02/2022	17/02/2022	19/05/2022
Montant maximum 360 000,00	Montant maximum 260 000,00	Montant maximum 500 000,00	Montant maximum 1 000 000,00	Montant estimatif 400 000,00	466 804,20
86000	86000	93210	95610	86280	87000
EDICLIP	EDICLIP	ORANGE BUSINESS SERVICES SA	ORANGE SA	CHOUTEAU PNEUS	KOESIO CORPORATE IT
Fourniture de livres et de prestations annexes pour les services du Département de la Vienne/ Lot n° 01 : Livres adultes : littérature générale - ouvrages en gros caractères	Fourniture de livres et de prestations annexes pour les services du Département de la Vienne/ Lot n° 02: Livres adultes: ouvrages généraux, techniques et pratiques - fonds local, sciences humaines	Hébergement cloud hybride avec services et offre de cyber sécurité Lot 1 - RESAH AC N°2020-027	Téléphonie fixe, VPN, Accès Internet, Services opérés complémentaires Lot 1 - RESAH accord-cadre 2020-005	Fourniture , pose et réparation de pneumatiques pour les véhicules du Département de la Vienne/ Lot n° 1 : Véhicules de moins de 3,5 tonnes	Acquisition de périphériques, accessoires et matériels informatiques - marche subséquent - RESAH AC n° 2019-063
20220333	20220334	20220234	20220232	20220098	20220214

03/06/2022	
Montant maximum 240 000,00	
92213	
AXIANS CLOUD BUILDER	
Prestations de service autour des matériels d'infrastructures informatiques Lot n° 4 - RESAH MARCHE SUBSEQUENT n° 2018-029-MS298	
20220231	

Services

Marchés(s) d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

Clauses environneme ntales ou sociales												
Date	18/01/2022	25/01/2022	27/01/2022	28/01/2022	03/02/2022	08/02/2022	08/02/2022	08/02/2022	08/02/2022	11/02/2022	22/02/2022	25/02/2022
Montant HT	80,00	150,93	14 864,00	14 000,00	115,00	645,00	115,00	418,00	530,00	13 200,00	55,00	986,00
Code postal	77600	67170	45330	13016	67170	17185	67170	17000	86130	86240	67170	86580
Titulaire	DUPLIGRAFIC SARL	DS IMPRESSION	MAURY IMPRIMEUR SA	SESIN	DS IMPRESSION	IRO IMPRESSION ROUTAGE DEL OUEST	DS IMPRESSION	IMPRIMERIE ROCHELAISE	STUDIO LUDO	GERSAL FREDERIC	DS IMPRESSION	IMPRIMERIE NOUVELLE
Objet du contrat	Kakemono infos caravane des sports	Roll up terre de jeux	Magazine de la vienne mars 2022	Prestations de maintenance, d'assistance et supports pour l'application ACADE et prestations associées	Roll up aréna	Agenda ens 2022	Roll up Proxiloisirs	Flyers Proxiloisirs	Vitrophanie Proxiloisirs	Spectacles sur l'histoire du Poitou	Affiches 2m2 Proxiloisirs	Chemises APA janvier 2022
N° marché	20220069	20220074	20220076	20210242	20220085	20220094	20220096	20220095	20220097	20220073	20220118	20220079

42
35
26
age
α

	1		1			1						İ				
												6				
25/02/2022	25/02/2022	16/03/2022	17/03/2022	24/03/2022	24/03/2022	08/04/2022	08/04/2022	19/04/2022	19/04/2022	22/04/2022	26/04/2022	02/05/2022	03/05/2022	10/05/2022	12/05/2022	
248,00	275,00	55,00	2 700,000	19 000,000	359,00	11 672,00	112,00	300,00	398,00	204,00	11 373,45	Montant maximum 8 000,00	3 695,00	692,96	265,00	
86580	86580	86580	86360	92066	17000	17000	86580	77600	86000	86580	17111	86300	86530	86530	77600	
IMPRIMERIE NOUVELLE	IMPRIMERIE NOUVELLE	IMPRIMERIE NOUVELLE	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	KPMG EXPERTISE ET CONSEIL	IMPRIMERIE ROCHELAISE	IMPRIMERIE ROCHELAISE	IMPRIMERIE NOUVELLE	DUPLIGRAFIC SARL	SIPAP OUDIN IMPRIMERIE	IMPRIMERIE NOUVELLE	QUILLET SAS	SARL VIENNE PUBLICITE SWINI	MEGATOP IMPRIMERIE	MEGATOP IMPRIMERIE	DUPLIGRAFIC SARL	
Dossier familial d'aide sociale	Formulaires demande d'aide sociale	Autocollant pour bâche Proxiloisirs	Mission CSPS travaux plan de relance CE Neuville	Organisation d'états Généraux du Handicap dans le Département de la Vienne	Programme Proxiloisirs	Enveloppes avec logo département de la vienne 2022	Enveloppes transport handicap 2022	Boite de dons sport et collection	Chemises pole adoption 2022	Ordonnance prénatale 2022	Restauration de 11 liasses de minutes notariales	Distribution du magazine « La Vienne », de flyers et de divers documents - Lot 3 : Distribution de la Lettre de Civaux	Lettre de Civaux n°60	Programme sport et collection	Roll up bâche blizzard les heures vagabondes	
20220093	20220080	20220124	20220133	20220126	20220129	20220136	20220137	20220145	20220144	20220143	20220146	20220153	20220158	20220164	20220166	11

42
35
27 14/1
Page

	-	T											
12/05/2022	12/05/2022	16/05/2022	17/05/2022	18/05/2022	24/05/2022	24/05/2022	18/06/2022	20/06/2022	21/06/2022	29/06/2022	29/06/2022	30/06/2022	30/06/2022
1 535,25	1 205,00	204,00	6 850,00	188,26	144,38	165,00	8 163,09	2 535,00	14 940,00	3 225,00	100,00	17 508,00	17 060,00
67170	86580	86580	86000	67170	67170	86530	17111	86580	17400	75009	77600	45330	33000
DS IMPRESSION	IMPRIMERIE NOUVELLE	IMPRIMERIE NOUVELLE	HOSSIN FRANCOIS NICOLASARCHITECTE	DS IMPRESSION	DS IMPRESSION	MEGATOP IMPRIMERIE	QUILLET SAS	IMPRIMERIE NOUVELLE	PREVENTIVIA	SAS SERDA SAS	DUPLIGRAFIC SARL	MAURY IMPRIMEUR SA	OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE NOUVELLE- AQUITAINE (ORS-NA)
Banderoles heures vagabondes	Cart com les heures vagabondes	Ordonnances postnatales 2022	Marché de maitrise d'œuvre pour la construction de deux salles de classe en bâtiments modulaires pour le collège « Louise Michel » de Lussac les châteaux	Kakemonos scène heures vagabondes	Panneau 600x400 restauration ens fontou	Plaquette appels projet ens	Restauration de 20 registres de l'enregistrement et 1 matrice du cadastre napoléonien	Dossiers famille 2022	CSPS pour la création d'un Pôle socio- éducatif et sportif à Mirebeau	Prestations d'audit préparatoire à la certification d'un système d'archivage électronique	Kakemonos journées du patrimoine	La Vienne octobre 2022	Etude de diagnostic par l'ORS N-A pour le compte du Département de la Vienne et notamment la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA)
20220165	20220167	20220161	20220170	20220171	20220184	20220183	20220195	20220200	20220202	20220205	20220212	20220219	20220139

30/06/2022	13/07/2022	13/07/2022	13/07/2022	19/07/2022	25/07/2022	02/08/2022	10/08/2022	10/08/2022	11/08/2022	25/08/2022
365,00	375,00	2 088,00	721,00	Montant maximum 12 000,00	Montant maximum 5 000,00	15 962,00	1 995,00	2 745,75	Montant maximum 10 000,00	2 892,50
17000	86580	17000	86000	86280	86200	92500	17400	16340	93400	16340
IMPRIMERIE ROCHELAISE	IMPRIMERIE NOUVELLE	IMPRIMERIE ROCHELAISE	SIPAP OUDIN IMPRIMERIE	ESAT ADAPEI 86	PROGECAT ESAT Les chevaux blancs	SITES	PREVENTIVIA	BUREAU ALPES CONTROLES	INETUM SOFTWARE FRANCE	BUREAU ALPES CONTROLES
Autocollants logo cd86	Cerfa demande d'agrément d'assistant maternel	Autocollants questionnaire clientèle tourisme	Enveloppes mise sous pli automatique avec logo	Ramassage et entretien des EPI des agents de la direction des routes pour les subdivisions de Montmorillon et l'Isle Jourdain	Ramassage et entretien (lavage et repassage) des équipements de protection individuelle (EPI) des agents de la Direction des Routes pour les subdivisions de Châtellerault et de Loudun	Mise en surveillance du Pont Henri IV dans le cadre des travaux d'étanchéité	Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour des travaux d'accessibilité et d'agrandissement de la cour du collège « Isaac de Razilly » de Saint jean de Sauves	Mission de contrôle technique pour des travaux d'accessibilité et d'agrandissement de la cour du collège « Isaac de Razilly » de Saint-Jean-de- Sauves	Contrat maintenance GESTOR	Mission de contrôle technique pour des travaux de restructuration de la vie scolaire et d'accessibilité du collège «
20220217	20220190	20220238	20220239	20220241	20220235	20220225	20220256	20220255	20220193	20220266

	25/08/2022	30/08/2022	06/09/2022	06/09/2022	07/09/2022	13/09/2022	19/09/2022	22/09/2022	23/09/2022	26/09/2022	11/10/2022	03/11/2022	09/11/2022	18/11/2022	18/11/2022
	2 184,00	351,00	416,06	170,00	59,23	100,00	00,06	104,57	1 038,00	143,28	275,00	283,51	00,669	19 904,00	215,99
	17400	86530	67170	77600	67170	77600	77600	67170	77600	67170	86580	67170	86580	86360	67170
	PREVENTIVIA	MEGATOP IMPRIMERIE	DS IMPRESSION	DUPLIGRAFIC SARL	DS IMPRESSION	DUPLIGRAFIC SARL	DUPLIGRAFIC SARL	DS IMPRESSION	DUPLIGRAFIC SARL	DS IMPRESSION	IMPRIMERIE NOUVELLE	DS IMPRESSION	IMPRIMERIE NOUVELLE	NXO FRANCE	DS IMPRESSION
Jules Verne » de Buxerolles	Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour des travaux de restructuration de la vie scolaire et d'accessibilité du collège « Jules Verne » de Buxerolles	Brochure agenda ens	Panneaux expo JEP Instagramers	Panneau expo JEP -lpo Sanxay	Affiches les heures numériques	Roll'up exposition b. Alligand BDV	Roll up Acadie 2023	Roll'up b. Alligand - explicatif	Bandeaux scratchs caravane des sports	Roll'up collège Joséphine Baker	Bloc-notes cdj	Banderole La Caravane des Sports Wawa 1	Carte de vœux 2023	Contrat de maintenance support voix Alcatel	Kakemonos roll 'up lire en vienne
	20220267	20220269	20220273	20220272	20220274	20220277	20220279	20220281	20220282	20220283	20220294	20220301	20220309	20220332	20220315

25/11/2022	25/11/2022	25/11/2022	29/11/2022	30/11/2022	12/12/2022	12/12/2022	13/12/2022	13/12/2022	19/07/2022
Montant maximum 12 000,00	Montant maximum 12 000,00	Montant maximum 12 000,00	13 451,38	Montant maximum 0,00	16 743,83	884,00	Montant maximum 12 000,00	Montant maximum 12 000,00	Montant maximum 12 000,00
86400	86350	86450	17111	86360	37301	86000	86120	86230	86280
SCA DU COURTIOU	SARL E.T.S.	EARL DE L'ESPOIR	QUILLET SAS	ASSOCIATION SOLIHA VIENNE	HERVE THERMIQUE	SIPAP OUDIN IMPRIMERIE	Antoine BONNEAU	MENANTEAU MICKAEL	ESAT ADAPEI 86
Salage des routes départementales de désenclavement pour la période 2022 - 2023/ Lot n° 9 : CIVRAY	Salage des routes départementales de désenclavement pour la période 2022 - 2023/ Lot n° 10 : GENCAY	Salage des routes départementales de désenclavement pour la période 2022 - 2023 / Lot n° 6 : PLEUMARTIN	MARCHE SUBSEQUENT - Restauration de 15 registres de matrices du cadastre napoléonien, 3 registres d'hôpitaux et 6 registres de l'enregistrement - Accord-cadre n°20200129 relatif au Lot 2	Mission de suivi-animation du PIG (programme d'intérêt général) « habiter mieux et autonomie » de la Vienne (86)	Maintenance technique du chauffage, de la ventilation et des groupes froids des bâtiments rattachés à l'Hôtel du Département	Enveloppes avec logo département de la Vienne 2- 2022	Salage des routes départementales de désenclavement pour la période 2022 - 2023/ Lot n°1: LOUDUN SECTEUR 1	Salage des routes départementales de désenclavement pour la période 2022 - 2023/ Lot n° 5 : SAINT GERVAIS	Ramassage et entretien des EPI des agents de la direction des routes pour les subdivisions de Montmorillon et l'Isle Jourdain
20220324	20220321	20220318	20220326	20220302	20220353	20220354	20220357	20220345	20220241

25/07/2022	
Montant maximum 5 000,00	
86200	
PROGECAT ESAT Les chevaux blancs	
Ramassage et entretien (lavage et repassage) des équipements de protection individuelle (EPI) des agents de la Direction des Routes pour les	sabaivisions de chacener aun et de Londun
20220235	

Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT

Clauses environneme ntales © ou sociales					
Date	04/01/2022	24/01/2022	25/01/2022	31/01/2022	08/02/2022
Montant HT	45 460,13	27 408,00	Montant maximum 39 500,00	40 625,00	27 072,50
Code postal	86000	34790	86000	86280	86190
Titulaire	EAU DE VIENNE-SIVEER	AGYSOFT	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE LA VIENNE	AREAS	ECODIAGE
Objet du contrat	Exploitation, gestion et maintenance des installations et réseaux d'eau potable, d'eau industrielle et d'assainissement (ep et eu) de la technopole du Futuroscope	Prestations de maintenance, d'assistance et de supports pour le logiciel Marcoweb et prestations associées	Organisation de séjours de loisirs à destination d'enfants âgés de 13 à 17 ans placés en famille d'accueil sous la responsabilité du Département de la Vienne	Prestation relative à l'amélioration de l'organisation et de la coordination de l'aide alimentaire dans le Département de la Vienne	Mission de diagnostic déchets préalable à une opération de déconstruction ou de réhabilitation de bâtiment pour le collège « Henri IV » de Poitiers
N° marché	20220192	20210289	20220072	20220055	20220087

Page 31 str 42

15/02/2022	22/02/2022	24/02/2022	09/03/2022	17/03/2022	18/03/2022
31 890,00	52 272,00	75 000,00	24 000,00	Montant maximum 20 000,00	Montant maximum 85 000,00
86000	59554	86062	13570	78190	86370
ASSOCIATION LE PLAC ART	LENGLET IMPRIMEURS	MERLING PROFESSIONNEL	ANAPHORE	SAS SOINS MODERNES DES ARBRES	ANCELIN CITEOS
Animation portant sur la lecture à destination des enfants et des adultes les accompagnant en salle d'attente de pmi du département de la Vienne	Magazine de la Vienne avril mai juin 2022	Fourniture, installation, mise à disposition et entretien de distributeurs automatiques de boissons chaudes et froides ainsi que de denrées alimentaires pour les services du Département de la Vienne	Prestations de maintenance, d'assistance et de supports pour le progiciel ARKHEIA et prestations associées	Expertise physiologique et sécuritaires d'arbres sur espaces naturel sensibles	Maintenance et entretien courant des installations d'éclairage public de la technopole du Futuroscope
20220114	20220117	20220119	20210243	20220122	20220125

			8		
22/03/2022	28/03/2022	01/04/2022	02/05/2022	02/05/2022	03/05/2022
39 128,50	31 370,00	59 840,00	Montant maximum 60 000,00	25 000,00	Montant maximum 32 000,00
86170	86280	85190	13592	86280	33140
NCA ENVIRONNEMENT	AIS CENTRE ATLANTIQUE	ATLAM	ADREXOPROSPECTUS MAILING ADRESSEBAL GEOMARK	SPRC	SUEZ RV SUD OUEST
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux de stabilisation du talus en rive droite de la Vienne le long de la RD 749 - Commune de Bonneuil Matours	Sondages et diagnostics pour des travaux de stabilisation du talus en rive droite de la Vienne le long de la RD 749 à Bonneuil Matours	Etude impact AFAFE SAINT MARTIN	Distribution du magazine « La Vienne », de flyers et de divers documents - Lot 1 : Distribution en zone urbaine et périurbaine regroupant les agglomérations de Poitiers et de Châtellerault	Fourniture et livraison de repas en liaison froide	Collecte, traitement et recyclage de déchets sur la technopole du Futuroscope
20220127	20220131	20220132	20220151	20220163	20220150

04/05/2022	13/05/2022	18/05/2022	23/05/2022	23/05/2022	23/05/2022	25/05/2022	25/05/2022
Montant maximum 88 000,00	63 750,00	39 948,00	Montant maximum 30 000,00	Montant maximum 48 000,00	Montant maximum 84 000,00	35 579,15	84 076,35
86440	67300	86000	86110	86022	86022	79260	79260
SAS SPIE FACILITIES	VOIRIN CONSULTANTS	ATELIER DUNE	MONTGOLFIERE SENSATION	GRETA POITOU CHARENTESLYCEE NELSON MANDELA	GRETA POITOU CHARENTESLYCEE NELSON MANDELA	GESTE SCENIQUE	GESTE SCENIQUE
Maintenance des portes et portails automatiques d'un ensemble de bâtiments sur la technopole du Futuroscope	Assistance au Département de la Vienne pour la mise en place d'un plan de transition numérique de l'administration	Maitrise d'œuvre pour la mise en accessibilité et l'agrandissement de la cour du collège « Isaac de Razilly » de Saint Jean de Sauves	Prestations de stockage et de pilotage de la montgolfière du département	Formation initiale et continue des accueillants familiaux personnes âgées / personnes handicapées - Lot 2 : Formation continue des accueillants familiaux	Formation initiale et continue des accueillants familiaux personnes âgées / personnes handicapées - lot 1 : Formation initiale des accueillants familiaux	Réalisation de prestations techniques avec location de matériels pour le festival « LES HEURES VAGABONDES DE LA VIENNE » Edition 2022 - lot 2 : grande scène	Réalisation de prestations techniques avec location de matériels pour le festival « LES HEURES VAGABONDES DE LA VIENNE » Edition 2022 - lot 1 : petite scène
20220147	20220246	20220172	20220180	20220182	20220181	20220179	20220178

31/05/2022	02/06/2022	13/06/2022	16/06/2022	21/06/2022	25/06/2022	27/06/2022	27/06/2022	25/07/2022
Montant maximum 80 000,00	37 800,00	45 176,00	Montant maximum 75 000,00	29 610,00	70 000,00	40 000,00	68 825,00	Montant maximum 25 000,00
86000	75002	72400	91400	86360	56450	93400	75008	86000
POITOU CONTROLE AMG OPTI SECURITE	DEKINDT ADVISORY (SAS ORGATIM)	RIVE SARL	IMPEDANCE INGENIERIE	QUALICONSULT SECURITE	ANVERGUR	INETUM SOFTWARE FRANCE	SARL EUROCONTACT PROTOURISME	ASSOCIATION POURQUOI PAS LARUCHE
Prestations de gardiennage et de télésurveillance d'un ensemble de bâtiments départementaux/ Lot n° 2 : Télésurveillance et interventions sur un ensemble de bâtiments départementaux	Animation et suivi de la mise en place d'une dynamique d'intelligence collective de l'administration du Département de la Vienne	Diagnostic hydro-biologique de l'espace naturel sensible de la zone humide du LECHE	Plan de prévention du bruit dans l'environnement- Réexamen-révision- 4ème échéance	CT pour la création d'un Pôle socio- éducatif et sportif à Mirebeau	Prestations d'hébergement, de maintenance et supports pour le logiciel Transcolaire, modules et prestations associées	Prestations de maintenance, assistance et supports pour le logiciel PEGASE BOURSE et prestations associées	Etude de la clientèle touristique en Vienne 2022-2023	Ramassage et entretien des EPI des agents de la Direction des Routes pour la subdivision de Poitiers, le centre technique départemental de de Poitiers et la DHANT de Chasseneuil
20220189	20220243	20220187	20220196	20220201	20220186	20220177	20220209	20220236

07/09/2022	28/09/2022	10/10/2022	21/10/2022	25/11/2022	25/11/2022	26/11/2022	28/11/2022	06/12/2022	08/12/2022	12/12/2022
50 400,00	Montant maximum 80 000,00	Montant maximum 25 000,00	21 100,00	Montant maximum 24 000,00	Montant maximum 24 000,00	Montant maximum 30 000,00	Montant maximum 24 000,00	60 000,00	Montant maximum 24 000,00	40 260,00
86580	86180	86000	62360	86100	86230	86700	86230	75012	86300	62360
AXE INGENIERIE	SAOS POITIERS BASKET 86	KURIOZ	SOCIETE IMPRESSION DU BOULONNAIS	ENTREPRISE SENE	PREVOST SNC	EPINOUX PHILIPPE EXPLOITATIONEPINOUX	ETAF AUBERT	COALLIA	NICOLAS Valentin	SOCIETE IMPRESSION DU BOULONNAIS
MOE restructuration de la vie scolaire et travaux d'accessibilité du collège « Jules Verne » de Buxerolles	Achat de prestations de communication et de places de match de basket-ball auprès du PB86 pour les rencontres à l'Aréna Futuroscope	Animation du Conseil Départemental des Jeunes durant la mandature 2022/2024	La Vienne décembre 2022	Salage des routes départementales de désenclavement pour la période 2022 - 2023 / Lot n° 7 : CHATELLERAULT	Salage des routes départementales de désenclavement pour la période 2022 - 2023/ Lot n° 2 : LOUDUN SECTEUR 2	Salage des routes départementales de désenclavement pour la période 2022 - 2023/ Lot n°8 : GENCAY CIVRAY	Salage des routes départementales de désenclavement pour la période 2022 - 2023/ Lot n° 4 : LENCLOITRE ST GERVAIS	Référence unique pour accompagner les personnes bénéficiaires du RSA réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire	Salage des routes départementales de désenclavement pour la période 2022 - 2023/ Lot n° 11: CHAUVIGNY	Magazine la Vienne janvier et février 2023
20220276	20220285	20220288	20220278	20220319	20220317	20220320	20220323	20220322	20220329	20220328

12/12/2022	13/12/2022	25/07/2022
22 883,65	Montant maximum 24 000,00	Montant maximum 25 000,00
37301	86330	86000
HERVE THERMIQUE	COURLIVANT SARL	ASSOCIATION POURQUOI PAS LARUCHE
Maintenance technique du chauffage, de la ventilation et des groupes froids du bâtiment des Archives départementales	Salage des routes départementales de désenclavement pour la période 2022 - 2023/ Lot n°3: MIREBEAU	Ramassage et entretien des EPI des agents de la Direction des Routes pour la subdivision de Poitiers, le centre technique départemental de de Poitiers et la DHANT de Chasseneuil
20220352	20220347	20220236

누
w
0
900,00€
8
ŏ
15 00
7
'n
Þ
<u>.</u>
ė
Ξ
ب
<u>—</u>
0 € HT
Ψ
0
0,
8
0
90,000,06
יש
₹
<u>ē</u> .
ě
불
ou supérie
5
aį
ég
ب
ā
Ţ
mon
Ė
b
(S)
ės
Ę
3,5
×

Clauses environneme ntales ou sociales	322	322	722	222
Date	03/01/2022	26/01/2022	22/04/2022	02/05/2022
Montant HT	Montant maximum 212 000,00	200 000,00	120 070,00	Montant maximum 120 000,00
Code postal	86000	33150	85000	75757
Titulaire	SARL GUIGNARD BOUILLY	IRIS CONSEIL REGIONS	CABINET CHRISTOPHE SUISSET ET ASSOCIES	LA POSTE- MEDIAPOST
Objet du contrat	Maintenance des installations électriques d'un ensemble de bâtiments sur la technopole du Futuroscope	Etudes environnementales et règlementaires - aménagement de la RD611 ENTRE COULOMBIERS ET FONTAINE LE COMTE	Etude préalable a un aménagement foncier sur le périmètre de captage des sources DE FLEURY ET LA-JALLIERE	Distribution du magazine « La Vienne », de flyers et de divers documents - Lot 2 : Distribution en zone rurale
N° marché	20220001	20220071	20220134	20220152

10/05/2022	17/05/2022	01/06/2022	02/08/2022	06/09/2022	13/09/2022	06/10/2022	20/10/2022	21/10/2022
170 000,00	Montant maximum 210 000,00	Montant maximum 214 000,00	Montant maximum 210 000,00	Montant maximum 150 000,00	Montant maximum 214 000,00	100 000,00	Montant maximum 106 365,00	Montant maximum 140 000,00
93400	92130	86961	86961	33000	86361	75018	86440	84250
INETUM SOFTWARE FRANCE	SOGETREL SAS	OPTLINE SERVICE	CATALISE	VERDI CONSEIL MIDI ATLANTIQUE	DESCHAMPS LATHUS SAS	DOCNDOC	REGIONAL ASCENSEURS OUEST	SERPE
Prestations de maintenance et assistance pour le progiciel DELOS et prestations associées	Maintenance curative de liens en fibre optique et de génie civil	Gestion de la maintenance d'un ensemble de bâtiments sur la technopole du Futuroscope	Maintenance des systèmes de contrôle d'accès d'un ensemble de bâtiments sur la technopole du Futuroscope	Etudes techniques, environnementales et réglementaires - RD148 - Aménagement de sécurité - Secteur 1 : Courbes des Bourbes - Secteur 2 : Courbes de Beaumont - Commune de Saint Pierre d'Exideuil	Maintenance chauffage climatisation VMC plomberie et sanitaires sur bâtiments de la technopole du Futuroscope	Plateforme de remplacement de professionnels de santé	Maintenance des ascenseurs d'un ensemble de bâtiments sur la technopole du Futuroscope	Travaux d'élagage de grande hauteur sur les routes départementales de la Vienne/ Lot n° Lot N°1: Travaux d'élagage de grande hauteur- Subdivision de Loudun
20220123	20220160	20220173	20220245	20220271	20220275	20220287	20220300	20220296

21/10/2022	07/12/2022	09/12/2022	02/08/2022	06/09/2022	13/09/2022	20/10/2022
Montant maximum 200 000,00	100 000,00	120 000,00	Montant maximum 210 000,00	Montant maximum 150 000,00	Montant maximum 214 000,00	Montant maximum 106 365,00
84250	57070	75014	86961	33000	86361	86440
SERPE	DOCAPOSTE APPLICAM	1SPATIAL FRANCE	CATALISE	VERDI CONSEIL MIDI ATLANTIQUE	DESCHAMPS LATHUS SAS	REGIONAL ASCENSEURS OUEST
travaux d'élagage de grande hauteur sur les routes départementales de la Vienne/ Lot n° Lot N°2 : Travaux d'élagage de grande hauteur- Subdivision de Poitiers Futuroscope	Solution "Plateforme stages de 3ème"	Prestations de maintenance, assistance, supports et prestations associées pour le système d'information géographique et routier - MODULES 1SPATIAL	Maintenance des systèmes de contrôle d'accès d'un ensemble de bâtiments sur la technopole du Futuroscope	Etudes techniques, environnementales et réglementaires - RD148 - Aménagement de sécurité - Secteur 1 : Courbes des Bourbes - Secteur 2 : Courbes de Beaumont - Commune de Saint Pierre d'Exideuil	Maintenance chauffage climatisation VMC plomberie et sanitaires sur bâtiments de la technopole du Futuroscope	Maintenance des ascenseurs d'un ensemble de bâtiments sur la technopole du Futuroscope
20220297	20220346	20220316	20220245	20220271	20220275	20220300

Page 49 8 W.

	Clauses environneme ntales ou sociales					0	O
	Date	03/02/2022	03/03/2022	13/04/2022	31/05/2022	28/06/2022	28/06/2022
	Montant HT	763 270,00	Montant maximum 465 000,00	Montant maximum 600 000,00	Montant maximum 700 000,00	Montant maximum 500 000,00	Montant maximum 500 000,00
	Code postal	75011	33150	79260	86130	33310	85000
- U - U	Titulaire	NORD SUD ARCHITECTURE	IRIS CONSEIL REGIONS	GINGER CEBTP	SECURIT DOG MAN	LES FIACRES GIRONDINS	ASTRUC MOBILITY
maichea(s) a an montaint egaí og superiedr a 213 000,00 c m	Objet du contrat	MOE pour la construction de la MDS de Poitiers, de l'EVA et de locaux d'archives de la MDPH et amélioration thermique de la DGAS et de la MDPH	Etudes techniques, environnementales et réglementaires RD347 Mise à 2X2 voies entre Neuville de Poitou / Mirebeau - Secteur 1 - Noiron / Etables - Secteur 2 - Etables / Neuville de Poitou	01/01/2022 au 31/12/2022 - Repérage d'amiante et d'HAP par carottages dans les routes départementales de la Vienne	Prestations de gardiennage et de télésurveillance d'un ensemble de bâtiments départementaux/ Lot n° 1; Prestations de gardiennage	Exécution des services publics de transports scolaires d'élèves et d'étudiants en situation de handicap du Département de la Vienne/ Lot n° 7 : CENON SUR VIENNE / VOUNEUIL SUR VIENNE	Exécution des services publics de transports scolaires d'élèves et d'étudiants en situation de handicap du Département de la Vienne/ Lot n° 8 : CHAUVIGNY / ST SAVIN
2 (c) c 2 (c) c 2 (c)	N° marché	20220070	20220120	20220138	20220188	20220207	20220208

Ò	٥						
28/06/2022	01/07/2022	11/08/2022	12/08/2022	12/08/2022	12/08/2022	16/08/2022	21/10/2022
Montant maximum 500 000,00	730 000,00	Montant maximum 7 600 000,00	Montant maximum 400 000,00	Montant maximum 400 000,00	Montant maximum 1 200 000,00	Montant maximum 1 200 000,00	Montant maximum 240 000,00
85000	86280	92230	77700	77700	79260	79260	86460
ASTRUC MOBILITY	SPRC	ADEQUATION LE CHEQUE DEJEUNER	SOGEFRA	SOGEFRA	GINGER CEBTP	GINGER CEBTP	VAUZELLE ELAGAGE SARL
Exécution des services publics de transports scolaires d'élèves et d'étudiants en situation de handicap du Département de la Vienne/ Lot n° 4 : MONCONTOUR / ST JEAN DE SAUVES / MIREBEAU	Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide - Lot n°1 - Restaurants	Emission et livraison de chèques d'accompagnement personnalise (CAP) à destination de publics en précarité pour le département de la Vienne	Levés topographiques terrestres pour les projets routiers du Conseil Départemental de la Vienne - Lot 1 : Secteur nord	Levés topographiques terrestres pour les projets routiers du Conseil Départemental de la Vienne - Lot 2 : Secteur sud du département	Investigations, études et contrôles en géotechnique/ lot n° 1 : lot 1 : investigations et études géotechniques	Investigations, études et contrôles en géotechnique/ lot n° 2 : lot 2 : contrôles et suivi	travaux d'élagage de grande hauteur sur les routes départementales de la Vienne/ Lot n° Lot N° 3 : Travaux d'élagage de grande hauteur- Subdivision de Montmorillon
20220206	20220215	20220242	20220251	20220252	20220249	20220250	20220298

	6				
21/10/2022	25/10/2022	22/11/2022	23/11/2022	11/08/2022	25/10/2022
Montant maximum 240 000,00	Montant maximum 450 000,00	636 000,00	433 216,42	Montant maximum 7 600 000,00	Montant maximum 450 000,00
86460	86360	86100	29000	92230	86360
VAUZELLE ELAGAGE SARL	GSF ATHENA	ADSEA 86POLE MOBILITE	ASSURANCES SECURITE	ADEQUATION LE CHEQUE DEJEUNER	GSF ATHENA
Travaux d'élagage de grande hauteur sur les routes départementales de la Vienne/ Lot n° Lot N°4 : Travaux d'élagage de grande hauteur- Subdivision de L'Isle Jourdain	Prestations de nettoyage de bâtiments sur la technopole du Futuroscope et la gare tgv du Futuroscope	Plateforme de mobilité du Département de la Vienne	Marché de service relatif à la prestation d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » pour les besoins du Département de la Vienne	Emission et livraison de chèques d'accompagnement personnalise (CAP) à destination de publics en précarité pour le département de la Vienne	Prestations de nettoyage de bâtiments sur la technopole du Futuroscope et la gare tgv du Futuroscope
20220299	20220289	20220312	20220310	20220242	20220289

Page 1 sur 18

ANNEXE 2 - LISTE DES MODIFICATIONS DE MARCHE PASSEES du 01/01/2022 au 31/12/2022

Modifications avec incidence financière

			r								
Date de notification de la modification	01/02/2022	03/02/2022	17/02/2022	01/03/2022	11/03/2022	11/03/2022	30/03/2022	30/03/2022	21/04/2022	23/05/2022	04/06/2022
Objet de la modification	21 533,26 ε Entrée en maintenance de modules supplémentaires	Augmentation du montant maximum de 10 000 210 000,00 € € HT soit un maximum de 210 000 € HT et une augmentation de 5%	Introduction d'un PN + Prolongation durée d'exécution	Modification de la phase 2 et ajout d'une phase 3 au marché initial	Minimum : Indemnité compensatrice au titre de la théorie 215 958,80 € de l'imprévision	Minimum : Indemnité compensatrice au titre de la théorie 146 000,30 € de l'imprévision	modification de la durée tranches fermes et optionnelles 1 à 5 + 13 mois soit du 24 nov 20 au 24 juin 22 + modification financière	modification de la durée tranches fermes et 30 761,72 € optionnelles 1 à 5 + 13 mois soit du 24 nov 20 au 24 juin 22 + modification financière	Prolongation de la durée du contrat avec une fin d'exécution fixée au plus tard pour le 40 400,00 € 31/12/2022, toutes phases confondues. Ajout de temps d'enquêtes et de concertation supplémentaires.	Modification de la rémunération du maitre d'œuvre	Augmentation du montant maximum de 3 000 € HT soit un maximum de 33 000 € HT et une augmentation de 5% pour la 2ème année de reconduction et prolongation du délai de cette deuxième année de reconduction jusqu'au 31-07- 23
Montent lucal du contrat	21533,26 €	210 000,00 €	223 576,25 €	43 000,00 €	Minimum : 215 958,80 €	Minimum : 146 000,30 €	33 199,35 €	30 761,72 €	40 400,00 €	210 270,01 €	33 000'00 €
Taux d'augmentation	43,83 %	5,00 %	12,47%	27,60%	31,92%	17,14%	6,43 %	0,86 %	19,53 %	%68'89	% 00'5
Montant de la modification	6 562,23 €	10 000,00 €	24 784,25 €	9 300,00 €	15 958,80 €	6 000,30 €	1 399,35 €	701,72 €	€ 600,00	85 770,01 €	3 000,00 €
Montant initial du contrat en € HT	14 970,94 €	200 000,00 €	198 792,00 €	33 700,00 €	Minimum : 200 000 €	Minimum : 140 000 €	35 480,00 €	31 030,00 €	33 800,00 €	124 500,00 €	30 000'00 €
Titulaire du contrat et code postal	INETUM - 93400	SPIE CITYNETWORKS (86440)	EUROVIA (86000)	BASTILLE (75011)	LACROIX SIGNALISATION (44801)	LACROIX SIGNALISATION (44801)	TALPA 49 400 Saumur	TALPA 49 400 Saumur	HEMISPHERE CONSULTING / CMD / PROTOURISME (33300)	GFTK Architectes (75015)	SACLAK NETWORK (17200)
Objet du contrat	Prestations de maintenance et supports pour le logiciel HORUS et prestations associées	Création d'un point de raccordement mutualisé pour assurer la montée en débit des accès au réseau internet sur 1 répartiteur (Mouterre-sur-Bloude)	Création d'un parking visiteurs - Historial du Poitou - Monts sur Guesnes - Lot 1 : TerrasSement - Voirie réseaux divers	Réalisation d'une mission d'étude et de conseil pour la définition de la marque touristique du département de la Vienne	Fourniture et livraison de matériel de signalisation verticale - Lot 1 : Signalisation de police	Fourniture et livraison de matériel de signalisation verticale - Lot 2 : Signalisation directionnelle	Marché relatif à la conception de panneaux et autres outils pédagogiques sur ENS de la Verrerie	Marché relatif à la conception de panneaux et autres outils pédagogiques sur ENS de la la forêt de scévolles	Accompagnement méthodologique à la concertation des acteurs du tourisme en vue de l'élaboration du schéma d'aménagement touristique 2022-2028	Maitrise d'œuvre relative aux études et travaux de voirie et de mise en œuvre d'une étanchéité sur le pont Henri IV - RD725 - Chârelierault	Fourniture d'un service d'accès Internet THD à la Technopole du Futuroscope
ig st °M notheoPilborn	1 1	1 1	1 1	1 1	ti 1	.2 1	13 2	7 2	11	2	1
№ du contrat modifié	2020032	20210163	20210142	20210207	20210011	20210012	20200283	20200284	20210201	C18 122	20220094
Gestionnaire	DTN	DTF	OR	MCP	DR	DR	DAÉE	DAEE	MCP	DR	DTF

18/07/2022	21/07/2022	27/07/2022	27/09/2022	27/09/2022	10/10/2022
242 151,53 € Travaux en plus-value : pose de détecteurs supplémentaires	modification le délai de réalisation de la tranche ferme + modification bordereau des prix par 34 809,30 € l'introduction de prix nouveaux, pour les options 3, 4 et 5.et modification des quantités de la tranche ferme ainsi que le montant	303 843,53 € Modification circonstances imprévues / Augmentation montant marché	La présente modification passée en vertu de l'article R2194-2 du code de la commande publique a pour objet les travaux modificatifs décomposés ci-après : Devis 2209/25 du 16/09/2022 Devis 2209/25 du 16/09/2022 - Travaux du préau pour un montant de 1 020,00 € HT - Travaux du préau pour un montant de 3 798,50 € HT - Travaux dens le patio pour un montant de 1 795,52 € HT - Adaptation pour passage de la nouvelle VMC pour un montant de 380 € HT - Adaptation de la cour sous préau de 630 € HT - Démontage/remontage des aciers 650,00 € HT	Remplacement à neuf des détecteurs de fumée, devis n° B00292-TSO5 du 05/08/2022 Fourniture, pose et raccordement: 1. A.1 optique de fumée pour un montant HT de 3 016,31 euros 2. A.2 Démantèlement des détecteurs ioniques comprenant destruction, certificat de reprise, reprogrammation pour un montant de HT de 1 270,43 euros Soit un total HT de d'un montant de 4 286,74 euros	Réalisation de cornières métalliques en pied de poteaux pour un montant de 6263,92 euros hors taxe 123 559,92 € Habillages intérieures en tôles laquées pour un montant de moins 31963,19 euros Totem d'entrée un montant de moins 6210,00 euros
242 151,53 €	34 809,30 €	303 843,53 €	44 858,02 €	48 559,91 €	123 559,92 €
21,15 %	3,37 %	38,74%	22,62%	% 89'6	-20,52%
42 272,56 €	1 609,95 €	84 843,53 €	8 274,02 €	4 286,74 €	31 909,27 €
199 878,97 €	35 480,00 €	219 000,000 €	36 584,00 €	44 273,17 €	155 469,19 € -
EIFFAGE (86000)	TALPA 49 400 Saumur	ARTCAD (69760)	RENAULT BATIMENT TRAVAUX PUBLICS 86200	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES POITOU CHARENTES 86000	SAS BOURLOTON JP 86400
Travaux de SSI dans divers bâtiments du Futuroscope	Marché relatif à la conception de panneaux et autres outils pédagogiques sur ENS de la Verrerie	Maitrise d'œuvre concernant l'opération relative à la réhabilitation du pont suspendu de Bonneuil Matours - RD3	Rénovation énergétique du collège « Arsène Lambert » de Lencloître	DSR	Rénovation énergétique des bâtiments A et B et mise en accessibilité du collège « Jean Macé » de Châtellerault
20210247 1	20200283 3	M18 030 2	20210291 1	20220067 2	20220031 1
DTF 20	DAEE 20	DR M	70 70 80	DB 20	DB 200

10/10/2022	10/10/2022	10/10/2022	10/10/2022	10/10/2022	10/10/2022	10/10/2022	10/10/2022	10/10/2022
Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs du devis n°b21091e décomposés ciaprès : - Soubassements pour un montant de moins 2 265,76 € - Adaptation toitures un montant de 3 430 € - Isolation et habillage des tableaux un montant de 2 588,50 € - Isolation et habillage des tableaux un montant de 2 588,50 € - Raccordement des descentes EP fun montant de 5 400 € - Dépose des baguettes des menuiseries conservées un montant de 2 54,70 € - Habillage des coffres de volets roulants un montant de 20 720,48 €	Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs du devis n°b00181-01 décomposés chaprès : - Moins-value volets roulants déjà alimentès pour un montant de moins 1,271,52 € - Plus-value dépose des commandes filaires existantes pour un montant de 7,725,77 €	50 339,00 € Aménagement sol résine cour enfants Espace Famille : jeu de ressort	206 655,11 € Démolition complémentaire de doublage	41 437,48 € Raccord carrelage / BP châssis du secrétariat	24 994,42 € Périphérie des menuiseries ext. Neuves + BP et châssis neufs secrétariat	Remplacement luminaires par LED + recáblage de 13PC et protection + Complément de 12 + 4 prises RU 45 + alim rafraichissement salle de réunion + 11 RI 45 complémentaires pour 2 prises/PT idem A et B + installation alarme anti intrusion sur A, B et C (3 zones)	120 064,26 € Rafraichissement salle de réunion – formation	Plus et moins-value dépose ossature bois, façade sur 708,00 € sud voir devis n°22-11104-1-v2 du 10/06/22 joint
555 329,39 €	65 830,42 €	€ 50 339,00	206 655,11 €	41 437,48 €	24 994,42 €	89 828,35 €	120 064,26 €	297 708,00 €
3,43%	10,87 %	11,67 %	% 62'0	0,73 %	3,45 %	17,59 %	3,96%	0,92 %
18 418,31 €	6 454,25 €	5 260,00 €	1 623,73 €	302,12 €	833,87 €	13 436,79 €	4 574,22 €	2 708,00 €
536 911,08 €	59 376,17 €	45 079,00 €	205 031,38 €	41 135,36 €	24 160,55 €	76 391,56 €	115 490,04 €	295 000,000 €
SAPAC 86440	EIFFAGE 86060	ROIFFE TRAVAUX LOCATION 86120	LES BATISSEURS THOUARSAIS 79100	BOUCHET FRERES 86580	BOUCHET FRERES 86580	LUMELEC 86320	EIFFAGE ES PC 86060	ROULLIAUD 37390
Lotn°5 : Isolation thermique par l'extérieur	Lot n°9 : Électricité	Lot n°1: VRD	Lot n°2 : Gros œuvre	Lot n°9 : Revêtements de sol - Faïence		Lot n°11 : Électricité	Lot n°12 : Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire	Lot n°06 : Bardages - Isolation extérieure
33.5	336	043 1	1 1	1 190	052 1	053	1 1	11 1
20220032	20220036	20220043	20220044	20220051	20220052	20220053	20220054	220061
D8	88	DB	BB	DB	80	80	80	DB

10/10/2022	10/10/2022	10/10/2022	10/10/2022	10/10/2022
Le présent avenant a pour objet de modifier le marché sus visé par les travaux suivants, détaillés dans le devis de l'entreprise : - Plus-value devis 00007360 du 030622 joint d'un montant de 1 1015,19 € HT (démolition de l'ossature primaire, y compris évacuation et traitement des déchets RDC BBtA) - Plus-value voir devis 00007380 du 030622 joint 112 735,54 € d'un montant HT de 1 720,35 € HT (fourniture et pose de coffres d'habillage des tuyaux de veniliaiton au droit des portes des salles de cours type placostil6J/48mmen BAL3 standard, y compnis isolation de 45mm vissées sur une ossature galvanisée ép. 48mm, y compris le traitement des joints RDC BâtA : 5 unités et R+1 BâtA)	Mise en place d'un éclairage provisoire dans les circulations devis n'B000xx-02 du 20/04/2022 Fourniture pose et raccordement d'un bandeau led de 50m à installer en lieu et place des éclairages existants déposés (rdc, aile a,RDC aile : A.A. B ; R+1 aile a ; R+1 aile b) pour un montant HT de 915,56 € -A.Z raccordement provisoire sur la détection existante pour un montant HT de 60 € Soit un total HT de 975,56 €	Le présent avenant a pour objet de modifier le marché sus visé par les travaux suivants, détaillés dans le devis de l'entreprise : - Plus-value voir devis n° 100231-15-1 du 11/05/22 joint d'un montant HT de 421,69 € - Plus-value voir devis n° 100231-15-2 du 30/05/22 joint d'un montant HT de 17 079,38 €	- Suppression d'un volet roulant intérieur pour un montant de 992,20 HT € (noté au DPGF du marché 2220103 au poste 05.1.5.1.2.3} - La modification est passée en vertu de l'article R 2194-7 du code de la commande publique	- Dépose et évacuation d'un aérotherme à eau chaude pour un montant de 1373,30 € HT (devis 22040003 du 4/04/25 joint pour information - Remplacement de 3 colonnes en fonte - zone 233 804,08 € administration - pour un montant de 1575,71 € HT (devis 22040018-2 du 17/05/22 joint pour information) - La modification est passée en vertu de l'article R 2194-7 du code de la commande publique
112 735,54 €	44 273,17 €	236 472,11 €	1 194 368,60 €	233 804,08 €
2,49%	2,25%	7,99 %	% 80'0-	7.28 %
2.735,54 €	975,56 €	17 501,07 €	992,20 €	2 949,01 €
110 000,00 €	43 297,61 €	218 970,04 €	1 195 360,80 €	230 855,07 €
DELHOUME 86240	EIFFAGE 86060	EIFFAGE 86060	FABRIX 86000	SAINT ELOI FOUGERE 86360
Lot n°09 : Plafonds suspendus - Cloison - Menuiseries intérieures	1 Lot n°12 : Électricité	Lot n*13 : Chauffage-Ventilation-	Lot N°05 Menuiserie extérieures - Serrurerie	Lot N°11 Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Ventilation
1 10220064	20220067 1	20220068 1	20220103 1	20220109 1
	D B	DB 22	DB 24	DB 20

10 202000 1 161477 Deprinds 10 161477 Deprinds 1614777 Deprinds 161477 Deprinds 161477 Deprinds 161477 Deprinds		1	<u> </u>	
	10/10/2022	27/10/2022	27/10/2022	27/10/2022
	- Cáblage d'un vidéoprojecteur (devis 222219 du 2/09/22 joint pour information - La modification est passée en vertu de l'article R 2194-7 du code de la commande publique	Le present avenant passe en vertu de l'article R2194-8 du code de la commande publique, a pour objet les travaux modificatifs décomposés ci-après : - Fourniture et pose de poteaux bois et d'habillages en aluminium (selon devis 00002157 du 12/12/2022), pour un montant de 1 468,77 €	Moins-value sur l'exécution de la chape de ravoirage pour passage des tuyaux Moins-value sur l'interposition isolant thermique Moins-value sur l'exécution de la chape ciment	La présente modification passée en vertu de l'article R2194-2 du code de la commande publique a pour objet les travaux modificatifs décomposés ci-après : - Modification des alimentations de volets roulants existents suivant devis n°200403 du 10/03/2022, soit 1.596,37 € - Eclairage hall devis n°200418 du 31/03/2022, soit 455,32 € - Commande éclairage extérieur n°200429 du 12/04/2022, soit 458,80 € Ces travaux supplémentaires, pour des raisons économiques et techniques ne peuvent être exécutés que par l'entreprise titulaire du lot électricité
2022010 Lost WT2 Electricité GUYOWAND 7923 254 16,03 E 715,95 E	254 879,98 €	42 596,64 €	47 364,35 €	20 626,15 €
2022010 1 Lot N°12 Electricité GUYONNAUD 79233 254 164 (38 € 20210170 3 Lot n°2 : Onverture Métallique Réseménagement do Pôle Sciences 20220175 2 du collège « Theopinasse Remaidor » de Sant-Benroit » de Sant-Be	0,28 %	3,57 %	-3,65 %	20,79 %
20220170 3 Lot N°12 Electricité GUYONNAUD 79203 20210175 2 du colège et Théophasse Renaudot » de Saint-Benoît Renaudot » de Saint-Benoît Scoupe VINET 86440 20210295 1 Lot 06 - électricité SALEIEC 86800	715,95 €	1468,77 €	1 792,65 €	3 550,69 €
20220110 1 Lot N*12 Electricité 20210170 3 Lot n*2 : Charpente Bois Bardage Couverture Métallique Réaménagement du Pôle Sciences du collège « Théophraste Renaudot » de Saint-Benoît Renaudot » de Saint-Benoît 1 Lot 06 - électricité 1 Lot 06 - électricité	254 164,03 £	41 127,87 €	- 49 157,00 €	17 075,46 €
20220110 1 20210170 3 20210295 1	GUYONNAUD 79203	ABAUX 86290	GROUPE VINET 86440	SAJELEC 86800
80 80 80	20220110	20210170	20210175	20210295
	90	BO	80	0 8

27/10/2022	27/10/2022	27/10/2022
Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs du devis n°DEV.22.07.160 et n°DEV.22.07.159 décomposés ci-après : Devis n°DEV.22.07.159 : - Moins-value sur les profils entrants dans le bâtiment pour un montant de moins 2 640 euros hors taxes - Fourniture et pose de profils support des châssis et menuiseries de l'ascenseur pour un montant de 1285 euros hors taxes - Fourniture et pose de poteaux complémentaires pour un montant de 280 € HT - Dépose de la couverture en tôle plane pour un montant de 630 € HT - Dépose de la couverture en tôle plane pour un montant de 280 € HT - Modification du chéneau du préau pour un montant de 2 820 € HT - Modification du chéneau du préau pour un montant de 475 € HT - Fourniture et pose de gouttière et DEP pour reprise des eaux de la couverture vers le créneau du dessous pour un montant de 1 620 € HT - Fourniture et pose de joutière et 500 € HT - Fourniture et pose de joutière et 500 € HT - Remplacement de la couverture en bac acier pour un montant de moits 2 640 € HT - Remplacement de la couverture en bac acier pour un montant de moits 2 640 € HT	ne present avertain a pour orgit ment availan, modificatifs du devis n°B21091H décomposés ci-après : Devis n°B21091H : - isolation avec bardage pour un montant de moins 8 784,94 € - couronnement acrotère pour un montant de 9 € 207 € - isolation avec enduit pour un montant de 3 168,34 € - isolation avec bardage pour un montant de moins 12 087,66 € - travaux de ravalement pour un montant de 743,51 €	Le present avenant a pour objet les travaux modificatifs du devis n°800181-02 décomposés ci-après : Devis n°800181-02 : 66 192,62 € - Alimentation VR pignon Est BAT A pour un montant de 38,88 € - Paillasse bâtiment C pour un montant de 33,33 €
133 039,92	medification in the properties of the properties	66 192,62
-14,43 %	5,02 %	11,48%
22 429,27 €	26 140,76 €	6 816,45 €
155 469,19 € -	521114,98 €	59 376,17 €
BOURLOTON 86400	SAPAC 86440	EIFFAGE 86060
Lot n 4 : Serrurerie Charpente Brise-soleil	Lot n.S.: Isolation thermique par f'extérieur	2 Lot n 9 : Électricité
20220031	20220032	20220036
90	80 80	D8

27/10/2022	27/10/2022	27/10/2022	08/11/2022
Le présent avenant a pour objet de modifier le marché susvisé par les travaux suivants, détaillés dans le devis n°00007360 du 030622 de l'entreprise: Plus-value d'un montant HT de 345,06 € [Fourniture et pose d'un coffre d'habillage des tuyaux de ventilation au droit de la porte de salle de cours, y compris le traitement des joints. Localisation: IBC Bât A) Plus-value d'un montant HT de 468,48 € (bépose d'un blor porte et rebouchage de l'ouverture avec une cloison de 98/62 en BA185, y compris isolation de 60 mm Ra-45db vissées sur une traitement des joints. Plus-value d'un montant HT de 1 051,92 € (Réalisation d'une ouverture dans une cloison et pose d'un bloc porte a acoustique 37dB de dimension93x204 cm ht huisserie résineux englobant pour cl. 98 mm vantail pré peint cadre SDN 4 paumelles serrure ave à 50 mm cylindre sur PP/PG béquille sur rosace linox butée localisation : salle n°15 Rhus-value d'un montant HT de 124,75 € (fourniture et pose d'un médium hydro au droit de l'engravure dans le mur béton y compris traitement des joints. Localisation : WC R+1)	Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs du devis n°2022-00381 et n°2022-00390 décomposés ci-après : Devis n°2022-00381 : Massifs béton passerelle pour un montant de 1 982,77 euros hors taxes Devis n°2022-00390 : Sommiers béton passerelle dans BAT B pour un montant de 991,07 euros hors taxes	Moins-values voir devis n°22090012 du 27/09/22 joint (Plus-values honoraires BET structure, démolition d'une aliège, réalisation d'une trémie, rebouchage témie compris étafaudage et bouchement trous en pignon pour un montant HT de 7 178,13 euros et moins-values emmanchement comprenant 7 marches, nez de marche inox, fouilles en trous à l'engin mécanique et volume courant compris béton et armatures pour un montant de -9 159,29 euros)	S1 942.50 € Modification de piètement de paillasse pour un montant de 1 050 euros
114 725,75 €	33 895,22 €	93 594,45 €	51 942,90 €
4,30 %	9,62 %	-2,07 %	2,06 %
4 725,75 €	2 973,84 €	1 981,16 €	1 050,00 €
110 000,00€	30 921,38 €	95 575,61 €	50 892,90 €
DELHOUME 86240	JC PERRIN ET FILS 86440	ZEARO 86280	RAMBAULT 86100
Lot n°09 : Plafonds suspendus - Cloison - Menuiseries intérieures	1 Lot n 2 : Gros œuvre VRD	1 Lot n*03 : Gros œuvre	Lot n°7 : Menuiseries intérieures Faux plafond Plâtrerie
20220064	20220210	20220213	20220034
8Q	90	DB	DB

08/11/2022	08/11/2022	08/11/2022	08/11/2022
PSE (voir AE) Tablette sur menuiserie neuves + bloc porte et chàssis latéral secrétariat. 98 208,40 € Ajout d'un blocs portes bâtiment C + cornières protection (voir devis joint)	Cet avenant est consécutif à l'évolution du projet pour donner suite aux demandes formulées à l'ordre de service n'3 du 14/09/2022, à savoir : -La création d'un nouveau hall et parvis d'entrée des usagers de la MDPH en pignon ouest, au niveau du rez de chaussée haut, avec une nouvelle banque d'accueil, des accueils 1 et 2 et sanitaire -L'adaptation du RDC surélevé de l'extension de la MDPH en saile de réunion partagée -L'adaptation provisoire pandant le chantier d'une maisonnette des droits de visite de l'ASE -L'extension de la saile à manger de l'espace restauration située en rez de jardin de la DGAS avec la création de 2 terrasses extérieures de prise de repas également en rez de jardin - -Le dévoiement à l'intérieur du bâtiment de réseau d'extraction des hottes de cuisine et de la laverie -L'adaptation des fondations par pieux en raison de poches d'argiles sous les constructions projerées -L'actualisation des delairages extérieures et le réseau de chaleur (DGAS MDPH) de 1970 -L'actualisation à mars 2022 du coût des travaux estimés aux études APD	- Mise en œuvre d'une banque et d'un comptoir dans la zone accueil et loge - Mise en œuvre d'une banque d'accueil dans la zone surveillant 188 265,45 € - Châssis vitrés - La modification est passée en vertu de l'article R2194-7 du Code de la commande publique	Modification de la nature des revêtements de sol dans la salle des professeurs, CDI, travail en étuipe, matériel pédagogique et la salle polyvalente. La modification est passée en vertu de l'article R2194-7 du Code de la commande publique
98 208,40 €	984 102,98 €	188 265,45 £	Modification dans la salle equipe, mart 142 708,44 € polyuvalente La modificat R2194-7 du (
7,13%	28,93 %	9,47 %	4,15%
6 536,87 €	220 832,98 €	16 278,78 €	5 680,75 €
91 671,53 €	763 270,00 €	171 986,67 €	137 027,69 €
JEAN ROBERT 86200	NORD SUD ARCHITECTURE 75011	M3C 86000	BATISOL PLUS 86100
1 lot 7	1 maitrise d'œuvre	1 Lot n°06 Menuiseries intérieures	Lot n'09 Revêtements sols souples et sols durs
20220049	20220070	20220104	20220107
DB 20:	DB 203	DB 203	DB 202

08/11/2022	25/11/2022	02/12/2022	06/12/2022	06/12/2022
Fourniture et pose d'un mur en ossature bois isolé 533 750,00 € La modification est passée en vertu de l'article R2194-7 du Code de la commande publique	Concernant la tranche ferme: mise à jour des honoraires de la maitrise d'œuvre d'un montant de 17 627,87 €, correspondant au nouveau montant de travaux validée par le maitre d'ouvrage suite aux travaux ci-dessous: - Intégration des études complémentaires forfaitaires, - Dépose du mur entre les 2 cours et le talutages, Missions DIA, APS, APD, PRO, ACT, AOR et OPC Création d'un escaller, Missions DIA, APS, APD, PRO, ACT, AOR et OPC - Création de gradin, Missions DIA, APS, APD, PRO, ACT - Isolation vide sanitaire, Missions DIA, APS, APD, PRO, ACT Concernant la tranche conditionnelle sur les missions VISA, DET, AOR et OPC qui sera affermie par ordre de services: création de gradins, - Isolation vide sanitaire	Actualisation des honoraires par rapport au montant des travaux LAPD, cette augmentation est liée à des travaux complémentaires non prévisibles : nécessité d'une double fitux, travaux complémentaires demandés par le SPS. L'avenant est passé en vertu de l'article R2194-2 du code de la commande publique	328 900,00 € Augmentation rémunération du maitre d'œuvre	Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs des devis DCVGL002, DCVGL003 et DCVGL004 décomposés ci-après : Devis DCVGL002 : - Déplacement et remplacement robinet de puisage pour un montant de 698 euros Devis DCVGL003 : - Moins-value paillasses pour un montant de mmis 3 080 euros - Plus-value évier paillasse pour un montant de 1 748 euros Devis DCVGL004 : - PSE 1 dépose repose de radiateurs pour un montant de 1 785 1 dépose repose de radiateurs pour un montant de montant de moins 27 625
533 750,00 €	87 739,37 €	110 275,30 €	328 900,00 €	35.796,00 €
1,67%	24,52 %	49,78 %	58,12 %	-44,12 %
8 750,00 €	17 276,87 €	36 650,30 €	120 900,00 €	28 259,00 €
525 000,00 €	70 462,50 €	73 625,00 €	208 000,00 €	64 055,00 € -
SMAC 86440	ATELIER DUNE 86000	ATELIER DUNE 86000	ARS (77300)	BRUNET 86100
2 Lot n°4 : Vêture - Bardage	1 moe la roche posay	1 moe dangé st romain	Maitrise d'œuvre relative aux études et aux travaux de restauration de l'ouvrage de la couture - RD88 - Châreau-Larcher	Lot n 10 : Chauffage Ventilation et plomberie
20220102	20210236	20210062	C18 204	20220037
08	OB	DB	RO.	OB

06/12/2022	06/12/2022	06/12/2022	19/12/2022	19/12/2022	19/12/2022	19/12/2022
Le présent avenant, passe en vertu de l'article 2194.8 du code de la commande publique, a pour objet les travaux modificatifs décomposés ci-après: DEVIS 18827 ponçage traitement du sol : -2 460,89 € DEVIS 19159 peinture patio : 909,83 € DEVIS 19150 vernis dalle et banquettes : 879,75 €	Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs décomposés ci-après : - Complément de désamiantage (selon devis 22087-1 du 02/03/2022) : 2 395 € HT - Réparation réseau et regard détérioré par le gros œuvre (selon devis du 11/03/2022) : 2 500,40 € HT	Le présent avenant, passé en vertu de l'article 2194.8 du code de la commande publique, a pour objet les travaux modificatifs décomposés ci-après: DEVIS n'PF/2206043A01 moins-value ermanchements et plus-value échelle à crinoline :-1170,75 € DEVIS n'PF/2211011A01retrait des chapeaux amiantés en toiture : 1580 €	309 806,80 € Prolongation du délai d'exécution	Le présent avenant passé en vertu de l'article R2194-8 du code de la commande publique a pour objet les travaux modificatifs décomposés chaprès : Réparation et modification du réseau de chauffage enterré (devis n'222/0003) 996,90 €	Le présent avenant passé en vertu de l'article 2194-8 du code de la commande publique a pour objet les travaux modificatifs décomposés ci- après : - DEVIS n'203430 Facon, fourniture et pose de 2 patrès pour reprise de la tête d'allège :307,65 € patrès pour reprise de la tête d'allège :307,65 € patrès pour reprise de la tête d'allège :307,65 € patrès pour reprise de la rête d'allège :307,65 € - DEVIS n'203330 Traitement du patro : 19 - DEVIS n'203926 Traitement patrio et + et - value : 1942,38 €	242 867,09 6 Devis n°P 22 065 : pose de la ligne de vie entre bâtiment A et B : -787,92 euros
59 334,41 €	96 717,80 €	325 663,19 €	309 806,80 €	Le préser R1394-8 pour obje 98 693,25 & ct-après : Réparat chauffagg	452 769,38 €	242 867,09 €
-1,12 %	% 29'8	0,13 %	10,18 %	1,02 %	5,93 %	-0,32 %
671,31 €	7 717,80 €	409,25 €	28 624,20 €	396,90	25 366,07 €	787,92 €
€ 9 005,72 €	89 000'000 €	325 253,94 €	281 182,60 €	97 696,35 €	427 403,31 €	243 655,01 €
BOUCHET FRERES 86580	DSTP 86 86800	SOPREMA 86000	E-QUAL	AMIBAT 86170	ENTREPRISE PAIN 86580	SMAC ACIEROID 86440
lot 05 - peinture - traitement de sol - faux-plafond	3 13 VRD terrassement	1 lot 02 - étanchéité terrasse	Fourniture et mise en œuvre du service d'accès à internet. Lot 5	1 11 Chauffage ventilation	lot 04 - menuiseries extérieures - 1 serruterie - couverture - brise- soleil	1 Lot n 3 : Etanchéité Terrasse
20220083	20210181	20210292	M18026 1	20210179	20210294	20220030 1
DB 202	DB 202	DB 202	DTN- M1			
	۵		E DI	0	90	DB

19/12/2022	19/12/2022	19/12/2022	19/12/2022
Le présent avenant passé en vertu de l'article R2194-8 du code de la commande publique a pour objet de modifier le marché susvisé par les travaux suivants détaillés dans le devis n°00007771 du 191022 de l'entreprise : pluspose d'un montant de 2 100 € (fourniture et pose d'un encoffrement en medium avec renfort intérieur contre-plaqué longueur 3000, largeur 500, hauteur 600 sur l'accès pompiers au droit des gaines)	Ajout de prise et déplacement d'un poste de travail existant devis n'8000292-1506 du 191022 Fourniture, pose et raccordement: A. Bâtiment administratif A.1. Socie de prise de courant 10/16A+T MOSAIC de chez LEGRAND ou équivalent pour un montant H'l de 49,2.8 € A2. Prise RJ45 MOSAIC comprend filerie depuis la baie pour un montant de 130,25 e A3. Noyau RJ45 côté baie et recettage baie pour 48.992,01 € un montant de HT de 21,57 € B. Bâtiment A saile de musique B1. Dépose et consignation de l'appareillage existant et de la goulotte (2 interrupteurs et 1PC) pour un montant HT de 53,52 € B2. Fourniture, pose et raccordement d'un poste d'appareillage Sailli composé de 2 interrupteurs VV et 1 PC pour un montant de 1777,48 € Soit un total HT d'un montant de 1777,48 €	Plus-values à la suite de la découverte de l'état des réseaux après sondage et passage caméra 167 897,47 € Voir devis n°OF-2022010010-0004 du 30/09/2022	- Mise en peinture de 5 radiateurs supplémentaires situés en CDi - Realisation d'un ravoirage suite à dépose de la faïence sur le mur dans hall casiers 66 525,56 € - Traitement au vernis anti graffiti du banc béton brut - Modification passée en vertu de l'article R2194-7 du code de la commande publique
116825,75€	48 992,01 €	167 897,47 €	66 525,56 €
6,21 %	13,15%	43,46%	2,98 %
6 825,75 €	5 694,40 €	50 862,25 €	1 924,60 €
110 000,00 €	43 297,61 €	117 035,22 €	64 600,96 €
DELHOUME 86240	EIFFAGE 86060		SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE 86440
Lot n'09 : Plafonds suspendus - Gloison - Menuiseries intérieures	Lot n'02 : Terrassement - Aménagements extérieurs	Lot N°10 Peinture - revêtements muraux	
20220064	20220067 3	20220084	20220108
DB	8	80	DB

19/12/2022	20/12/2022	31/12/2022
Moins-values voir devis n°22090012 du 27/09/2022 (Plus-values honoraires BET structure, démolition d'une allège, réalisation d'une trémie, rebouchage trémie compris échafaudage et bouchement trous en pignon pour un montant HT de 7 178,13 euros et moins-value emmarchement comprenant 7 marches, nez de marche inox, fouilles en trous à l'engin mécanique et volume courant compris béton et armature pour un montant de -9 159,29 euros)	Le présent avenant, passé en vertu de l'article R2194-8 du code de la commande publique, a pour objet les travaux modificatifs décomposés ci-après: 22 123,80 € - Modification de descente EP intérleur (selon devis 21/001 du 9/12/2021): 466 € HT - Moins-value des évacuations des paillasses (selon devis 22/001 du 19/01/2022): -594 € HT	Prise en compte des prestations supplémentaires devenues nécessaires et 41 040,00 € prolongation de la durée du marché jusqu'au 15 janvier 2023. Prise en compte des frais de déplacement du titulaire.
93 584,45	22 123,80	41 040,00
-2,07%	% 85'0-	8,57%
1 981,16 €	128,00 €	3 240,00 €
95 575,61 € -	22 251,80 E	37 800,00 €
ZEARO 86280	AMIBAT 86170	DEKINDT ADVISORY (SAS Orgatim) (75002)
1 Lot n*03 : Gros œuvre	1 10 Plomberie chauffage	Animation et suivi de la mise en place d'une dynamique 1 d'intelligence collective de l'administration du Département de la Vienne
20220213	20210178	20220243
e G	80	MCP

Modifications sans incidence financière

Date de notification de la modification	11/01/2022	25/01/2022	11/02/2022	18/02/2022	25/02/2022	03/03/2022	11/03/2022	15/04/2022
Nature die in modification au contest	e présent avenant n° 2 a pour objet de rajouter, à titre définitif, 1 prix supplémentaire nouveau au bordereau des prix unitaires (BPU) initial	e présent avenant n° 1 a pour objet de rajouter, à titre définitif, 1 prix supplémentaire nouveau au bordereau des prix unitaires (BPU) initial	e présent avenant n° 2 a pour objet de rajouter, à titre définitif, 6 prix supplémentaires nouveaux au bordereau des prix unitaires (BPU) initial	5 844 664 € Modification article 10.5 du CCAP relatif au paiement des sous traitants	Accord-cadre à bons de commandes avec seuil maximum de 106 000 € le présent avenant n° 3 a pour objet de rajouter, à titre définitif, 4 prix supplémentaires nouveaux au bordereau des prix unitaires (BPU) initial HT pour période initiale de 2 ans.	.e présent avenant n° 3 a pour objet de rajouter, à titre définitif, 3 prix supplémentaires nouveaux au bordereau des prix unitaires (BPU) initial	20 000 € Actualisation du BPU	n°3 a pour objet de rajouter, à titre définitif, 2 prix supplémentaires nouveaux au BPU initial
Montant initial du contrat en € HT	Accord-cadre à bons de commandes avec seuil minimum de 27 000 € HT et maximum de 60 000 € HT pour période Le présent avenant initiale de 1 an. Les montants sont similaires pour chaque période de reconduction.	Accord-cadre à bons de commandes avec seuil maximum de 106 000 € Le présent avenant HT pour période initiale de 2 ans.	Accord-cadre à bons de commandes avec seuil maximum de 106 000 € Le présent avenant HT pour période initiale de 2 ans	5 844 664 € N	Accord-cadre à bons de commandes avec seuil maximum de 106 000 € le HT pour période initiale de 2 ans.	Accord-cadre à bons de commandes avec seuil minimum de 27 000 € HT et maximum de 60 000 € HT pour période Le présent avenant initiale de 1 an. Les montants sont similaires pour chaque période de reconduction.	20 000 € A	Accord-cadre à bons de commandes avec seuil maximum de 20 000 € le présent avenant HT pour période initiale de 1 an
Titulaire du contrat et code postal	CATALISE (86961)	GUIGNARD BOUILLY (86000)	GUIGNARD BOUILLY (86000)	BAUDIN CHATEAUNEUF (45110)	GUIGNARD BOUILLY (86000)	CATALISE (86961)	CHAMBERSIGN	FAUCHE (82000)
Objet du contrat	Maintenance des systèmes de contrôle d'accès d'un ensemble de bâtiments sur la Technopole du Futuroscope	Maintenance des installations électriques d'un ensemble de bâtiments sur la Technopole du Futuroscope	Maintenance des installations électriques d'un ensemble de bâtiments sur la Technopole du Futuroscope	Réhabilitation du pont suspendu de Bonneuil Matours	Maintenance des installations électriques d'un ensemble de bâtiments sur la Technopole du Futuroscope	Maintenance des systèmes de contrôle d'accès d'un ensemble de bâtiments sur la Technopole du Futuroscope	Fourniture de certificats électroniques de signature et de chiffrement pour les besoins du Département de la Vienne	Lot 2 -Maintenance des systèmes d'alarme incendie et désenfumage d'un ensemble de bâtiments sur la Technopole du Futuroscope
ontrat lifié nodificat	0162 2	0001 1	0001 2	0357 1	0001 3	3	1 0058	3030
N° du contrat modifié	20190162	20210001	20210001	20190357	20210001	20190162	20200058	20210030
onoitse2 ans	DTF	¥10	DTF	8	DIF	DTF	NTO	DTF

24/04/2022	17/06/2022	30/06/2022	22/09/2022	12/10/2022	27/10/2022	27/10/2022
10 630 € Avenant transfert Association Le CLOU 86300	commandes avec seuil minimum de so too € HT et maximum de 60 000 € HT pour période le présent avenant n° 4 a pour objet de rajouter, à titre définitif, 1 prix supplémentaire nouveau au bordereau des prix unitaires (BPU) initial initiale de 1 an. Les ontaints sont similaires our chaque période de reconduction.	100 000 € Avenant transfert	33 010 € Modification de la durée initiale + 12 mois	500 442 € Prolongation délai d'exécution	Suivant les articles 6.1-6.2 et 6.3 du CCAP, il est fait référence au délai d'exécution des travaux, délai global d'exécution de 9 mois à compter de la date de notification du marché et il est rappelé que le calendrier prévisionnel d'exécution annexé au CCAP défini les délais d'exécution des travaux de chaque lot. 6 fin raison du retard pris suite à la résiliation du fot gros-ceuvre, le présent avenant a pour objet d'entériner le planning indic B annexé à ce document. En conséquence, le délai de fin des travaux TCE est reporté au 31/12/2022. Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant et les avenants précédents demeurent inchangées.	Suivant les articles 6.1-6.2 et 6.3 du CCAP, Il est fait référence au délai d'exécution des travaux, délai global d'exécution de 9 mois à compter de la date de notification du marché et il est rappelé que le calendrier prévisionnel d'exécution annexé au CCAP défini les délais d'exécution das travaux de chaque lot. En raison du retard pris suite à la résiliation du lot gros-cœuvre, le présent avenant a pour objet d'entériner le planning indic B annexé à ce document. En conséquence, le délai de fin des travaux TCE est reporté au 31/12/2022. Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant et les avenants précédents demeurent inchangées.
10 630	Accord-cadre à bons de commandes avec seuli minimu de 27 000 €. HT et maximum de 60 000 €. HT pour période initiale de 1 an. Les montants sont similaires pour chaque période de pour chaque période de	100 000	33 010	500 442	41 128	24 780 €
Association Le PLAC'ART (86000)	CATALISE (86961)	SES Nouvelle (37310) → AXIMUM Industrie (37310)	RIVE SARL 72400 La ferté Bernard	VEYER (41330)	ABAUX 86290	DME 16430
Animation portant sur la lecture à destination des enfants et des adultes les accompagnant en salle d'attente de PMI du Département de la Vienne	Maintenance des systèmes de contrôle d'accès d'un ensemble de bâtiments sur la Technopole du Futuroscope	Fourniture et livraison de matériel de signalisation vertical - Lot 3 : Signalisation temporaire	Maitrise d'ouvrage zone humide du Fontou	Travaux de réhabilitation du pont sur la Vonne – RD27A – Marigny Chémereau	2 Charpente buis bardage couverture métal	3 Étanchéité
114 1	1162 4	0013	1 9601	1092 2	170 2	171 2
20220114	20190162	20210013	20200096	20220092	20210170	20210171
MCP	TIO	DR	DAEE	DR	DB	DB

27/10/2022	27/10/2022	27/10/2022	27/10/2022	27/10/2022	03/11/2022
Suivant les articles 6.1-6.2 et 6.3 du CCAP, il est fait référence au délai d'exécution des travaux, délai global d'exécution de 9 mois à compter de la date de notification du marché et il est rappelé que le calendrier prévisionnel d'exécution annexé au CCAP défini les délais d'exécution des travaux de chaque lot. For raison du retard pris suite à la résiliation du lot gros-ceuvre, le présent avenant a pour objet d'entériner le planning indic B annexé à ce document. En conséquence, je délai de fin des travaux TCE est reporté au 31/12/2022. Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant et les avenants précédents demeurent inchangées.	Survant les articles 6.1-6.2 et 6.3 du CCAP, il est fait référence au délai d'exécution des travaux, délai global d'exécution de 9 mois à compter de la date de notification du marché et il est rappelé que le calendrier prévisionnel d'exécution annexé au CCAP défini les délais d'exécution des travaux de chaque lot. En raison du retard pris suite à la résiliation du lot gros-œuvre, le présent avenant a pour objet d'entériner le planning indic B annexé à ce document. En conséquence, le délai de fin des travaux TCE est reporté au 31/12/2022. Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant et les avenants précédents demeurent inchangées.	Suivant les articles 6.1-6.2 et 6.3 du CCAP, il est fait référence au délai d'exécution des travaux, délais global d'exécution de 9 mois à compter de la date de notification du marché et il est rappelé que le calendrier prévisionnel d'exécution annexé au CCAP défini les délais d'exécution des travaux de chaque lot. En raison du retard pris suite à la résiliation du lot gros-œuvre, le présent avenant a pour objet d'entériner le planning indic B annexé à ce document. En conséquence, le délai de fin des travaux TCE est reporté au 31/12/2022. Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant et les avenants précédents demeurent inchangées.	Suivant les articles 6.1-6.2 et 6.3 du CCAP, il est fait référence au délai d'exécution des travaux, délai global d'exécution de 9 mois à compter de la date de notification du marché et il est rappelé que le calendrier prévisionnel d'exécution annexé au CCAP défini les délais d'exécution des travaux de chaque lot. En raison du retard pris suite à la résiliation du lot gros-ceuvre, le présent avenant a pour objet d'entériner le planning indic B annexé à ce document. En conséquence, le délai de fin des travaux TCE est reporté au 31/12/2022. Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant et les avenants précédents demeurent inchangées.	Suivant les articles 6.1-6.2 et 6.3 du CCAP, il est fait référence au délai d'exécution des travaux, délai global d'exécution de 9 mois à compter de la date de notification du marché et il est rappelé que le calendrier prévisionnel d'exécution annexé au CCAP défini les délais d'exécution des travaux de chaque lot. En raison du retard pris suite à la résiliation du lot gros-œuvre, le présent avenant a pour objet d'entériner le planning indic B annexé à ce document. En conséquence, le délai de fin des travaux TCE est reporté au 31/12/2022. Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant et les avenants précédents demeurent inchangées.	80 000 €. Avenant de transfert
47 555	48 386	49 157	21 120	23 578 €	000 08
SOUILLE 86160	DELHOUME 86240	GROUPE VINET 86060	BOUCHET FRERES 86580	DELAGRAVE EMSM 27610	AXIMUM Produits de marquage → AXIMUM industries (76100)
4 Menuiserie extérieure alu serrurerie	5 Claison isolation plafond	7 Carrelage faïence	8 Peinture intérieure et extérieure	12 Paillasse	Fourniture et livraison de produits de marquage routier permanent
2	e e	2 2	2 9	0,	ъ П
20210172	20210173	20210175	20210176	20210180	20220159
DB	80	80	D8	80	PR

08/11/2022	08/11/2022	08/11/2022	08/11/2022	08/11/2022
L'article 5 du Cahier des Glauses Administratives Particulières (CCAP) est modifié comme suit : « 5 - Durée et délais d'exécution 5.1 - Délai pland d'exécution des prestations Le délai global d'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 mois. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 mois. L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date de service n'1 prescrivant de commencer les travaux. » Les autres termes du CCAP demeurent inchangés.	L'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) est modifié comme suit : « 5 - Durée et délais d'exécution 5.1 - Délai global d'exécution des prestations Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 mois. 205 031 € 5.2 - Délai d'exécution L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service n°1 prescrivant de commencer les travaux. » Les autres termes du CCAP demeurent inchangés.	L'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) est modifié comme suit : « 5 - Durée et délais d'exécution 5.1 - Délai global d'exécution des prestations 1.1 - Délai global prévu pour l'exécution 2.2 - Délai global prévu pour l'exécution 2.3 - Délai d'exécution 2.4 - Délai d'exécution 2.5 - Délai d'exécution 2.6 5.2 - Délai d'exécution 2.6 5.2 - Délai d'exécution 2.7 - Délai d'exécution 2.8 2.2 - Délai d'exécution 2.9 2.2 2.2 - Délai d'exécution 2.9 2.2 2.2 2.2 2.2 2.2 2.2 2.2 2.2 2.2	L'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) est modifié comme suit : « 5 - Durée et délais d'exécution 5.1 - Délai global d'exécution des prestations 19 258 € 5.2 - Délai global prèvu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 mois. 19 258 € 5.2 - Délai d'exécution L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service n°1 prescrivant de commencer les travaux. » Les autres termes du CCAP demeurent inchangés.	L'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) est modifié comme suit : « 5 - Durée et délais d'exécution 5.1 - Délai global d'exécution des prestations Le délai global prèvu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 mois. 1. Edélai global prèvu pour l'exécution L'exécution L'exécution L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service n'1 prescrivant de commencer les travaux. » Les autres termes du CCAP demeurent inchangés.
45 079 €	205 03	76 37	19 28	72 359 €
ROIFFE TRAVAUX LOCATION 86120	ROIFFE TRAVAUX LOCATION 86120 79100 SAS JEAN ROBERT 86200		ETANCHEITE DU SUD OUEST 16600	OFFICE DU CONFORT ET ISOLATION HABITAT 86130
Lot n°1 : VRD	Lot n°2 : Gros œuvre		Lot n°4 : Étanchéité	Lot n°6 : Menuiseries extérieures
20220043 2	20220044 2	20220045 2	20220046 2	20220048 2
DB	DB	0.8	DB	DB

08/11/2022	08/11/2022	14/11/2022	20/12/2022	20/12/2022
L'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) est modifié comme suit : « 5 - Durée et délais d'exécution 5.1 - Délai global d'exécution des prestations 1.1 - Délai global d'exécution des prestations 1.2 - Délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 mois. 1. Evécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date de service n°1 1. Evécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service n°1 1. Les autres termes du CCAP demeurent inchangés.	L'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) est modifié comme suit : « 5 - Durée et délais d'exécution 5.1 - Délai global d'exécution des prestations 1.1 - Délai global d'exécution des prestations 1.2 - Délai global prévu pour l'exécution 1 Délai global prévu pour l'exécution 1 Délai global prévu pour l'exécution 1 Délai global prévu de l'exécution 1 Délai global prévu de la date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service n°1 1 Délai global préscrivant de commencer les travaux. » Les autres termes du CCAP demeurent inchangés.	153 566 € Modification de la répartition financière entre les cotraitants Poitou paysage et EIVE86	L'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) est modifié comme suit : « 5 - Durée et délais d'exécution 5.1 - Délai global d'exécution des prestations 1 Délai global prévu pour l'exécution 20 160 € 5.2 - Délai d'exécution 1. Exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service n°1 prescrivant de commencer les travaux.» Les autres termes du CCAP demeurent inchangés.	L'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) est modifié comme suit : « 5 - Durée et délais d'exécution 5.1 - Délai global d'exécution des prestations Le délai global d'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 mois. 41 135 € 5.2 - Délai d'exécution L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date de service n°1 prescrivant de commencer les travaux. » Les autres termes du CCAP demeurent inchangés.
9167	75 82	153 56	20 16	4113
SAS JEAN ROBERT 86200	2 P 86550	Poitou paysage 86530 Naintré	SOCIETE COURIVAUD 86580	BOUCHET FRERES 86580
2 bois	2 Lot n*8 : Cloisons - Plafonds	1 travaux renaturation ENS Fontou	Lot n°5 : Serrurerie - Métallerie Lot n°9 : Revêtements de sol = Faience	
20220049 2	20220050 2	20210141 1	20220047 2	20220051 2
90	BG	DAEE	80 80	

~	2		-
20/12/2022	20/12/2022	20/12/2022	27/12/2022
res Particulières (CCAP) est modifié comme suit : emble des prestations est de 19 mois. a date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service n°1 gés.	res Particulières (CCAP) est modifié comme suit : emble des prestations est de 19 mais. a date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service n°1.	res Particulières (CCAP) est modifié comme suit : emble des prestations est de 19 mois. s date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service n°1.	maximum annuel pour la période du 16/06/2022 au 10/06/2023 (année 3), et la diminution du maximum annuel pour la période du 16/06/2023 au 27/
L'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) est modifié co « 5 - Durée et délais d'exécution 5.1 - Délai global d'exécution des prestations le délai global prèvu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 mois. Le délai global prèvu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 mois. L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exé prescrivant de commencer les travaux. »	L'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) est modifié co « 5 - Durée et délais d'exécution 5.1 - Délai global d'exécution 6s prestations Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 mois. 78 392 € 5 Délai d'exécution L'exécution L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exécution du contrat. L'exécution du contrat. L'exécution du contrat character prescrivant de commencer les travaux. »	L'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) est modifié co « 5 - Durée et délais d'exécution 5.1 - Délai global d'exécution des prestations le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 mois. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 19 mois. L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exé prescrivant de commencer les travaux. »	68 000 € 16/06/2024 (année 4)
24161 € 5. Prr	76 392 € 5. Prive prive	1,1 (1,2) 5.3 5.3 7.2 1,6 1,6 1,6 1,6 1,6 1,6 1,6 1,6 1,6 1,6	68 000 € 16
BOUCHET FRERES 86580	BOUCHET FRERES 86580 LUMELEC 86320		QUILLET SAS (17111)
Lot n°10 : Peinture	Lot n°11 : Électricité	Lot n°10 : Plomberie chauffage	Restauration de documents d'archives pour les besoins des Archives départementales de la Vienne Lot n° 2 : Restauration de Lot decuments textuels d'archives reliés.
20220052 2	20220053	20210178 3	20200129 1
DB 2022	DB 2022	DB 2021	MCP 2020
3		u u	≥

ANNEXE 3 - LISTE DES MANDATEMENTS DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Туре	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	D1.1.1	TOUS PRODUITS ALIMENTAIRES	60 389,46
	D1.1.2	EAU	
	D1.1.4	BOISSONS ALCOOLISEES	2 423,6
	D1.1.5	AUTRES BOISSONS	6 559,6
	D1.1.3 D1.2.1	SCE RESTAURATION COLLECTIVE	1 330,9
	D1.2.1	RESTAURATION COLLECTIVE RESTAURATION INDIVIDUALISEE (HORS REMBOURSEMENT DE FRAIS)	20 748,8
	D1.2.3	SERVICE DE TRAITEUR	17 070,2
	D1.2.4	MAINTENANCE ET REAPPROVISIONNENT DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES	36 726,1
	D1.2.4 D1.2.5	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION DU MATERIEL ET DES EQUIPEMENTS DE CUISINE	15 472,2
	D1.2.6	TITRES RESTAURANT	11 077,4
	D1.2.7	MATERIEL ET EQUIPEMENTS DE CUISINE	500 330,0
	D1.2.7	ARTS DE LA TABLE	3 017,2
	D1.2.6	Total Typ.	555,4 e 1 675 701,3
0			
- 1	D10.1.1	ACHAT ET LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES AUTOMOBILES	42 471,1
- 1	D10.1.10	ACHAT ET LOCATION LONGUE DUREE DE REMORQUES CUVES BENNES ET ENSEMBLES ODULAIRES	86 442,8
- 1	D10.1.12	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES POUR REMORQUES CUVES BENNES ENSEMBLES MODULAIRES	1 032,0
	D10.1.13	PNEUS TOUS TYPES DE VEHICULES	4 785,6
	D10.1.14	HUILES GRAISSES LUBRIFIANTS TOUS TYPES DE VEHICULES ENGINS ET MACHINES	1 404,5
	D10.1.15	NETTOYAGE TOUS TYPES DE VEHICULES	636,7
	D10.1.16	CONTROLES TECHNIQUES TOUS TYPES DE VEHICULES	4 736,4
	D10.1.18	CONTROLE TECHNIQUE DE LA MONTGOLFIERE	1 100,7
	D10.1.2	LOCATION COURTE DUREE DE VEHICULES AUTOMOBILES	733,1
	D10.1.3	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES POUR VEHICULES AUTOMOBILES	2 547,9
	D10.1.4	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES	62 037,6
	D10.1.4.1	PRESTATIONS AMENAGEMENT VEHICULES	2 432,7
	D10.1.5	ACHAT ET LOCATION LONGUE DUREE DE CAMIONS ET DE VEHICULES UTILITAIRES	2 205,1
	D10.1.7	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES POUR CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES	5 921,6
	D10.1.8	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION DE CAMIONS ET DE VEHICULES UTILITAIRES	118 133,0
	D10.2.1	TRANSPORTS FERROVIAIRES DE PERSONNES	18 209,2
	D10.2.4	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE PERSONNES NON HANDICAPEES CIRCUITS SCOLAIRES	17 089,1
	D10.2.5	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE PERSONNES HANDICAPEES	2 664 914,7
	D10.2.6	PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT	30 262,5
	D10.2.7	LOCATION TOUS TYPES DE VEHICULES AVEC CHAUFFEURS TRANSPORTS DE PERSONNES	10 084,5
	D10.2.8	PILOTAGE MAINTENANCE ENTRETIEN ET STOCKAGE DE MONTGOLFIERE DU DEPARTEMENT	3 030,5
	D10.3.1	SERVICES AGENCES VOYAGES, MONTAGE PREST. INDISSOCIABLES DU TRANSPORT	146,8
	D10.3.2	BILLETERIE	12 435,1
	D10.3.4	HOTELLERIE ET HEBERGEMENT	3 832,8
	D10.4.3	LOCATION VEHIVULE AVEC CHAUFFEUR POUR TRANSPORT MARCHANDISES	22,7
	D10.4.4	DEMENAGEMENTS ET GARDE MEUBLES	11 020,0
	D10.4.5	MANUTENTION ET ENTREPOSAGE	
		Total Type	3 107 669,8
- 1	D11.1.1	MATERIAUX CONSTRUCTION: CIMENT, BETON,	194 066,7
	D11.1.10	GAZ INDUSTRIELS	4 772,3
- 1	D11.1.11	REVETEMENTS MURAUX	368,1
- 1	D11.1.2	MATERIAUX ET PRODUITS EN PLASTIQUES	7 528,7
- 1	D11.1.3	MATERIAUX ET PRODUITS BOIS	1 847,5
- 1	D11.1.4	MATERIAUX ET PRODUITS ISOLANTS	160,0
- 1	D11.1.5	MATERIAUX ET PRODUITS EN VERRE	2 744,2
- 1	D11.1.6	MATERIAUX ET PRODUITS METALLIQUES	22 425,20
- 1	D11.1.7	SERVICE TRAITEMENT DES METAUX	39,84

Type	Code Nomen	Nomenclature		Mandaté HT
	D11.1.8	PEINTURES, VERNIS, ADJUVANTS		6 515,
	D11.1.9	AUTRES PRODUITS CHIMIQUES		72 046,
	D11.2.1	PRODUITS EXTRACTION	- 1	122 494
	D11.2.2	PRODUITS COMPOSITES POUR REVETEMENTS ROUTIERS		82 171
	D11.3.1	DISPOSITIF DE RETENUE		52 938
	D11.3.2	SIGNALISATION VERTICALE		106 369
	D11.3.3	BALISES ET BORNES		11 376
	D11.3.4	SIGNALISATION LUMINEUSE		711
	D11.3.5	PRODUITS POUR SIGNALISATION		430
	D11.3.6	MARQUAGE ROUTIER		18 272
	D11.3.7	SIGNALETIQUE INTERIEURE		2 396
	D11.3.8	POSE DISPOSITIFS SIGNALISATION ET SECURITE		1 395
	D.11.3.9	MAINTENANCE EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS SIGNALISATION ET SECURITE		1 353
	D11.3.9	MAINTENANCE EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS SIGNALISATION ET SECURITE		2.467
	D11.4.1	MAITRISE D'OEUVRE		2 167
		NETTOYAGE CHANTIER ET VOIRIE		875
	D11.4.10			46 814
	D11.4.12	SERVICES METEOROLOGIQUES		13 829
	D11.4.2	CONDUITE OPERATION		4 597
	D11.4.3	OPC CONSEIL ET PREST.SECURITE SUR CHANTIER		18 942
	D11.4.4	ETUDES ANALYSES CONTROLES PREALABLES REALISATION OUVRAGE		1 786
0	D11.4.5	LEVEES TOPOMETRIQUES ET TOPOGRAPHIQUES		3 555
			Total Type 11	803 638
;				
	D12.1.1	OUTILLAGE PIECES ET ACCESSOIRES		52 012
	D12.1.2	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION OUTILLAGE		11 166
	D12.2.1	QUINCAILLERIE HORS OUTILLAGE		51 200
	D12.3.1	INSTRUMENTS DE MESURE		10 438
	D12.3.2	COMPTEURS		10 997
			Total Type 12	135 815,
	D13.1.1	ACHAT ENGINS ET MACHINES		18 407
	D13.1.2	LOCATION ENGINS ET MACHINES		158 632
	D13.1.3	LOC ENGINS MACHINES AVEC OPERATEURS		184 010
	D13.1.4	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION ENGINS ET MACHINES		45 879
	D13.1.5	PIECES DETACHEES ET ACCESSOIRES ENGINS ET MACHINES		10 612
	D13.1.6	MATERIEL LEVAGE ET MANUTENTION		
	D13.2.2	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION TRACTEURS		27 960
	D13.2.3	PIECES DETACHEES ACCESSOIRES TRACTEURS		2 336
	D13.3.1	ENGINS MACHINES MATERIELS ESPACE VERT		18 275
	D13.3.2	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION ENGINS ESPACES VERTS		9 798
	D13.3.3	PIECES DETACHEES ENGINS ESPACES VERTS		4 265
	D13.4.2	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION GROUPE ELECTROGENE		1 197
			Total Type 13	481 375
			,,,,,,,,,,,	401070
	D14.1.1	PRODUITS VEGETAUX		11 136
	D14.1.2	ENGRAIS TERREAUX SUBSTRATS		6 681
	D14.1.3	INSECTICIDES HERBICIDES FONGICIDES		
	D14.1.4	ENTRETIEN ESPACES VERTS JARDINS PLANTATIONS		3 827
	D14.1.4	ENTRETIEN ESPACES VERTS JAKONO PLANTATIONS	T-4-1 T 44	122 018
			Total Type 14	143 664
	D15.1.1	MATERIEL CHAUFFAGE CLIMATISATION VENTILATION ET P.ACCESSOIRES		4 000
				4 093
	D15.1.2	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION MATERIEL INSTALL CHAUFFAGE		136 874
	D15.1.3	MAINT. ENTRETIEN REPARATION MATERIEL INSTALLATION CLIMATISATION ET VENTILATION		18 795
	D15.2.1	EQUIPEMENT PLOMBERIE SANITAIRE PIECES ACCESSOIRES		7 726
	D15.2.2	MAINT ENTRETIEN REPARATION INSTALLATION PLOMBERIE SANITAIRE		9 251
	D15.3.1	MATERIEL INSTALLATION ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE ENTRETIEN REPARATION		27 418
	D15.3.2	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION MATERIEL INSTALLATION ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE		76 057

Туре	Code Nomen	Nomenclature		Mandaté HT
	D15.3.3	CONTROLE VERIFICATION MATERIEL ET INSTALLATION ELECTRIQUE		2 431,4
	D15.4.1	ASCENSEURS		28 336,2
	D15.4.2	MAINT ENTRETIEN REPARATION ASCENSEURS		7 750,0
	D15.4.3	CONTROLE VERIFICATION ASCENSEURS		
	D15.4.4	SERRURERIE		17 813,7
	D15.4.5	PORTES ET BARRIERES		28 374,2
	D15.4.6	HUISSERIES MENUISERIES		40 351,2
	D15.4.7	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION CONTROLE MOYENS ACCES		50 902,9
	D15.4.8	STORES VOLETS ROULANTS		374,0
			Total Type 15	456 551,6
6				
	D16.1.1	ASSAINISSEMENT RESEAU EAUX USEES		87 383,5
	D16.1.2	ASSAINISSEMENT RESEAU EAUX PLUVIALES		52 172,1
	D16.2.1	TRAITEMENT DECHETS		30 921,8
	D16.3.2	MAINTENANCE REPARATION ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC		13 174,3
			Total Type 16	183 651,9
7				
	D17.1.1	CONTROLE ANALYSE ENVIRONNEMENT		82 936,5
	D17.1.2	CONTROLE ANALYSE SOLS		32 742,0
	D17.1.3	ESSAIS ANALYSES POUR ATTESTATION CONFORMITE OUVRAGES ART INFRASTRUCTURES ROUTES		31 407,2
	D17.1.4	ESSAI ANALYSE EQUIPEMENT MESURES, TEST ET SANTE		3 768,7
			Total Type 17	150 854,5
8				
	D18.1.1	ETUDE CONSEIL ORGANISATION DEMARCHE QUALITE AUDIT CONTROLE GESTION		131 669,4
	D18.1.2	ETUDE CONSEIL URBANISME, AMENAGEMENT ET DEPLACEMENT		85 827,6
	D18.1.3	ETUDE CONSEIL ENERGIE ET GESTION DECHETS		22 076,1
	D18.1.4	ETUDE CONSEIL FAUNE, FLORE ET ENVIRONNEMENT		4 167,2
	D18.1.5	ETUDE CONSEIL A CARACTERE TECHNOLOGIQUE		194 596,1
	D18.1.6	GESTION MATERIEL RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT		12 961,0°
	D18.2.1	SERVICES CONSEILS JURIDIQUES		118 477,2
	D18.2.2	SERVICE ETS ACTES AUTHENTIQUES AUXILIAIRES JUSTICE		18,0
	D18.2.3	SERVICE REPRESENTATION JURIDIQUE		13 864,0
	D18.3.1	ASSURANCE DU PATRIMOINE		75 364,9
	D18.3.2	ASSURANCE VEHICULE		118 474,1
	D18.3.4	ASSU SPECIALE MONTGOLFIERE		2 697,9
	D18.3.5	AUTRE ASSU RESPONSABILITE		323 383,8
	D18.3.6	ACTIVITE CONSEIL EN ASSURANCE		5 609,6
			Total Type 18	1 109 187,3
9				
	D19.1.1	EAU		74 243,0
	D19.1.2	GAZ		383 684,8
- 1	D19.1.3	ELECTRICITE		777 858,3
	D19.1.4	CARBURANTS (Y COMPRIS GPL)		17 550,6
	D19.2.1	SIEGES		16 732,1
	D19.2.3	PLANS, TABLES, BUREAUX		35 782,5
	D19.2.4	MOBILIERS RANGEMENT		400,2
	D19.2.5	PRESTATIONS CONNEXES AMEUBLEMENT		
	D19.3.1	FOURNITURES DE BUREAU		49 342,0
	D19.3.2	PAPIER		43 117,2
	D19.3.3	EMBALLAGE CARTON ET PAPIER		2 156,9
	D19.3.4	IMPRIMES		8 130,8
	D19.3.5	MACHINES DE BUREAU		3 530,4
	D19.3.6	MAINTENANCE, ENTRETIEN REPARATION MACHINES DE BUREAU		1 322,2
	D19.3.8	FOURNITURES POUR COPIEUR ET PHOTOCOPIEURS HORS PAPIER		762,0
	D19.3.9	MAINT ENTRETIEN REPARATION COPIEUR PHOTOCOPIEUR		758,4
	D19.4.1	MATERIEL NETTOYAGE		1 378,7
	D19.4.10	DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION		2 099,9

Туре	Code Nomen	Nomenclature		Mandaté HT
	D19.4.2	FOURNITURES NETTOYAGE		4 013,
	D19.4.3	PRODUITS D' ENTRETIEN		23 104,
	D19.4.4	MAINTENANCE MATERIEL NETTOYAGE	1	100,
	D19.4.6	NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX		484 850,
	D19.4.7	NETTOYAGE SPECIFIQUE DES VITRES		15 914,
	D19.4.8	NETTOYAGE SPECIALISE		2 021,
	D19.5.1	AFFRANCHISSEMENT		393 477
	D19.5.2	ABONNEMENT BOITES POSTALES		99,
	D19.5.3	LIVRAISON DE COLIS		123,
			Total Type 19	2 342 554,
	D2.1.10	TRAITEMENT DE L'INFORMATION		500
	D2.1.11	ETUDE SONDAGE ENQUETE DE COMMUNICATION		700
	D2.1.12	CAMPAGNE DE COMMUNICATION		4 752
	D2.1.14	DISTRIBUTION DE MAGAZINES ET DE DIVERS DOCUMENTS		135 704
	D2.1.2	ACHAT ET GESTION D ESPACES PUBLICITAIRES		60 601
	D2.1.3	CONCEPTION DE PUBLICATION ET DE MAQUETTE		3 380
	D2.1.4	SERVICES PHOTOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELS DE COMMUNICATION		250
	D2.1.5	TRAVAUX GRAPHIQUES DE COMMUNICATION		4 822
	D2.1.6	PRE-PRESSE		2 743
	D2.1.7	TRAVAUX IMPRESSION OFFSET		197 142
	D2.1.8	AUTRES TRAVAUX IMPRESSION		33 828
	D2.1.9	TRAVAUX FACONNAGE PRODUITS IMPRIMES		10 061
	D2.2.1	ORGANISATION EVENEMENTS		53 492
	D2.2.2	REALISATION DE STANDS (FOIRE ET SALON)		20 690
	D2.2.3	LOCATION DE MATERIEL POUR MANIFESTATIONS		21 976
	D2.2.4	GERBES BOUQUETS COURONNES DE FLEURS		5 996
	D2.2.5	OBJETS PUBLICITAIRES OU PROMOTIONNELS		88 416
	D2.2.6	MEDAILLES ET COUPES		1 239
	52.2.0		Total Type 2	646 298,
	D3.1.1	MATERIEL D'ENREGISTREMENT VIDEO		312
	D3.1.2	MATERIEL DE PROJECTION VIDEO		1 419
	D3.1.3	MAINTENANCE REPARATION ET ENTRETIEN DU MATERIEL VIDEO		745
	D3.2.1	MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE ET ACCESSOIRES		232
	D3.3.1	MATERIEL ET ACCESSOIRES SCENIQUES (LUMIERE SON)		17 654
	D3.4.1	APPAREILS D'ENREGISTREMENT AUDIO		83
	D3.4.2	APPAREILS DE DIFFUSION SONORE		448
			Total Type 3	20 896,
	D4.1.1	LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES		176 368
	D4.1.2	LIVRES EN GROS CARACTERES		1 252
- 1	D4.1.4	JOURNAUX REVUES PERIODIQUES		
	D4.1.5	ACHAT DE LIVRES DISPONIBLES UNIQUEMENT CHEZ L'EDITEUR		94 087
				8 611
	D4.1.7	SUPPORTS AUDIOVISUELS ENREGISTRES		9 046
	D4.1.8	DOCUMENTS NUMERIQUES DEMATERIALISES		117 660
	D4.1.9	DOCUMENTS DIVERS AUTRES SUPPORTS		99
	D4.2.1	MOBILIERS DE RANGEMT SPECIFIQUES ARCHIVES BIBLIOTHEQUES SCES DE DOCUMENTATION		466
	D4.2.2	CONDITIONNEMENT D'ARCHIVES		16 966
	D4.2.3	MATERIEL DE TRAVAUX DE RELIURE ET DE RESTAURATION		11 126
	D4.3.1	EXPLOITATION ET RESTAURATION D'ARCHIVES		50 905
	D4.3.2	NUMERISATION ET ENCODAGE DE DOCUMENTS		41 390
	D4.3.3	BASE DE DONNEES (ABONNEMENT)		33 080
	D4.3.4	REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES ET VIDEOS		4 361
	D4.3.5	DEPOUSSIERAGE DESINFECTION DES ARCHIVES		
	D4.4.1	ELIMINATION REGLEMENTAIRE DES ARCHIVES		680

Гуре	Code Nomen	Nomenclature		Mandaté HT
			Total Type 4	566 103,
	D5.1.1	TERMINAUX TELEPHONIE FAX		10 090,
- 1	D5.1.2	ABONNEMENT CONSOMMATION FRAIS POUR LIGNE FIXE		512 524,
- 1	D5.1.3	MAINTENANE ET ENTRETIEN DU MATERIEL DE TELEPHONIE		15 097,
- 1	D5.1.4	TELEPHONIE MOBILE		94 977,
- 1	D5.1.5	ACCESSOIRES MOBILE		36 688,
- 1	D5.1.6	ABONNEMENT CONSOMMATION FRAIS POUR MOBILES		
	D5.2.1	TALKIE WALKIE		122
- 1	D5.4.1	GROS ORDINATEURS (MAINFRAME) SERVEURS CALCULATEURS SPECIALISES		
- 1	D5.4.10	PRESTATIONS D INTEGRATION DE PROGICIELS ET LOGICIELS		145 182
- 1	D5.4.11	ASSISTANCE A LA MAITRISE D OUVRAGE		15 171
- 1	D5.4.12	ASSISTANCE A LA MAITRISE D OEUVRE (MISE EN OEUVRE DE LOGICIELS PROGICIELS)		134 261
	D5.4.13	SUPPORT ASSISTANCE ET/OU MAINTENANCE LOGICIELS ET PROGICIELS		76 817
	D5.4.2	LOCATION MAINTENANCE ET HEBERGEUR DE SERVEUR		91 683
Į.	D5.4.3	MICRO ORDINATEURS STATIONS DE TRAVAIL TABLETTES		70 097
- 1	D5.4.4	MAINTENANCE ENTRETIEN DE MICRO ORDINATEURS STATIONS DE TRAVAIL		17 096
- 1	D5.4.5	PERIPHERIQUES ET ACCESSOIRES INFORMATIQUES		71 724
	D5.4.6	CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES INFORMATIQUES COURANTES		3 482
- 1	D5.4.7	EXTENSIONS DE PUISSANCE		21 492
- 1	D5.4.8	ACHAT DE PROGICIELS ET LOGICIELS		263 791
- 1	D5.4.9	PRESTATIONS DE DEVELOPPEMENT DE PROGICIELS ET LOGICIELS		102 126
			Total Type 5	1 682 427
				
- 1	D6.1.1	OUTILS DE POSITIONNEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT		69 883
- 1	D6.1.10	FORMATION PROF CONTINUE SERVICES TECHNIQUES URBAINS ET NIFRASTRUCTURES PUBLIQUES		4 062
	D6.1.11	FORMATION PROF CONTINUE SECURITE ET PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS		49 389
	D6.1.12	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE INFORMATIQUE LOGICIEL METIER BUREAUTIQUE		17 005
- 1		FORMATION REGLEMENTAIRE HORS AGENT DE LA COLLECTIVITE		123 572
		INSCRIPTION PARTICIPATION A DES COLLOQUES SALONS CONGRES ET EVENEMENTS		10 323
		PREPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS		
- 1	D6.1.4	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE OBLIGATOIRE		21 501
- 1	D6.1.5	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE REPERES OUTILS FONDAMENTAUX		61 235
	D6.1.7	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE SOLIDARITE COHESION SOCIALE ENFANCE SANTE		71 159
- 1	D6.1.8	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE CITOYENNETE CULTURE ET SPORT		15 633
1	D6.2.1	PRESTATION D AIDE AU RECRUTEMENT CABINET APEC		23 380
			Total Type 6	467 144
- 1		MATERIEL ET EQUIPEMENT MEDICAL ET PARAMEDICAL		9 824
- 1		FOURNITURE MEDICALE DE SOIN ANALYSE PRODUIT PHARMACEUTIQUE ET DE PARAPHARMACIE		27 647
- 1		VACCIN		56 586
- 1		VISITE MEDICALE		2 864
- 1		EXPERTISE CONTROLE ET ANALYSE MEDICALE		8 582
- 1		PRODUITS D HYGIENE CORPORELLE		192
- 1		MATERIELS ET EQUIPEMENTS D ALARME ANTI-INTRUSION		
ا ا	D7.2.2	MAINTENANCE ET DEPANNAGE DES INSTALLATIONS ANTI-INTRUSION ET DE SURVEILLANCE		5 996
<u> </u>	D7.2.3	TELESURVEILLANCE ET LEVEE DE DE DOUTE		17 189
ľ	D7.2.4	SERVICE DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE		156 839
- [D7.3.1	MATERIEL D EXTINCTION		337
1	D7.3.2	MAINTENANCE DEPANNAGE ET ENTRETIEN DU MATERIEL D EXTINCTION		9 077
-	D7.3.3	MATERIEL DE DESENFUMAGE		405
	D7.3.4	MAINTENANCE DEPANNAGE ET ENTRETIEN DU MATERIEL DE DESENFUMAGE		
	D7.3.5	MATERIEL DE DETECTION ET ALARME INCENDIE		135
	D7.3.6	MAINTENANCE DEPANNAGE ET ENTRETIEN DU MATERIEL DE DETECTION ET D ALARME INCENDIE		16 900
	D7.3.7	CONTROLE ET VERIFICATION DES MOYENS DE SECOURS ET DES EQUIPEMENTS DE SECURITE		2 342
- 1			Total Type 7	314 921

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté	HT
	D8.1.1	VETEMENTS DE TRAVAIL DE PROTECTION ET DE SÉCURITE		52 329,6
	D8.1.2	CHAUSSURES ET BOTTES DE SECURITE		16 080,
	D8.1.3	AUTRES EQUIPEMENTS DE SECURITE		26 780,0
	D8.2.1	LINGE DE MAISON ET DIVERS ARTICLES TEXTILE		
	D8.3.1	HABILLEMENT HORS SECURITE		11 108,
	D8.3.2	CHAUSSURES HORS SECURITE		884,7
	D8.3.4	BLANCHISSERIE TEINTURERIE MERCERIE		32 967,3
			Total Type 8	140 151,3
	D9.1.2	EQUIPEMENT ET MATERIEL DE JEUX EXTERIEURS		1 760,0
	D9.1.3	JEUX ET JOUETS		1 603,4
	D9.1.5	REPRESENTATIONS ARTISTIQUES SPECTACLES MUSICAUX DE DANSE DE THEATRE		14 858,
	D9.1.6	ANIMATION CULTURELLE SOCIOCULTURELLE ET DE LOISIRS		
			Total Type 9	18 222,0
1				
	13.02	PRODUITS D'EXTRACTION NON ENERGETIQUES		
	14.04	VÊTEMENTS DE TRAVAIL		
	14.10	CHAUSSURES (quelle que soit la matière, sauf chaussures orthopédiques)		
	15.08	ENREGISTREMENTS SONORES, IMAGES FIXES ET IMAGES ANIMEES		
	16.02	l ·		04 004 0
		PRODUITS PETROLIERS RAFFINES LIQUIDES (ESSENCE SUPER GASOIL)		21 221,9
	20.03	PRODUITS EN METAL ET QUINCAILLERIE		
	25.02	SIEGES		
	30.15	MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION OU DE SECURITE		
	31.03	PRODUITS COMPOSITES POUR REVETEMENTS ROUTIERS		
	31.04B	SIGNALISATION VERTICALE (PANNEAUX ROUTIERS)		
			Total Type FR	21 221,9
₹				
	60.04	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DES PERSONNES NON HANDICAPEES (y compris bagages,		
	60.05	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DES HANDICAPES (y compris bagages, animaux et véh		
	61.08A	LOCATION DE MACHINES OU OUTILLAGES AVEC OPERATEUR ENGIN DE TRAVAUX		
	64.01	ACHEMINEMENT DE LETTRES ET COLIS A VITESSE NORMALE		
	64.03	PERSONNALISATION DE DOCUMENTS PAR EDITION INFORMATIQUE, MISE SOUS ENVELOPPE OU F		
	65.01	ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS		
	65.07	AUTRES ASSURANCES DE RESPONSABILITE (hors 65.03 à 65.06)		
	67.02	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE		
	67.08	INFOGERANCE D'UN SYSTEME D'INFORMATION		
	67.10	MAINTENANCE DES GROS ORDINATEURS, SERVEURS ET CALCULATEURS SPECIALISES		
	69.01	SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE		
	69.05	CONSEIL EN SECURITE SUR LES CHANTIERS		
	69.06	CONSEIL EN SECURITE (hors chantiers)		
	70.04	ETUDES, CONSEILS ET ASSISTANCE EN URBANISME, POLITIQUE DE LA VILLE ET AMENAGEMEN		
	70.06	ETUDES A CARACTERE GENERAL (hors communication)		
	70.07	ETUDES ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES FONDAMENTALES ET APPLIQUEES		
	71.01	MAITRISE D'OEUVRE (hors services de maîtrise d'oeuvre pour les projets urbains)		
	71.03	ETUDES, ANALYSES ET CONTRÔLES NECESSAIRES A LA REALISATION D'UN OUVRAGE (à l'exc		
	71.03B	ETUDES TOPOGRAPHIQUES BORNAGE (GEOMETRES)		
	74.01	ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES		
	74.06	NETTOYAGE DES VOIES ET LIEUX PUBLICS (hors bâtiment) VOIRIE, PLAGES, AIRES DE S		
	75.01	SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES		
	75.03	SERVICES DE REPRESENTATION JURIDIQUE		
	78.02	SERVICES DE QUALIFICATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLES (1)		
	78.03	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE destinée aux agents des collectivités publiqu		
	78.05	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE destinée aux agents des collectivités publiqu		
	78.06	SERVICES DES ECOLES DE CONDUITE destinés aux agents des collectivités publiques		
	79.02	SERVICES D'ADMINISTRATION D'IMMEUBLES		
	80.02A	CONTROLE ET ANALYSE DE L'EAU		
	81.02	MAINTENANCE DES CAMIONS ET DES VEHICULES UTILITAIRES		

ype	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	81.28	MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIQUES	
	81.29	MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	
	81.30	MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES, DE PORTES AU	
	81.31	MAINTENANCE DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS POUR LA GESTION DE BIENS IMMOBILIERS	
	81.33	MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION	
	81.36	MAINTENANCE DES MATERIELS AGRICOLES (REPARATIONS PREVENTIVES)	
	82.03	TRAVAUX D'IMPRESSION OFFSET	
- 1	84.02	 MAINTENANCE DES ESPACES VERTS, PARCS , JARDINS, PLANTATIONS ORNEMENTALES	
		Total Type Si	R
- 1		· ·	
	BAT0001	HOTEL DEPT PLACE A. BRIAND POITIERS	147 82
- 1	BAT0002	HOTEL DEPT AILE NORD	2 55
- 1	BAT0003	HOTEL DEPT AILE CENTRALE	226 73
	BAT0008	IMMEUBLE 26 RUE THIBAUDEAU POITIERS	1
- 1	BAT0010	ARCHIVES DPTALES 30 RUE CHAMP BALAIS POTIERS	28 01
- 1	BAT0013	DISS 39 RUE DE BEAULIEU POITIERS	70 85
- 1			38 87
- 1	BAT0016	BDV 64 RUE DU DOLMEN POITIERS	13 74
- 1	BAT0023	CENTRE EXPLOITATION CHAUVIGNY	10 94
- 4	BAT0024	CENTRE EXPLOITATION ST-GERVAIS	75
- 1	BAT0025	CENTRE EXPLOITATION GENGAY	3 00
- 1	BAT0026	CENTRE EXPLOITATION ZAC DU TELEPORT	20
	BAT0027	CENTRE EXPLOITATION ISLE-JOURDAIN	3 45
	BAT0028	CENTRE EXPLOITATION LATILLE	17 06
	BAT0029	CENTRE EXPLOITATION LENCLOITRE	1 07
	BAT0030	CENTRE EXPLOITATION MONTMORILLON	13 63
- 1	BAT0031	CENTRE EXPLOITATION CIVRAY	15 86
- 1	BAT0032	CENTRE EXPLOITATION NEUVILLE	92 31
- 1	BAT0033	CENTRE EXPLOITATION NIEUIL L'ESPOIR	3 53
	BAT0034	CENTRE EXPLOITATION PLEUMARTIN	40
	BAT0035	CENTRE EXPLOITATION ST-JEAN -DE-SAUVES	1 90
	BAT0037	CENTRE EXPLOITATION VOUNEUIL SUR VIENNE	3 21
- 1	BAT0038	CENTRE EXPLOITATION CHARROUX	79
- 1	BAT0039	SUBDIVISION NORD CHATELLERAULT	7 65
	BAT0040	IMMEUBLE 1BIS RUE VICTOR HUGO POITIERS	18 66
- 1	BAT0046	ANCIEN LABORATOIRE DEPT	
- 1	BAT0047	CDT CHEIZE D'OR	
- 1	BAT0048	SUBDIVISION SUD ISLE-JOURDAIN	
- 1	BAT0049	CENTRE EXPLOITATION ST SAVIN	6 80
- 1	BAT0065	CENTRE EXPLOITATION LOUDUN	1 47
- 1	BAT0069	CENTRE EXPLOITATION ST GEORGES LES BAILLARGEAUX	3 25
- 1	BAT0070	POLE MMT 188 AVENUE DE LA LIBERATION POITIERS	20 61
- 1	BAT0072	CENTRE D'EXPLOITATION DE MIREBEAU	
- 1	BAT0073		3 32
- 1		CENTRE EXPLOITATION CHATELLERAULT	22 10
- 1	BAT0075	CENTRE EXPLOITATION LUSIGNAN	7 95
- 1	COL00001	COLLEGE JULES VERNE BUXEROLLES	70 19
- 1	COL00002	COLLEGE ROMAIN ROLLAND CHARROUX	26 49
- 1	COL00003	COLLEGE JEAN MACE CHATELLERAULT	29 26
- 1	COL00004	COLLEGE GEORGE SAND CHATELLERAULT	62 28
- 1		COLLEGE RENE DESCARTES CHATELLERAULT	68 58
- 1		COLLEGE GERARD PHILIPE CHAUVIGNY	18 97
	COL00007	COLLEGE CAMILLE CLAUDEL CIVRAY	18 58
	COL00008	COLLEGE ANDRE BROUILLET VALENCE EN POITOU	128 17
	COL00009	COLLEGE BELLEVUE DANGE ST ROMAIN	25 21
	COL00010	COLLEGE JEAN JAURES GENCAY	30 81
	COL00011	COLLEGE ST EXUPERY JAUNAY-MARIGNY	92 33
- 11	COL00012	COLLEGE RENE CASSIN ISLE JOUDAIN	41 99

Туре	Code Nomen	Nomenciature		Mandaté HT
	COL00014	COLLEGE ARTHUR RIMBAUD LATILLE		17 081,6
	COL00015	COLLEGE ARSENE LAMBERT LENCLOITRE		6 744,82
	COL00016	COLLEGE JOACHIM DU BELLAY LOUDUN		45 272,5
	COL00017	COLLEGE JEAN MONNET LUSIGNAN		11 577,7
	COL00018	COLLEGE LOUISE MICHEL LUSSAC-LES-CHATEAUX		84 715,1
	COL00019	COLLEGE GEORGES DAVID MIREBEAU		46 164,9
	COL00021	COLLEGE JEAN ROSTAND NEUVILLE		14 781,6
	COL00022	COLLEGE JARDIN DES PLANTES POITIERS		44 239,6
	COL00023	COLLEGE FRANCOIS RABELAIS POITIERS		22 658,0
	COL00024	COLLEGE HENRI IV POITIERS		5 314,4
	COL00025	COLLEGE FRANCE BLOCH SERAZIN POITIERS		60 797,4
	COL00026	COLLEGE JEAN MOULIN POITIERS		5 674,2
	COL00027	COLLEGE PIERRE RONSARD POITIERS		26 193,4
	COL00028	COLLEGE FERDINAND CLOVIS PIN POITIERS		19 049,5
	COL00029	COLLEGE TEOPHRASTE RENAUDOT ST-BENOIT		52 276,7
	COL00030	COLLEGE MAURICE BEDEL ST GERVAIS		9 830,3
	COL00031	COLLEGE ISAAC DE RAZILLY ST JEAN DE SAUVES		
	COL00031	COLLEGE PROSPER MERIMEE ST-SAVIN		64 622,6
	COL00032			23 636,2
		COLLEGE F. & I. JOLIOT CURIE VIVONNE		63 413,5
	COL00034	COLLEGE CAMILLE GUERIN VOUNEUIL/VIENNE		84 715,8
	COL00035	COLLEGE JOSEPHINE BAKER VOUNEUIL SOUS BIARD		510,0
		PALAIS DES CONGRES		
		UTISS 1 LOUDUN		328,9
	UTISS2	UTISS 2 CHATELLERAULT NORD		2 311,8
	UTISS3	UTISS 3 CHATELLERAULT SUD		9 370,9
	UTISS4	UTISS 4 JAUNAY-CLAN		102 971,2
	UTISS5	UTISS 5 CHAUVIGNY		13 970,4
	UTISS6	UTISS 6 FONTAINE LE COMTE		2 306,0
	UTISS7	UTISS 7 POITIERS		9 665,1
	UTISS8	UTISS 8 CIVRAY		335,2
	UTISS9	UTISS 9 MONTMORILLON		832,2
	VRD	VRD FUTUROSCOPE		1 780,0
			Total Type TO	2 265 287,3
	08ROC003	CARREFOUR NORD		
	0AR1ICA1	RD12 QUINCAY		
	0ARSIHOP	SIGNALISATION HORIZONTALE PARC		128 964,8
	10AE0007	REHABILITATION COLLEGE DE CIVRAY		
	10AE0010	TRANSFORMATION CHAUFFERIE COLLEGE DE GENCAY		
	10AE0013	REMPLACEMENT SELF COLLEGE DE LA ROCHE POSAY		
	10AE0017	DEPLACEMENT SALLE INFORMATIQUE COLLEGE JEAN MONNET LUSIGNAN		
- 1	10AE0018	COLLEGE LUSSAC LES CHATEAUX		
	10AE0020	TX COLLEGE JEAN MOULIN POITIERS		
- 1	10AE0022	TX COLLEGE JARDIN DES PLANTES		
	10AE0027	TX COLLEGE RONSARD POITIERS		
	10AE0029	TX COLLEGE ST BENOIT		
	10AE0030	TX COLLEGE ST GERVAIS LES TROIS CLOCHERS	ľ	
	10AE0033	CLOTURE COLLEGE VIVONNE		
	10AE0034	TX COLLEGE VOUNEUIL SUR VIENNE		
- 1		TV LCD STATION SATELLITE		
- 1		AGRANDISSEMENT DMS 2		
- 1		POLE TECHNOLOGIQUE FB SERAZIN	1	
		TX RENOVATION KINEMAX		
- 1		IA DELIVIA CIVIT DIREIRAA		
		AMENACTORNITIED DECONVERTE ENGROVE DE LA LOCE	1	
	15DEABLT1	AMENAGTSENTIER DECOUVERTE ENS BOIS DE LA LOGE		
	15DEABLT1 15MURIMA	AMENAGTSENTIER DECOUVERTE ENS BOIS DE LA LOGE MURS SOUTENEMENT IMAX 3D KUBE TRAVAUX DE RENOVATION PLATEAU NIVEAU 4		

уре	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	15VE00014	REHABILITATION BAT C COLLEGE DE LATILLE	
	15VE00033	EXTENSION REFECTOIRE PREAU RECONSTRUCTION SANITAIRES COLLEGE VIVONNE	
	16AE0150	PLAN INV ARSENE LAMBERT LENCLOITRE	1
	16AE0190	PLAN INV GEORGES DAVID MIREBEAU	
	16AE0260	PLAN INV JEAN MOULIN POITIERS	1
	16AE0270	PLAN INV PIERRE DE RONSARD POITIERS	
	16AE0290	PLAN INV THEOPHRASTE RENAUDOT ST BENOIT	
	16AOERP	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE PMR	
	16CLIM	CLIMATISATION CHAUFFAGE 2016	
	16ETANCH	TRAVAUX ETANCHEITE 2016	1
	16MDSMON	RESTRUCTURATION MDS MONTMORILLON	
	16RKDX03	ETUDES GENERALES	742,4
	16RKDX04	RD951 CRENEAUX DEPASSSEMENT JARDRES CHAUVIGNY	
	16RKDX06	RD611 AMENAGEMENT A 3 VOIES ENTRE COULOMBIERS ET FONTAINE	
	16RKDX07	RD951 DEVIATION DE ST JULIEN L'ARS	28,
	16RKDX08	LIAISON RD62 PEAGE A10 RD18 JAUNAY CLAN	11 808,
	16RKDX09	LIAISON RD46/RD14 MONT SUR GUESNES	347 264,0
	16RKDX10	LIAISON RD46/RD27 LATILLE	1 651,
- 1	16RKDX11	PONT DE BONNEUIL MATOURS	1 735 151,
- 1	16RKDX12	RD7 BARRE DE COUHE	10 041,
- 1	16RKDX15	RD347 CRENEAUX DE DEPASSEMENT	408 705,
- 1	16RKDX18	PONT HENRY IV CHATELLERAULT	751 537,
	16RKDX21	RD8B LHOMMAIZE	751 337,
- 1	16RKDX23	BARRAGE DE LA FORGE	20 255
- 1	16RKDX24	RD148 AMENAGT PRESSAC ET DEUX SEVRES	26 255,
- 1	16RKDX24		1 010,
- 1	16RKDX23	RD347 CRENEAU DE DEPASST NEUVILLE MIREBEAU RD88 PONTS DE CHATEAU LARCHER	23 404,
- 1		RD 25 DEVIATION CHAUNAY	
- 1	16RKDX33		
- 1	16SAVEUR	TRAVAUX SANITAIRES SAVEURS DU SOLEIL	
- 1	16TXDIVE	PETITS TRAVAUX DIVERS	
- 1	17ABCEIJ	CREATION DU CE ISLE JOURDAIN	784,
- 1	17ABCTD	CREATION CENTRE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL	9 943,
- 1	17ABMDSC	CREATION MDS CHAUVIGNY	
- 1	17AE0170	PLAN INV JEAN MONNET LUSIGNAN	
- 1	17AE0240	PLAN INV HENRI IV POITIERS	2 107 680,
- 1	17AE0990	PLAN INV DIVERS COLLEGES	
- 1	17LOEB	PAV 360 LOEB	
- 1	17/Q01	MAINT ET ASSISTANCE PARCK	
- 1		PAPI	94 375,
- 1	18ADAP	TX AMELIORATION ACCESSIBILITE PARC DU FUTUROSCOPE 2017	
- 1	18AE0040	PLAN INV GEORGE SAND CHATELLERAULT	
	18AE0070	PLAN INV C CLAUDEL CIVRAY	
	18AE0170	PLAN INV J MONNET LUSIGNAN	
- 1	18AE0290	PLAN INV TH RENAUDOT ST BENOIT	15 458,
	18AE0990	PLAN INV 35EME COLLEGE	5 387 900,
-	18ASCENS	ASCENSEURS	
	18CARENA	ARENA FUTUROSCOPE	
	18CVC	CHAUFFAGE VENTILATION CLIM 2018	
	18DEMIRC	MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DES COLLEGES	
	18RKDX34	RD347 CRENEAU DEPASSEMENT ETABLES NOIRON	4 424,
	18ROXO25	REVISIONS DEFINITIVES	
	18TXVAE	TX VAE ET ESCALIER PAVILLON DE LA VIENNE	
	19ADAP	ADAP 2019	
	19AEB260	PLAN INV JEAN MOULIN POITIERS	48 588,
	19ROXO17	REVISIONS OA	
	19RWEE01	PROGRAMME SPECIAL 2019	
- 1	19RWEL04	RD61 POUANT	

/pe	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	20ABLOUD	TRAVAUX EXTENSION MDSP LOUDUN	190 193,1
	20ADAP	TRAVAUX D'ADAP 2020	0,0
	20AEB290	PLAN INV TH RENAUDOT ST BENOIT	520 187,2
	20BANCS	RENOVATION DES BANCS DU THEATRE ALPHANUMERIQUE	
	20CVC	CVC ADM 2 ET PAV COM 2020	
	20IMAGES	TRAVAUX IMAGES STUDIO	22 060,9
- 1	20RCEC02	RD725 SCORBE CLAIRVAUX	3 888,5
	20RKDX37	CALIBRAGE RD12 DESSERTE 35EME COLLEGE	3 211,9
	20RKDX40	RD24 PARD24 PARKING HISTORIAL	165 583,2
ı	20ROXO26	PARTICIPATION DEPARTEMENTPONT FENEAU OUZILLY	
	20881	TRAVAUX DE SSI	8 321,5
	21ABFRAP	MDS de Poitiers- EVA-archives	112 187,4
	21AEB030	PLAN DE RELANCE ENERGETIQUE JEAN MACE	1 401 155,3
	21AEB091	PLAN DE RELANCE ENERGETIQUE DANGE ST ROMAIN	1 317 271,3
	21AEB150	PLAN DE RELANCE ENERGETIQUE LENCLOITRE	1 248 754,0
	21AEB160	REHABILITATION DEMI PENSION ET MISE EN ACCES	41 325,8
	21AEB190	RECONSTRUCTION COLLEGE MIREBEAU	127 146,
	21AEB260	PLAN DE RELANCE ENERGETIQUE	2 207 068,
	21AEB320	JEAN MOULIN ACCESSIBILITE COLLEGE MERIMEE	96 718,
- 1	21AEBADA	MISE ACCESS COLLEGES PUBLICS	29 559,
- 1	21AEBEVA	EXTENSION DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES ET MDPH	266 305.5
- 1	21CAMPICAR	REHABLITATION PARKING ARENA CAMPING CAR CHENIL	1 210 700,
- 1	21CENEUV	CE DE NEUVILLE	
- 1	21NUMERI	GROUPE FROID CITE DU NUMERIQUE	143 120,0
- 1	21PARC	TRAVAUX DIVERS 2021 PARC	44.420
- 1			41 436,
- 1	21PARVIS	PARVIS AMPHI 300 PALAIS DES CONGRES	47 097,
- 1	21PDCINV	TX INVESTISSEMENT PDC 2021	4 327,
- 1	21RAFP03	RD1 ST JULIEN L ARS	1 058,
- 0	21RBFL02	RD725 COUSSAY LES BOIS	50 673,
- 1	21RCFL04	RD725 SCORBE CLAIRVAUX	89 130,
- 1	21RCFL08	RD14 PLEUMARTIN	31 739,
	21RCFP10	RD20 JARDRES	35 737,
- 1	21RCFT03	RD749 CHAUVIGNY	
- 1	21RDFT02	RD727 GOUEX	612,
- 1	21RDKI01	RD18 AMBERRE	1 136,
- 1	21RDKI02	RD725 MAZEUIL	1 891,
- 1	21RDKI04	RD18 ST JEAN DE SAUVES	1 265,
	21RDKL01	RD23 COLOMBIERS	105 000,
	21RDKL03	RD1 ANTRAN	74 166,
	21RDKL04	RD1 ANTRAN	74 660,
	21RDKL05	RD725 COUSSAY LES BOIS	50 192,
	21RDKL06	RD0 MONTHOIRON	3 078,
	21RDKP05	RD4 MARNAY	11 226,
	21RDKT01	RD13 VERRIERES	32 187,
- 1	21RDKW01	RD8 LE VIGEANT	2 676,
	21RDKW02A	RD727 PAYROUX	13 980,
	21RHBP01	RD910 DISSAY CARREFOUR LONGEVE	64 656,
	21RHFL01	RD82 BEAUMONT ST CYR	
	21RHKL01	RD15 VOUNEUIL SUR VIENNE	99 300,
	21RHKL02	RD749 BONNEUIL MATOURS	87 665,
	21RKKL01	RD910 LES ORMES	7 260
	21RKKP01	RD910 JAUNAY MARIGNY	3 228
	21ROCD01	RD22 DANGE ST ROMAIN	0
	21ROED02	RD755 LATHUS ST REMY	
	21ROED11	RD161 PONT ALBERT CAMUS CHATELLERAULT	439
	21ROED12	RD103 BIEF DE CONFORTE ST MACOUX ST SAVIOL	33 430,
- 1	21ROED13	DEVEGETALISATION DES OUVRAGES D'ART	11 600,

уре	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
2	21RRJL03	REVISIONS OPERATIONS	23 550,
2	21RRPE01	REVISIONS	44 852,
2	22ACCES	CONTROLE ACCES FUTUROSCOPE	1 319,
2	22CHAMBRE	POSE DE CHAMBRE TELECOM	14 415,
2	22CLIM	TRAVAUX DE CLIMATISATION	94 836,
2	22DB0010	EXT REHAB VIE SCOLAIRE MEA J VERNE	3 991,
2	22DB0130	MEA CONSTRUCTION PREAU DR LEON HUET	1 500,
2	22DB0160	AGRANDISSEMENT CUISINE J DU BELLAY	
2	22DB0310	MEA AGR COUR ISAAC DE RAZILLY	53 218,
2	2DEDAAT	ETUDES DIAGNOSTICS DAAT BATIMENTS ET COLLEGES	21 250,
2	22/E1	MODULAIRES COLLEGE LUSSAC LES CHATEAUX	159 941,
2	2FONCT	TRAVAUX FONCTIONNEMENT PARC	39 021,
2	2PARC	TRAVAUX DIVERS PARC 2022	394 034
	2PDCINV	TRAVAUX PALAIS DES CONGRES INVESTISSEMENT 2022	49 804.
	2RAFI01	RD15 SAINT-CLAIR	46 483,
	2RAFI03	RD19 SAIX / MORTON	
		RD19 MORTON	35 228,
		RD19 CRAON	52 007
- 1			5 600
- 1		RD24 CEAUX EN LOUDUN	66 376
		RD27 CHERVES	24 567
	2RAF109	RD68 MONTS SUR GUESNES	42 490
- 1	2RAFI10	RD725 MIREBEAU	37 352
	2RAFL01	RD3 ARCHIGNY	19 309
- 1		RD11H VICQ SUR GARTEMPE	14 453
2	2RAFL03	RD17 ARCHIGNY BONNES	87 745
2	2RAFL04	RD75 OYRE MAIRE COUSSAY LES BOIS	68 756
2	2RAFP01	RD 18 AVANTON	38 357
2	2RAFP02	RD 27 CHERVES	61 610
2		RD 95 LES ROCHES PREMARIES/AND	43 549
2	ZKAFIUI	RD9 PAIZAY LE SEC PR 34,550 AU PR 41,000	121 939
2	ZKAFIUZ	RD33 JOURNET PR 7,264 AU PR 12,420	55 924
2	2RAFT03	RD33 JOURNET PR 13,221 AU PR 14,972	14 274
2	2RAFT04	RD119 HAIMS PR 0,850 AU PR 6,030	52 416
2	2RAFW01	RD11 MILLAC PR 67,850 AU PR 72,290	74 961
2	2RAFW02	RD100 MAUPREVOIR PR 24,850 AU PR 26,901	26 583
2	2RAFW03	RD159 CHAMPNIERS PR 0,000 AU 2,880	23 720
2	2RBFI01	RD147 LOUDUN	39 127
2	2RBFI02	18 ST JEAN DE SAUVES	37 841
- 1		147 LOUDUN	39 127
- 1		RD3 PLEUMARTIN	60 833
- 1		RD9 SENILLE ST SAUVEUR	33 701
- 1		RD14 VICQ SUR GARTEMPE	8 104
		RD 4 ST BENOIT	40 459
- 1		RD 7 BOIVRE LA VALLEE	
- 1		RD 94 CURZAY SUR VONNE	49 430
- 1			26 391
- 1		RD 742 CELLE L'EVESCAULT	42 956
- 1		RD169 JAUNAY MARIGNY	9 507
- 1		RD742 CELLE L'EVESCAULT	55 201
- 1		RD62 SANXAY	40 289
- 1		RD12 MIGNALOUX BEAUVOIR	45 945
- 1		RD3 LA CHAPELLE MOULIERE	11 820
2	2RBFP11	RD3 LA CHAPELLE MOULIERE	15 823
2	2RBFP12	RD1 NIEUIL L'ESPOIR	58 889
2	2RBFP13	RD1 NIEUIL L'ESPOIR	11 101
2	2RBFP14	RD3 MONTAMISE	12 749
2	2RBFP15	RD2 VERNON	33 398
_	2RBFP16	RD3 MONTAMISE	17 295

эе	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
1	22RBFP17	RD741 LES ROCHES PREMARIES	
1	22RBFP18	RD2 FLEURE	23 221,
2	22RBFT01	RD729 SAULGE DU PR 5,250 AU PR 10,600	34 508,
2	22RBFT03	RD13 SAINT LAURENT DE JOURDES DU PR 25.000 AU PR 36.000	
2	22RBFT04	RD727 JOURNET DU PR 15.000 AU PR 17.750	90 682
2	22RBFW02	RD13 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE DU PR 15.000 AU PR 16.000	5 359
2	22RBFW03	RD110 LE VIGEANT DU PR 0.000 AU PR 6.480	5 215
2	22RBFW04	RD8 LE VIGEANT DU PR 47.000 AU PR 49.000	10 422
2	22RBFW05	RD2 ANCHE DU PR 66.000 AU PR 67.000	5 394
2	22RBFW06	RD100 LA FERRIERE AYROUX DU PR 8.000 AU PR 9.000	5 199
2	2RBFW07	RD111 NERIGNAC DU PR 1.400 AU PR 2.000	5 237
2	2RBFW08	RD11 MOUSSAC DU PR 56.800 AU PR 59.000	8 280
2	2RBFW09	RD8 QUEAUX DU PR 25.700 AU 29.000	83 333
2	2RCFI01	RD23 SAMMARCOLLES	44 256
2	2RCFI05	RD53 BEUXES	33 290
2	2RCFI06	RD52 MARTAIZE	43 446
2	2RCFI07	RD24 VOUZAILLES	66 194
2	2RCFL01	RD23 NAINTRE	32 799
2	2RCFL02	RD757 LENCLOITRE	13 656
2	2RCFL03	RD725 LENCLOITRE	26 154
- 1		RD9 MONTHOIRON	31 24
		RD132 AVAILLES EN CHATELLERAULT	13 067
		RD910 CHATELLERAULT	80 558
- 1		RD3 ARCHIGNY	00 000
-1		RD725 COUSSAY LES BOIS	
- 1		RD 742A VIVONNE	54 29
- 1		RD144 MARNAY	34 23
ш		RD741 SMARVES	04.22
- 1		RD62 NEUVILLE DE POITOU	94 233
		RD4/95 ITEUIL	49.425
- 1		RD757 ST MARTIN LA PALLU	48 438
- 1		RD4 ST GEORGES LES BX	66 833
- 1		RD20 ST GEORGES LES BX	8 119
- 1		RD20 ST GEORGES LES BX	13 35
Ι.			40 423
- 1		RD87 SMARVES	
-		RD118 HAIMS	24 69
- [RD119 HAIMS	22 85
-		RD727 MAZEROLLES DU PR 34, 1829 AU PR 34,834	182 72
-		RD121 JOURNET DU PR 3.382 AU P	23 74
1		RD10 LA FERRIERE AIROUX	94 600
-		RD10 LE VIGEANT	1 124
- 1		RD106 VOULEME	38 162
- 1		RD28 PAYROUX	23 25
-		RD25A QUEAUX DU PR 3.100 AU PR 3.752	70 775
-		RD741 ST MARTIN L'ARS DU PR 44.182 AU PR 44.400	25 940
-		RD115A PINDRAY DU PR 0.542 AU PR 1.253	41 488
-		RD1 ANTRAN	55 83:
-		RD58 BUXEUIL	48 307
-		RD 18 CHASSENEUIL DU POITOU	58 740
-		RD20D JAUNAY MARIGNY GIR20	40 670
		RD62 JAUNAY MARIGNY GIR50	68 697
2	2RDFP04	RD95 MARCAY	56 03
2	2RDFP05	RD 742 MARIGNY CHEMEREAU	55 53
2	2RDFT01	RD11 PINDRAY PR 34,361 AU PR 3	35 693
2		RD675 LATRIMOUILLE PR 8,500 AU PR 9,900	10 871
2	ZKDFVVUI	RD4 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE PR 44,800 AU PR 45,900	78 329
- 1 -	2RDFW02	RD97C VALENCE EN POITOU PR 0,020 AU PR 0,823	94 88

/pe	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	22RDFW03	RD727 USSON DU POITOU PR 58,000 AU PR 58,650	96 795,1
	22REEENI	TRAVAUX DIVERS VOIRIE	272 730,7
	22RFFI01	RD19 SAIX	9 913,8
	22RFFI02	RD20 MOUTERRE-SILLY	18 330,0
	22RFT01	RD54 LATHUS PR 27,046 AU PR 36,113	31 665,3
	22RFT02	RD116 SILLARS PR 7,997 AU PR 1	20 831,4
	22RFW01	RD110 PRESSAC PR 6,500 AU PR 15,000	28 302,0
	22RFW02	RD741 MAUPREVOIR PR 45,000 AU PR 55,000	26 667,0
- :	22RGAD01	PAPI	13 140,5
:	22RHBC02	RD757 GIRATOIRE AVEC 21 ET 43 VENDEUVRE	5 379,8
	22RHBP01	CARREFOUR DE LONGEVE	202 787,8
	22RHFL01	RD14 38 SENILLE ST SAUVEUR	20 648,3
:	22RHFW01	RD103 CHARROUX	19 163,3
	22RHFW02	RD103 CHARROUX	67 716,9
	22RJJD08	REVISIONS OPERATIONS OA	48,8
:	22RJLI01	RD24 MAULAY	15 000,0
	22RJLI02	RD24 VERRUE	8 333,3
	22RJLI03	RD24 CHAMPIGNY EN ROCHEREAU	11 079,1
- 1		RD39 CURZAY SUR DIVE	20 833,3
- 1	22RJLI05	RD41 COUSSAY	8 333,3
- 1	22RJLI06	RD71 MARTAIZE	8 333,3
- 1	22RJLP01	RD 18 SEVRES ANXAUMONT	
- 1	22RJLP02	RD 18 ST JULIEN L'ARS	16 666,6
- 1			26 277,4
- 1	22RJLP03	RD 21 BOIVRE LA VALLEE	23 677,6
- 1	22RJLP04	RD 26 SAINT SAUVANT	9 340,4
- 1	22RJLP05	RD 31 ASLONNES	11 327,2
- 1	22RJLP06	RD 40 BERUGES	11 882,1
- 1	22RJLP08	RD 85 MONTAMISE	15 000,0
- 1	22RJLP09	RD 95 ITEUIL RD118 PINDRAY	12 500,0
- 1	22RJL101	RD12 BOURESSE	15 000,0
ш	22RJL102	RD33 SAINT LEOMER	11 250,0
- 1	22KJL103	RD101 BOURESSE	2 807,8
2	22RJLT04	RD 10 DOURESSE	13 333,3
2	22RJLW01	RD4 CHATAIN	20 833,3
ľ		RD25 QUEAUX	20 416,6
2	ZZRJLVVU3	RD28 MOUTERRE SUR BLOURDE	30 579,1
ŀ	ZZRJLVVU4	RD36 CHATEAU GARNIER	18 750,0
2	22RJLW05	RD103 CHARROUX	26 250,0
ŀ	22RKFI01	RD347 ANGLIERS	25 239,7
2	22RKFI04	RD347 LOUDUN	213 280,2
i	22RKF105	RD347 VARENNES	25 716,0
2	22RKFL01	RD725 COUSSAY LES BOIS	66 666,6
	22RKFL02	RD725 THURE	98 026,1
2	22RKFL03	RD749 VOUNEUIL SUR VIENNE	135 955,5
	22RKFL04	RD910 CHATELLERAULT	15 875,8
2	22RKFL05	RD749 BONNEUIL MATOURS	24 158,6
	22RKFL06	RD 725 SCORBE CLAIRVAUX	37 263,0
	22RKFL07	RD725 COUSSAY LES BOIS	68 053,5
	22RKFP01	RD741 SMARVES	97 760,6
- 1		RD741 MARNAY	158 731,5
- 1		RD347 NEUVILLE DE POITOU	143 705,5
ш		RD741 SAINT BENOIT	23 919,6
- 1		RD727 MONTMORILLON PR 23.273 AU PR 24,305	
- 1			139 406,1
- 1		RD727 MONTMORILLON PR 24,900 AU PR 25,520	105 218,9
- 1		RD951 SAINT SAVIN PR 37,000 AU PR 37,500	56 935,9
	22RKFW01	RD148 PRESSAC PR 4,396 AU PR 4,653	38 333,3

ре С	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
221	RKFW03	RD148 SAVIGNE PR 26,852 AU PR 26,852	107 368
221	RKFW04	RD741 USSON DU POITOU DU PR 35	61 048
22	RNLREE	TRAVAUX DIVERS MOIJ	96 970
221	ROCC01	PONT DE BONNEUIL MATOURS	257 135
221	ROCD02	PONT HENRI IV TRAVAUX	711 978
221	ROCD03	BARRAGE DE LA FORGE	356 769
221	ROCD04	PONT DE MARIGNY CHEMEREAU	535 063
22	ROCD05	RD88 PONT DE CHATEAU LARCHER	14 002
22F	ROED01	RD82-BEAUMONT ST CYR	204 139
22F	ROED02	RD757-MIGNE AUXANCES	98 850
22F	ROED03	RD155-LATHUS SAINT REMY	
22F	ROED05	REMISE EN PEINTURE GARDE CORPS DES OA	79 274
22F	ROED06	RD29 OUVRAGES BOURG SUR LA CLOUERE ST SECONDIN	34 823
22F	ROED07	RD741 AQUEDUC USSON DU POITOU	88 118
22F	ROED09	DEVEGETALISATION OUVRAGES DART	1 044
22F	ROED11	ENLEVEMENT DES EMBACLES	26 51:
22F	ROED12	RD951 PONT NEUF SUR LA GARTEMPE SAINT SAVIN	71 66
22F	ROED13	RD12 MUR DE MASSEUIL QUINCAY	31 179
22F	ROED14	RD103 OUVRAGE SUR CHARENTE ASNOIS	15 229
22F	ROED15	VOOIE VERTE PONT CHAMAILLARD SAIRES ET BERTHEGON	17 790
22F	ROED16	RD161 CHATELLERAULT	4 360
22F	ROED17	RD23 PONT OUVRAGE DECHARGE DE DOMINE NAINTRE	8 350
22F	RPAB01	ETUDES GENERALES ET PROVISION ETUDES	7 34
22F	RRJP01	REVISIONS	20 39
22F	RTLP01	RD21 NEUVILLE TX COMBLEMENT CAVITE	8 060
22F	RWAL03	RD5 RECALIBRAGE PORT DE PILES	22 20:
22F	RWAT01	REDRESSEMENT ET CALIBRAGE CHEMIN NOIR L HOMMAIZE	6 77
22F	RWAT02	RD7 COUHE CIVRAY 2EME ET 3EME TRANCHE (ETUDES)	315 13
22F	RYAC01	MISE A 2X2 VOIES D UNE SECTION SECTEUR DE VERRUE	1 265 730
22F	RYAC02	MISE A 2X2 VOIES ENTRE ETABLES EET NEUVILLE	9 280
22F	RYAC04	AMENGT VIRAGES DES BOURBES	7 87-
22F	RYAC08	RD611 AMENAGT 3 VOIES ENTRE COULOMBIERS ET FONTAINE	21 15
22F	RYAC10	RD7 BARREAU DE COUHE	23 609
22F	RYAC11	RD347 CRENEAU DE DEPASST ETABLES NOIRON	557
22F	RYAI03	LIAISON RD46 RD24 RD14 MONTS SUR GUESNES	14 369
22F	RYAI06	PARKING DE L HISTORIAL	52 518
22F	RYAI07	RD69 LIAISON VILLAGES ENFANTS	
22F	RYAT05	DEVIATION DE CHAUNAY	4 920
229	STUDIO	TX RENOVATION STUDIO GRILL	77 637
5VE	E00002	RECONSTRUCTION EXTERNAT COLLEGE RABELAIS	
5VE		SEGPA COL DESCARTES TOITURES ET PUITS DE JOUR	
5VE		RECONSTRUCTION COLLEGE JAUNAY CLAN	1
6VZ	Z00002	VRD ZAC TELEPORT	
7AF	ROA013	ENLEVEMENT D'EMBACLES	
8AE	BFDISS	REMPLACEMENT DE CHASSIS EXTERIEURS	
8AF	FARTHUR	ARTHUR ET LES MINIMOYS	
8AF	RBATIC	TRAVAUX BATIMENTS SUBDI CENTRE	
8AF	RBATIL	TRAVAUX BATMENT LOUDUN	
8AF	RST005	RD742 CELLE L'EVESCAULT	1
8RF	FOLCH1	RD910/18 LA FOLIE CHASSENEUIL	
8VE	E00001	COLLEGE DE LUSIGNAN SALLES DE SCIENCES	
8VE	E00003	SALLES SCIENCES COL ST GERVAIS	
8VE	E00004	SALLES SCIENCES COL MIREBEAU	
8VE	E00006	CLASSES MODULAIRES ET EXTENSION COLLEGE ARTHUR RIMBAUD LATILLE	
- 1		LOGEMENTS FONCTION COLLEGE JEAN ROSTAND NEUVILLE DE POITOU	
- 1		EXTENSION COLLEGE NEUVILLE	
- 1		CHAUFFAGE COLLEGE BELLEVUE DANGE ST ROMAIN	

Туре	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	9AE00019	CLASSE COMPLEMENTAIRE G DAVID	
	9AFALPHA	RENOVATION THEATRE ALPHANUMERIQUE	
	9AFGTC	TX ELECTRIQUES GTC	
	9AFIMAGI	AMENAGEMENT SALLE IMAGIC	
	9AFPALAI	TX PALAIS DES CONGRES	
	9AFPRESH	PRE-SHOW PAVILLON DE LA VIENNE	
	9AFSOLID	REFECTION SOLIDO	
	9AFTHEAT	AMENAGEMENT MOE	
	CREPEVOL	TRAVAUX CREPE VOLANTE	3 026,
	REMPMIRE	RÉPARATION REMPARTS COLLEGE DE MIREBEAU	561 365,
	SSI2021	TX SSI 2021	590 188,
		Total Type TX	34 610 594,
		Town type th	34 010 384,
	09/Q4	CHARTE GRAPHIQUE SITE INTERNET	
	09/Q6	MAINTENANCE LOGICIEL DELOS	
		HAUT DEBIT ZONE D'OMBRE CELLE L'EVESCAULT	
- 1		COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE POITOU CHARENTES	
- 1		LIEN TRES HAUT DEBIT TECHNOPOLE	
- 1			
- 1		OUTIL DE POSITIONNEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT	
- 1		VIABILITE HIVERNALE	
- 1		IMPRESSION ACCORD CADRE	
- 1	12/T4	TRANSPORT A LA DEMANDE CANTON DE CHARROUX	
- 1		FOURNITURE LIEN TRES HAUT DEBIT POUR LA TECHNOPOLE	
- 1		SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'EAU	
	14/Y3	ENTRETIEN TOITURE TERRASSE	
	14/Y5	RESTRUCTURATION BATIMENT TELEPORT 4	
	15/J5	HEURES VAGABONDES	
	15/Q10	MAINTENANCE ASSISTANCE ORPHEE	
	15/Q6	SUIVI PROGICIEL IODAS	
	15/Q7	SUIVI PROGICIEL ASTRE GF	
	15/Q9	MAINTENANCE ASSISTANCE SUPPORT MARCO	
	15/Y3	TRES HAUT DEBIT	78 575
	16/J5	HEURES VAGABONDES 2016	
	16/J6	PLAN JEUNESSE	
	16/Q13	SIG-SIR(SYSTEME INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET ROUTIER)	
- 1	16/Q3	MAINTENANCE ET ASSISTANCE PORTAIL DOCUMENTAIRE BDP ET PRESTATIONS ASSOCIEES	
	17/J6	HEURES VAGABONDES	
	1 7 /J7	AMO ARENA FUTUROSCOPE	
	17/L1	EMISSION DE CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL	21 287,
	17/L2	TRANSPORTS DE PERSONNES	
	17/M1	TITRES RESTAURANT	
	17/N3	PORTAIL ENTREPRISE SNCF	
	17/Q10	AMO TELECOM	
	17/Q11	EXTENSION WIFI	
	17/Q12	MAINTENANCE ARKHEIA	
	17/Q13	MAINTENANCE DELOS	9 750
	17/Q14	MAINTENANCE GESTOR	
- 1	17/Q15	MAINTENANCE TELEPHONE CD86 ET COLLEGES	860.
- 1		COLLECTE DEEE	
		MAINTENANCE LE SEMAINIER	
- 1		LOGICIEL GESTION MARCHE	
- 4		MAINT ASSISTANCE MICRO SAT	
		MAINTENANCE ET ASSISTANCE SESAME	
		MAINTENANCE ASSISTANCE DU SYSTEME DE GESTION IMPRESSION DOC NUMERISES	
		ASSISTANCE SYSTEME DECISIONNEL	
- 1		NETTOYAGE SITE DU FUTUROSCOPE	729,
	17/Y3	PIG HABITER MIEUX	327 888,

132/135

/pe	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	18/J5	HEURES VAGABONDES 2018	
	18/J6	PLAN JEUNESSE	
- 1	18/N4	PORTAIL SNCF	
ŀ	18/Q1	MAINTENANCE ET ASSISTANCE HUBER	
ŀ	18/Q2	SUIVI LOGICIEL PEGASE	9 710
- 1	18/Q4	SUIVI PROGICIEL EASYVISTA	
ŀ	18/Q5	SUIVI PROGICIEL ARCHINOE	4 015
ŀ	18/Q7	SUIVI PROGIEL OASIS	2 898
ŀ	18/Q8	SIF SIR	99 983
ŀ	18/Q9	ACQUISITION LOG E.SEDIT RH	25 390
ŀ	18/R12	ACHAT VEHICULES LIGAP	573 453
-	18/Y2	ENTRETIEN TOITURE TERRASSE	4 239
-	19/F1	FINANCEMENT TRAVAUX ARENA	27 984 410
-	19/J1	PLAN JEUNESSE	
	19/J8	HEURES VAGABONDES 2019	
	19/N3	PORTAIL SNCF	
	19/Q10	MAINTENANCE SUPPORT SIGNAL	6 003
	19/Q11	PLATEFOME DEMAT MARCHES PUBLICS LOCAL TRUST MPE	
- 1	19/Q12	MAINTENANCE SOLUTION GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL INCOVAR	
- 1	19/Q14	MAINTENANCE SUPPORT ASTRE GF	92 730
	19/Q2	MAINT SUPPORTS MENSURA GENIUS	
	19/Q3	HEBERGEMENT VISUAL COURSE	1 200
- 1	19/Q3 19/Q4		8 333
- 1		MAINTENANCE ET ASSISTANCE SCORE PRIV@CY ET COMPLIANCE	850
- 1	19/Q5	MATERIEL IMPRESSION	101 264
	19/Q6	PRESSES NUMERIQUES	40 874
	19/Q7	PREST GESTION DEP TELECOM	
	19/Q8	REFONTE SITE INTERNET DEPARTEMENT	19 590
	19/Q9	SITE INTERNET MUTUALISE ARCHIVES DEPARTEMENTALES 79 ET 86	5 185
- 1	19/R11	SIGNALISATION HORIZONTALE	67
	19/R4	ETUDE SURVEILLANCE OUVRAGES A	2 880
1	19/R5	MARCHE DE MAINTENANCE DE VEHICULES ET D'ENGINS	
1	19/R6	MARCHE ENTRETIEN ET FOURNITURES POUR TRACTEURS ELAGUEURS DOUSSET MATELIN	99 574
1	19/R7	MARCHE ENTRETIEN ET FOURNITURES VSV ET ACCESSOIRES NOREMAT	43 185
1	19/R8	MARCHE ENTRETIEN ET FOURNITURES OUTILS DE FAUCHAGE NOREMAT	184 817
1	19/R9	MARCHE ENTRETIEN ET FOURNITURES CHARGEURS ENGINS GARAGE DE LA BOIVRE	77 006
- 1	19/W9	PLATEFORME SYSTEME INFORMATION TOURISTIQUE DEPARTEMENTAL	10 046
1	19/Y1	ESPACE VERT	
2	20/J1	PLAN JEUNESSE	
2	20/Q1	MAINTENANCE ET SUPPORT SYRACUSE	7 66
2	20/Q10	MAINTENANCE ET SUPPORT IODAS	110 503
2	20/Q11	MAINTENANCE ET ASSISTANCE SUIPI	2 494
2	20/Q13	PREST ASS SHAREPOINT ET 0365	
2	20/Q15	PREST ASS BASE DONNEES	5 825
	20/Q16	SOLUTION DEMAT MARCHES PUBLICS	11 250
	20/Q17	MAINTENANCE CAISSES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS	2 427
	20/Q18	PRESTATION LOGICIEL AS@LAE	56 633
- 1	20/Q2	MAINTENANCE ET SUPPORT SCRIBE	4 119
- 1	20/Q3	HEBERGEMENT MAINTENANCE ET SUPPORT ACTEURCS	12 848
- 1	20/Q4	MAINTENANCE ET SUPPORT HORUS	
- 1	20/Q5	MAINTENANCE ET SUPPORT REGARDS	48 740
- 1	20/Q6	EXT WIFI DPTX ET COLLEGES	7 423
- 1			47 47
- 1	20/Q7	FOURNITURE CERTIF ELEC	5 89:
- 1	20/Q8	MAINT ET SUPPORT ORPHEE	12 079
- 1	20/Q9	MAINTENANCE ET SUPPORT SATELL	5 379
- 1	20/R10	MARCHE CARBURANTS	810 02
- 12	20/R4	ETUDE SURVEILLANCE OA 2020	4 804

ype	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	21/E1	PLAN EQUIPEMENT NUMERIQUE COLLEGES PUBLICS ET PRIVES	92 667,2
	21/J1	PLAN JEUNESSE	15 778,8
	21/J6	SPORT ENTREPRISE	367,9
	21/J7	HEURES VAGABONDES 2021	
- 1	21/N2	CONTRAT ESSAI STE INSERTION SAS HARPE	51 735,
	21/N3	PORTAIL SNCF	
	21/Q1	Maint et ass AstreRH Formasoft	
- 1	21/Q10	ORDINATEURS PORTABLES	63 218,
	21/Q11	MAITENANCE ET ASSISTANCE PEGASE BOURSE	
- 1	21/Q12	Maint et ass Pegase ACADE	12 340,
-	21/Q13	Maint et ass ARKHEIA	6 928,
	21/Q14	Ass Astre RH/Formasoft	4 969,
	21/Q2	Prestation assistance système décisionnel	10 540,
-	21/Q3	Heberg, maint, support Easy Vista	34 044,
-	21/Q4	MAINT ASSISTANCE PARCK PILOTE	
-	21/Q6	Maintenance, exploitation téléphone fixe CD 86	7 376,
- :	21/Q7	Maint, ass et supports MICROSAT et presta associées	
- :	21/Q8	Héberg, maint et supports Webtrafic et presta associées	2 580,
- -	21/R2	TRAVAUX ENTRETIEN VOIRIE OA (21RDOL03)	22 800,
	21/R3	(21RDDL03) ETUDE SURVEILLANCE OA (21REGD01)	10 535,
:	21/R4	ENTRETIEN ET FOURNITURES POUR CAMION ET EQUIPEMENTS ASSOCIES	321 603,
- :	21/R5	SIGNALISATION VERTICALE	135 987
	21/R6	SIGNALISATION HORIZONTALE	19 408,
:	21/R7	GLISSIERES DE SECURITE	5 297
	21/R8	ENROBES	51 614
	21/Y1	ESPACES VERTS	79 330
	22/E2	TNE TRANSFERT DE COMPETENCES DTN	
	22/E3	TNE LABORATOIRE NUMERIQUE ET MOBILITE COLLEGE JEAN ROSTAND NEUVILLE	
	22/E4	TNE DOTATION NUMERIQUE 79 IPAD COLLEGES PUBLICS 2022	
	22/E5	TNE EQUIPEMENTS ECOLES PUBLIQUES	30 792,
;	22/G1	RECEPTION 1ER JUILLET 2022	25 925
	22/G2	ETATS GENERAUX DU HANDICAP	19 251
	22/J1	PLAN JEUNESSE	53 188
	22/J2	CARAVANE DES SPORTS	20 581
	22/J3	ORGANISATIONS MANIFESTATIONS	3 748
- 1		STAGE SCIENCE ET SPORT	3 450
- 1		PLAN SPORTS 2024	23 746,
- 11		SPORT ENTREPRISE	1 426,
- 1		HEURES VAGABONDES 2022	392 035,
- 1		ABONNEMENT REPERES	3 805,
- 1		MAITENANCE ET ASSISTANCE MARCOWEB	10 824,
- 1		LICENCE MICROSOFT 365	
- 1		MISE EN PLACE DU PLAN TRANSITION NUMERIQUE	317 966
- 1		MAINTENANCE ASSISTANCE SIG MODULE ESRI	39 850
- 1		CONTRAT DE SERVICES SOLUTION VOIX ALCATEL	
- 1			
- 1		MAINTENANCE ASSISTANCE SIG MODULE ASPATIAL	
- 1		MAINTENANCE ASSISTANCE DELOS	13 786
- 1		MATERIEL DE SAUVEGARDE	210 222
- 1		MAINT ET ASSIST PEGASE BOURSE	15 421
- 1		HEBERGEMENT ET MAINTENANCE TRANSOLAIRE	3 408
- 1		MAINTENANCE GESTOR	367
- 1		BOITIER FORTIGATE	141 488
- 1		PRESTATION AUDIT SAE AMADEO	3 225
- 1		FOURNITURE DE VOIRIE OA (22ROLD01)	7 943
- 1		TRAVAUX ENTRETIEN VOIRIE OA (22ROLD03)	49 724,
2	22/R3	ETUDE ET SURVEILLANCE PATRIMONIAL OA (22REGD01)	44 172,
113	22/R4	SIGNALISATION VERTICALE	247 097,

Туре	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	22/R5	SIGNALISATION HORIZONTALE	1 800 837,31
	22/R6	GLISSIERES DE SECURITE	149 251,04
	22/R7	ENROBES	765 487,54
	22/R8	MARCHE FOURNITURE POSE REPARATION DE PNEUMATIQUES	32 611,71
	22/Y1	PRESTATION NETTOYAGE TECHNOPOLE	88 895,91
	22/Y2	MAINTENANCE BATIMENTS TECHNOPOLE FUTUROSCOPE	37 787,32
	22/Z1	LOGICIEL GESTION DONNEES QUALITE EAUX	
		Total Type UF	36 499 845,17
		Total général	86 843 779,00

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE 6

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 9 MARS 2023 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique Mission Commande Publique

RAPPORT DU PRESIDENT

COMPTE RENDU SUR LES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2022

En application de l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental a donné délégation au Président de pouvoir prendre, pour la durée de son mandat, « toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Le deuxième alinéa de cet article fait obligation au Président de rendre compte au Conseil Départemental de l'exercice de cette compétence.

En application de ces dispositions, vous trouverez ci-jointes, au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, la liste de l'ensemble des marchés conclus (annexe 1), soit un total de 376 marchés notifiés, ainsi que les listes des modifications de marchés (annexe 2) et des dépenses mandatées par type de nomenclature (annexe 3).

Il est à noter que la répartition des marchés conclus selon leur nature fait apparaître la répartition suivante :

Travaux: 30%

• Fournitures Courantes: 26%

Services: 44%

En outre, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie à 11 reprises et un jury de concours de maîtrise d'œuvre s'est réuni à 2 reprises durant cette période.

- CAO : attribution de 50 marchés et avis de 9 modifications de marchés (avenants)
- Jury de concours : analyse des candidatures le 30 mars 2022, puis analyse des offres et classement des projets le 14 septembre 2022, pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un pôle socio-éducatif et sportif sur la commune de Mirebeau

Pour les dépenses mandatées en 2022, arrêtées au 31/12/2022, le montant total s'élève à 86 843 779 €HT. Sur l'ensemble de ces dépenses, la répartition géographique des fournisseurs ou prestataires est globalement la suivante :

Département de la Vienne : 38.9%

Nouvelle Aquitaine : 6.1%

• France: 51.7%

• Hors France: 1.2%

Non déterminé : 2.1%

Je vous propose de prendre acte du compte rendu relatif aux marchés publics et aux modifications de marchés, passés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et listés en annexes 1 et 2, pris en application de l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La liste des dépenses mandatées durant cette période est jointe en annexe 3.

. .

Je vous invite à prendre acte.